



## BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 4 novembre 2022 – 10h00  
Espace Marcel RESTOUT – SDEC ÉNERGIE

Convocation envoyée, mise en ligne et affichée le 28 octobre 2022

### ORDRE DU JOUR

<b>I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE .....</b>	<b>3</b>
1. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2022 .....	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente .....	3
3. Compte rendu des délégations .....	3
4. Marchés Publics.....	4
5. Adhésions et transferts de compétences.....	8
6. Actualités.....	9
<b>II. TRAVAUX DES COMMISSIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ .....</b>	<b>12</b>
7. Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles.....	12
8. Etat des négociations de renouvellement du plan pluriannuel d'investissement (PPI 2023/2026) et de 10 conventions .....	12
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>15</b>
9. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux .....	15
10. Aides aux extensions pour sites privés.....	15
<b>TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>16</b>
11. Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – La Hoguette.....	16
12. Accompagnement à la transition énergétique « PACTE » – CC Pré-Bocage Intercom.....	17
<b>MOBILITES BAS CARBONE .....</b>	<b>18</b>
13. Demande d'aide régionale - Accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités .....	18
<b>TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE .....</b>	<b>19</b>
14. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 8 <sup>ème</sup> tranche 2022.....	19
15. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2023 .....	20
16. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage.....	20
<b>ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE.....</b>	<b>22</b>
17. Eclairage Public et Signalisation Lumineuse –Tranches de travaux 2022 .....	22
18. Avenant n° 3 à la Convention de renouvellement des installations éclairage public - OUISTREHAM 23	



## QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront la Présidente 48 heures au moins avant la séance.

\*\*\*

Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022</i>	p 24
Annexe 2 :	<i>Compte rendu des délégations de dépenses</i>	p 62
Annexe 3 :	<i>Rapport Maintenance Corrective et évolutive Logiciel MAPEO</i>	p 74
Annexe 4 :	<i>Liste des aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux</i>	p 78
Annexe 5 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	p 79
Annexe 6 :	<i>Convention CEP niveau 3 – La Hoguette</i>	p 80
Annexe 7 :	<i>Convention « PACTE » – CC Pré-Bocage Intercom</i>	p 92
Annexe 8 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2022</i>	p 102
Annexe 9 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2023</i>	p 103
Annexe 10 :	<i>DTMO – Effacement – Cabourg</i>	p 104
Annexe 11 :	<i>Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 6ème Tranche de travaux 2022 &lt; 40 K€</i>	p 111
Annexe 12 :	<i>Avenant n°3 à la convention de renouvellement des installations EP - Ouistreham</i>	p 112

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

→ Annexe 1 p 24.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Bureau Syndical du 23 septembre 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022 :

			OBJET	IMPACT FINANCIER
Transition énergétique	CCTE		Convention avec Enedis et la Fédération des CUMA Normandie Ouest	5 875 €
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Beuvron-en-Auge (annule et remplace les dispositions de la décision n° 2022-DEC-35), Bonneville-la-Louvet et Fourneville	2 400 € 3 680 € 2 080 €
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bonneville-la-Louvet, Fourneville et Saint-Pierre-des-Ifs	5 457.92 € 7 004 € 2 400 €
	Maison de l'Energie		Convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l'animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie – année 2023	22 000 €
			Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques – « Escape game – Mission énergie » de la Maison de l'Energie - année 2023	19 780 €
			Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques de l'Escape game – Mission énergie de la Maison de l'Energie - année 2023	11 528 €
			Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade "2050" - Bayeux Intercom	-
			Aide financière dans le cadre de la convention « PACTE – CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon » pour la réalisation du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle du territoire	5 237,50 €
Mobilité	Aide financière	Acquisition de deux vélos électriques par la commune de Mézidon Vallée d'Auge	600 €	

### 3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 23 septembre 2022.

→ Annexe 2 p 62.

#### 4. MARCHES PUBLICS

○ **Résultats de consultation, nécessitant délibération**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau syndical joint en **annexe 3 p 74**.

Objet	Type de procédure	Attributaire
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires de MAPEO (groupement de commande avec le CD14 – coordonnateur)	Marché sans publicité ni mise en concurrence (droits d'exclusivité)	1SPATIAL

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- de décider d'attribuer le marché à l'entreprise 1SPATIAL, pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois pour 24 mois supplémentaires ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 61563 du budget principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Avenants, ne nécessitant pas de délibérations**

- **Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles et Coupigny**

Entreprises	Marché	Objet de l'avenant	Observations
CORBIN	Lot 1 : Gros œuvre / Second œuvre	Avenant n° 2 : modification de la date de prise d'effet du marché	Sans impact financier
MISSEWARD	Lot 2 : Chauffage-Réseau-VRD	Avenant n° 2 : modification de la date de prise d'effet du marché + prestations complémentaires	Impact financier faible : +779.04 € HT

- **Maintenance et évolution informatique d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE**

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
CIAT	Maintenance informatique du logiciel de suivi des travaux d'investissement	Avenant n° 1 : cession des activités de maintenance (droits et obligations) vers la société WIAT	Sans impact financier

➤ **Marché public d'accompagnement – diagnostic organisationnel et des ressources humaines**

Entreprises	Marché	Objet de l'avenant	Observations
SPQR	Diagnostic organisationnel RH	Avenant n° 1 : prolongation de la durée du marché de 6 à 10 mois	Sans impact financier

○ **Résultats de consultations ne nécessitant pas de délibération** (< à 25 000 € ou appel d'offres)

Objet du marché	Type de procédure	Attributaire
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection	Appel d'offres ouvert	SPIE City Networks
Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'Energies Normands (groupement avec le TE61, SDEM 50, SDE76)		CHEVALIER DIAG
Hébergement et maintenance du portail web MAPEO (Groupement avec le CD14)	Marché sans publicité ni mise en concurrence	WeArePublic (Créateur d'image SARL)

○ **Reconductions de marchés**

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction 2023
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE	DEKRA INDUSTRIAL	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 <sup>ère</sup>
Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux	GERTRUDE	12 mois Reconductible 3 fois	05/01/2021	04/01/2025	2 <sup>ème</sup>
Fourniture de mâts d'éclairage public	METALOGALVA	12 mois Reconductible 3 fois	16/02/2022	15/02/2026	1 <sup>ère</sup>

➤ **Travaux raccordement 2022**

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction 2023
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 <sup>ère</sup>

➤ Travaux aériens et souterrains 2022 :

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction 2023
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 <sup>ère</sup>
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom					
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seules Terre et Mer	STEPELEC				
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM				
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT				
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville					
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE				
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	STEPELEC				
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO				
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC				
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO				
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM				
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC				

➤ Marchés de l'énergie

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction 2023
Vérification périodique réglementaire et prestations de maintenance préventive pour les installations photovoltaïques du SDEC ÉNERGIE	AVNOR	24 mois Reconductible 2 fois	01/01/2021	01/01/2025	1 <sup>ère</sup>
Entretien annuel et dépannage de 4 chaufferies à granulés et de leurs équipements annexes	VIRIA	12 mois Reconductible 3 fois	19/01/2022	18/01/2026	1 <sup>ère</sup>

➤ Autres marchés

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction 2023
Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE	LEROUX BROCHARD	12 mois Reconductible 3 fois	08/01/2020	07/01/2024	3 <sup>ème</sup>
Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE	RENAULT		08/01/2020	07/01/2024	3 <sup>ème</sup>
Maintenance & Evolutions informatiques d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE	CIAT <i>(nouveau titulaire : WIIAT)</i>		06/02/2020	05/02/2024	3 <sup>ème</sup>
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ENERGIE	PREVOTEAU NETTOYAGES ET SERVICES		01/01/2021	31/12/2024	2 <sup>ème</sup>
Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de gestion financière	BERGER LEVRAULT	24 mois Reconductible 2 fois	05/01/2021	04/01/2025	1 <sup>ère</sup>
Entretien des espaces verts	APAEI CAEN <i>(ESAT LEBISEY)</i>	12 mois Reconductible 3 fois	07/01/2021	06/01/2025	2 <sup>ème</sup>
Décoration florale du SDEC ÉNERGIE & Fourniture de plantes diverses	FORTIER		28/01/2021	27/01/2025	2 <sup>ème</sup>
Marché public de services juridiques - actes authentiques	D&ASSOCIES		16/02/2022	15/02/2026	1 <sup>ère</sup>
Maintenance ascenseur	THYSSENKRUPP Caen		01/01/2022	31/12/2025	1 <sup>ère</sup>
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle ESRI	ESRI		24/02/2022	23/02/2024	1 <sup>ère</sup>

○ Sous-traitances

Dans le cadre de ses marchés de travaux et de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes pour l'année 2022 :

Marchés	Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux aériens et souterrains 2022	LOT 9 - CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE	RESEAUX NORD INGENIERIE / RNI TP	Réalisation d'études	11 000 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny	Lot 2 : Chauffage- Réseau-VRD	MISSENERD QUINT B	SAS SAUVE CALORIFUGE TUYAUTERIE GAINE	Pose d'un plan incliné pour le silo de la chaufferie de la salle de convivialité	4 470,49 €

## 5. ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

### ➤ Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE

Pour rappel, la commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour le transfert de sa compétence « éclairage public ».

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 16 juin 2022, a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public » et une notification de cette décision a été adressée le 29 août dernier à l'ensemble des 525 collectivités membres du syndicat, pour que celles-ci s'expriment à leur tour sur cette demande.

Le processus d'adhésion nécessite l'avis favorable de la majorité qualifiée des membres du Syndicat qui sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Les collectivités membres disposent de 3 mois pour s'exprimer et devront donc émettre leur avis avant le 30 novembre ; l'absence de délibération dans ce délai valant avis favorable.

Un point d'étape sur les délibérations reçues sera proposé en séance.

### ➤ Transferts de compétences :

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 23 septembre 2022 :

#### ➤ Transfert de la compétence « GAZ »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
PENNEDEPIE	13/06/2022	Non desservie
HOULGATE	22/09/2022	Contrat historique GRDF

#### ➤ Transfert de la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC »

Collectivité	Date de la délibération	Option
ARGANCHY	19/09/2022	/

#### ➤ Transfert de la compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	07/06/2022
AVENAY	22/06/2022

Ces deux communes ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- d'accepter le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Pennedepie et d'Houlgate ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'Arganchy ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Gonnevill-sur-Honfleur et d'Avenay ;
- de dire que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Gonnevill-sur-Honfleur et d'Avenay s'élève à 0 € ;
- de décider de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 6. ACTUALITES

### ➤ **Flambée des prix de l'énergie**

Dans le cadre du groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz que le SDEC ÉNERGIE coordonne pour plus de 500 membres, depuis le dernier bureau syndical plusieurs actions ont été engagées par le syndicat.

Il s'agit notamment :

- d'informer les collectivités membres du syndicat par courriers adressés début et fin octobre (dans le cadre de l'électricité achetée au titre de l'exercice de la compétence transférée « Eclairage public ») ;
- de relayer l'ensemble des informations sur le site internet du syndicat, dans le trimestriel « DIALOGUE » et au travers des médias : nombreux articles de presse et émission France 3 Normandie ;
- de sensibiliser les membres du groupement sur l'impact budgétaire 2023 de ces hausses tarifaires hors du commun dans le cadre des 7 CLE qui se sont tenues en octobre et de la réunion du mardi 25 octobre 2022 à la CCI, à laquelle avait été conviée l'ensemble des membres du groupement de commandes ;
- de sensibiliser et d'alerter les parlementaires et pouvoirs publics de la situation et de ces conséquences, en particulier, sur le niveau des investissements à venir (courrier et motion nationale FNCCR relayée localement) ;
- de saisir le Préfet du Calvados et le Député suppléant de Madame la Première ministre dans le cadre du différend avec EDF ;
- de rencontres avec des maires et le concessionnaire Antargaz pour sensibiliser ce fournisseur d'énergie à mettre en œuvre des réponses concrètes et adaptées pour les administrés de trois communes exposés à des factures énergétiques en très fortes augmentations ;

Il sera proposé de revenir en séance sur ce sujet qui nous mobilise pleinement et, pour lequel, l'action du SDEC ÉNERGIE est, dans le contexte actuel, à la fois attendue, indispensable et appréciée.

Il faudra rapidement anticiper 2024 et après, par des actions fortes en matière d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, de production d'énergies renouvelables décollées des marchés d'achat d'énergie et de sensibilisation.

➤ **Contrôle de la Cour Régionale des Comptes**

Pour rappel, le Comité Syndical du 16 juin 2022 avait été informé, par courrier en date du 28 avril 2022, que la Chambre Régionale des Comptes de Normandie ouvrait une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021 et le contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

La procédure qui devrait s'étaler sur une période d'au moins douze mois, est en cours : le syndicat a produit, à la demande des magistrats et, à courte échéance, une importante quantité de documents portant sur les statuts du syndicat, sa gouvernance, ses finances et ressources humaines.

L'exercice des concessions, des compétences transférées, nos actions en matière de transition énergétique et de mobilité bas carbone ainsi que nos investissements sur les réseaux .... ont réclamé la production de fichiers et pièces justificatives en grande quantité.

En septembre, une liste de documents complémentaires a été exigée et une réunion technique d'échanges a été organisée le 21 septembre dernier, à la demande de M. ROMAN, magistrat de la cour, en charge de ce contrôle.

Un premier retour oral de toute cette étude sur dossier vient de nous être communiqué ; une première synthèse sera présentée en séance.

➤ **Bilan des CLE 2022**

Du 5 au 18 octobre dernier, se sont tenues les Commissions Locales d'Énergies sous un format innovant, puisque la réunion unique consacrée à la flambée des prix de l'énergie, était précédée de la visite d'une chaufferie bois ou granulés. Des espaces d'informations consacrés à l'actualité des services apportés aux collectivités étaient accessibles avant et après la réunion.

Ces CLE ont aussi permis l'élection de 5 nouveaux représentants au Comité syndical en remplacement de membres démissionnaires.

Un bilan quantitatif et qualitatif des CLE sera présenté et remis sur table.

➤ **Maison de l'énergie « Escape Game »**

Pour rappel, le Bureau syndical a acté le renouvellement de l'exposition « 2050 » de la Maison de l'Énergie par un nouveau concept d'animation sur le principe de l'escape Game.

La réalisation de ce projet est confiée à la Fondation « GoodPlanet » créée par Yann Arthus Bertrand.

Il s'agit d'un jeu d'énigmes qui se vit en équipe. Les joueurs évoluent dans un lieu clos et thématique. Ils doivent résoudre une série de casse-têtes dans un temps imparti pour réussir à accomplir leur mission qui portera sur :

- la compréhension du mix énergétique et de l'impact environnemental de chaque source d'énergie,
- la découverte historique de l'utilisation des sources d'énergie,
- la compréhension des modes de consommation et de vie à différentes époques,
- l'appropriation des éco-gestes du quotidien,
- agir maintenant pour le futur.

Les travaux sont en cours, un état d'avancement du projet sera fait en séance.

➤ **Echéances**

○ **Fin 2022**

Des nouveautés et des changements de dates sont à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir :

- **La commission « d'intégration des ouvrages dans l'environnement »** se réunira le mercredi 16 novembre 2022 à 10h30.
- **La commission « Transition Energétique »**, initialement prévue le mercredi 23 novembre 2022, se réunira le lundi 21 novembre à 9h30.
- **La commission de la CCSPL** se réunira le mardi 29 novembre 2022 à 10h30 (*sous réserve*).
- **Une présentation du Schéma Directeur des IRVE** aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 14h à la CCI Caen Normandie.
- **TEN : journée du jeudi 8 décembre 2022 à l'Abbaye aux Dames** (*organisation en cours de consolidation*)
  - Séminaire TEN / REGION de 10h à 11h30,
  - Conférence des présidents de 14h à 16h,
  - Restitution par la REGION d'une enquête sur le transport doux de 16h à 18 h.

Le planning des échéances du second semestre 2022, mis à jour, sera remis en séance.

○ **1<sup>er</sup> semestre 2023**

- **Le Conseil d'exploitation des Régies « Mobilité » et « EnR »** se réunira le mardi 10 janvier 2023 à 11h30 et le mardi 28 février 2023 à 11h30 dans le cadre de la Commission Administration Finances.
- **Les vœux** aux partenaires auront lieu le mardi 17 janvier 2023 à 11h30.
- **Les vœux au personnel** seront organisés le vendredi 27 janvier 2023 à 12h00.
- **La commission « Développement Economique »**, initialement prévue le jeudi 12 janvier 2023, se réunira le jeudi 5 janvier 2023 à 9h30.
- **La réunion annuelle Entreprises** est envisagée le Mardi 7 mars 2023 (date, horaire, organisation en cours de consolidation).

Le planning des échéances du 1<sup>er</sup> semestre 2023, mis à jour, sera remis en séance.

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présentera les travaux de la commission, réunie le 18 octobre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

#### ➤ Concession Electricité

#### 7. PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles. Cette décision a été publiée le 5 août 2022.

Il sera donc proposé d'actualiser la valeur de l'indemnité qui est versée aux propriétaires concernés, pour les zones non constructibles, au vu des valeurs fixées dans cette décision et conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2019 et de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, à 1,049 €/m<sup>2</sup> à compter du 1er janvier 2023 (valeur inchangée par rapport à la valeur retenue précédemment).

**Délibération :** il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles ;
- de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles à 1,049 €/m<sup>2</sup> à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 8. ETAT DES NEGOCIATIONS DE RENOUVELLEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI 2023/2026) ET DE 10 CONVENTIONS

Au préalable, il est à rappeler que le PPI n°2 couvrant la période 2023/2026, ainsi que les 10 conventions renouvelées, doivent être présentées au Comité Syndical du 15 décembre 2022 pour délibération.

Le Bureau Syndical du vendredi 2 décembre aura donc à se prononcer sur l'ensemble des documents qui seront soumis à délibération de ce Comité Syndical.

Il sera présenté, en séance, l'état d'avancement des négociations pour le renouvellement du plan pluriannuel d'investissement 2023/2026 et de 10 conventions, relatives à la mise en œuvre de la convention de concession, arrivant à leur terme au 31 décembre 2022.

Pour rappel, Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

L'article 11 du cahier des charges, annexé à cette convention, prévoit l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements, d'une durée de quatre ans, fixant les objectifs du concessionnaire en termes d'investissements délibérés.

Le premier PPI 2019/2022 arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Les parties se sont donc rapprochées dans le courant de l'année 2022 afin d'actualiser les données du diagnostic technique, d'établir un bilan des investissements effectivement réalisés au titre du 1er PPI et de s'entendre sur un nouveau PPI pour la période 2019-2026.

L'actualisation du diagnostic technique permet de constater une amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité sur notre concession à date.

Cette amélioration se mesure au travers des indicateurs suivants : nombre d'utilisateurs mal alimentés en continuité globale d'alimentation, nombre de départs HTA mal alimentés, diminution du critère B concessif et communal, diminution du stock réseau HTA aérien fils nus faible section, réseau HTA aérien inscrit au programme aléa climatique (PAC), réseau HTA souterrain CPI, réseau BT aérien fils nus, amélioration du taux d'enfouissement du réseau BT en zone rurale et de vent (<170km/h), résilience à la crue améliorée par le traitement de plusieurs postes HTA/BT.

En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs mal alimentés en tenue de tension, suite à la modification du calcul statistique, les parties ont acté de la dégradation de l'indicateur et fait le choix de faire varier la valeur repère au schéma directeur.

Le bilan du PPI 2019-2022 fait apparaître que 10 objectifs du concessionnaire sont atteints et parfois dépassés. Les trois objectifs suivants ne seront pas atteints :

- renouvellement CPI HTA,
- maintenance lourde des réseaux HTA aériens,
- nombre d'OMT créés.

Pour ce qui concerne l'absence de l'atteinte de l'objectif « renouvellement CPI HTA », ENEDIS précise que certains chantiers en cours en 2022 ne seront mis en exploitation qu'en 2023. Il signale, en outre, qu'il a dû procéder à un report pour coordination d'un chantier sur Lisieux.

Au titre de l'absence d'atteinte de l'objectif « maintenance lourde réseau HTA » (320 km prévus pour 181 km traités), le concessionnaire a indiqué que l'augmentation progressive du programme a été freinée par la crise sanitaire en 2020. En outre, ce programme est marqué par une évolution des pratiques, justifiée par un traitement plus profond, mais qui génère ainsi un coût unitaire plus important. Enfin, Enedis a privilégié le renouvellement des réseaux aériens HTA, à la maintenance lourde (renouvellement de 127 km de réseau HTA aérien en lieu et place des 44 km prévu au PPI 2019-2022).

Pour ce qui concerne les objectifs du PPI 2023-2026, il est à noter qu'ils sont moins ambitieux que ceux du premier PPI. Selon le concessionnaire cet état de fait est lié à des résultats en matière de qualité de la distribution qui s'améliorent. On relève notamment, que plusieurs finalités d'investissements ne sont pas reprises sur cette période et qu'une finalité apparaît relative à la dépose du réseau BT souterrain CPI.

Sur les finalités maintenues les quantités à traiter sont en retrait.

Finalité PPI	Unité	Quantité à traiter PPI 2019-2022	Quantité traitées PPI 2019-2022	Quantité à traiter PPI 2022-2026
Lignes aériennes HTA sécurisées (PAC)	km déposés	10	15.2	13
Lignes aériennes HTA fiabilisées (RP)	km traités	320	181.2	275
Renouvellement ciblé lignes aériennes HTA	km déposés	44	126.6	45
Renouvellement ou ajout d'OMT	Nb d'OMT	112	97	30
Renouvellement ciblé des câbles HTA souterrain	Km déposes	44	28.5	20
Sécurisation pour assurer la continuité électrique des réseaux qui traversent des zones inondables	Nb de postes non inondés secourus	20	25	Entre 15 - 25 postes (non inondés secourus)
Pose de capteurs DINO	Nb de poste HTA/BT équipés	24	26	15
Renouvellement BT fils nus	Km déposés	13.5	27	15
Renouvellement ciblé réseaux BT souterrain (dont CPI)	Km déposés			12
Transformateurs à traiter dans le cadre de la réglementation PCB	Nb de transfos >50 ppm restant à traiter	160	183	0 transformateurs pollués
Renforcement réseau BT	Km posés	10	14	
Renforcement réseau HTA	Nombre de départ créés	7	8	
Renforcement réseau HTA	Renforcement - Levée de contraintes réseau HTA (deltaU/U)	4	9	

Cette proposition ne paraît pas en l'état des négociations, satisfaisante par l'autorité concédante.

Un point détaillé en séance sera fait sur l'état d'avancement des négociations.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

M. Jean-Yves HEURTIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 20 octobre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**9. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX**

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 4 p 78**.

*Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :*

- *d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 10 projets proposés pour un montant de 110 497,83 € HT pour les extensions du réseau et de 22 463,99 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;*
- *de dire que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**10. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS**

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 5 p 79**.

*Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :*

- *d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 14 projets proposés pour un montant de 67 394,64 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;*
- *de dire que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers du Budget Principal ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**TRANSITION ENERGETIQUE**

M. Marc LECERF, 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 19 octobre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**11. ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – LA HOGUETTE**

Par délibération en date du 9 novembre 2021 la commune de La Hoguette a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3 pour 3 bâtiments : la mairie, l'école et la salle polyvalente.

Pour rappel, le service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est en phase d'expérimentation. Il recouvre les missions suivantes :

- l'appui à l'obtention des aides financières mobilisables ;
- la préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de maîtrise d'œuvre, de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution et le paiement des marchés publics de travaux ;
- la réception des ouvrages réalisés ;
- le suivi de l'efficacité des travaux de rénovation.

La collectivité a sollicité l'accompagnement du syndicat pour rénover ces 3 bâtiments qui, par ailleurs, vont faire l'objet d'un raccordement à un réseau technique de production de chaleur bois réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE (par transfert de compétence acté en mars 2022).

La mise en œuvre de cet accompagnement CEP de niveau 3 est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de La Hoguette et le SDEC ÉNERGIE, jointe en **annexe 6 p 80**.

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération, estimé aujourd'hui à 392 000 € HT (490 000 € TTC dont 470 400 € de travaux et 19 600 € d'accompagnement CEP non soumis à TVA).

La contribution à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est de 19 600 €.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES TTC			RECETTES		
Étude - maîtrise d'œuvre	50 300 €	392 000 €	DETR ou DSIL	156 800 €	32 %
Travaux	316 100 €		APCR rénovation énergétique	75 760 €	16 %
Autres dépenses	25 600 €		Autre financement	36 360 €	7 %
Adhésion CEP niveau 3	19 600 €	5% de 392 000 €	FCTVA	77 160 €	16 %
TVA	78 400 €	20% de 392 000 €	SDEC ENERGIE - 80% CEP3	15 680 €	3 %
			Participation commune (Fonds propres et emprunts)	128 240 €	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>490 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>490 000 €</b>	

La commune, qui reste propriétaire des bâtiments communaux, sera chargée de récupérer la TVA par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter l'adhésion au CEP de niveau 3 de la commune de La Hoguette ;
- d'acter la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante ;
- d'acter le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 12. ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE « PACTE » – CC PRE-BOCAGE INTERCOM

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a émis le souhait d'adhérer au nouvel accompagnement à la transition énergétique proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI. (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique sous l'acronyme « PACTE ») lors de son Conseil Communautaire du 28 septembre dernier.

Pour rappel, le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 a approuvé les modalités relatives au contenu de cet accompagnement (appui en ingénierie et aides financières) et le montant de la contribution des EPCI, à savoir :

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie – volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du BS		50 %
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50 %

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom n'ayant pas encore réalisé un diagnostic du patrimoine public, le montant de sa contribution annuelle s'élève la première année à 7 500 € :

- Réalisation du diagnostic du patrimoine public : 8 000 € \* 50 % soit 4 000 €
- Ingénierie – volet 1 - 2 et 3 : 7 000 € \* 50 % soit 3 500 €

et 3 500 € par an les deux années suivantes (7 000 € \* 50 %).

Cet accompagnement est formalisé au travers une convention « PACTE » d'une durée de 3 ans ; jointe en **annexe 7 p 92**.

Pour mémoire, il comporte les éléments suivants :

- Un appui en ingénierie :
  - o Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (Réalisation d'un diagnostic du patrimoine public du territoire (ou actualisation du diagnostic initial existant si celui-ci a déjà été réalisé) ; réunion annuelle avec l'EPCI pour faire le bilan des accompagnements apportés aux collectivités de son territoire et définition des priorités d'accompagnement pour l'année à venir.

- Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI (Mise à disposition de données pour le suivi du PCAET, production d'analyses comparatives entre EPCI, mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI,...).
  - Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants (Interventions d'experts, animations à la Maison de l'Energie pour des groupes constitués par l'EPCI, action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'Energie).
- Des aides financières (50 % sur le reste à charge de la collectivité, déduction faite des autres aides et plafonnée à 10 000 € maximum par étude – 2 prestations par an).

Ces aides concernent des prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité (Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières, bilan de gaz à effet de serre interne à la collectivité ou territorial ...).

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- *d'approuver l'adhésion à cet accompagnement « PACTE » de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 7 500 € la première année et de 3 500 €/an les deux années suivantes, imputable à l'article 747585 du budget principal ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présentera les travaux de la commission réunie le 24 octobre 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

### 13. DEMANDE D'AIDE REGIONALE - ACCOMPAGNEMENT A LA DECARBONATION DES DEPLACEMENTS DES COLLECTIVITES

Dans la continuité de sa feuille de route, la commission Consultative sur la Transition Energétique (CCTE) a initié une action visant à impulser et favoriser la décarbonation des déplacements des collectivités du Calvados.

Ce projet consiste à :

- mettre en place un accompagnement et des outils à l'attention des collectivités tout au long du parcours d'acquisition et d'utilisation des véhicules bas carbone, y compris les vélos,
- mettre en œuvre un plan de communication et d'animation à destination des collectivités pour créer un effet d'entraînement et favoriser le passage à l'action.

Dans ce cadre, le syndicat propose la mise en place d'un service de conseil en mobilité bas carbone pour les collectivités.

Ce service portera sur :

- une aide à l'analyse des besoins de déplacements et transports, aide à la décision dans les choix de solutions de déplacement et d'acquisition de véhicules à faibles émissions. Le vélo et les solutions alternatives à l'achat de véhicules (covoiturage, auto partage, télétravail...) seront également mis en avant,
- la réponse aux questions des collectivités, par une information neutre et gratuite,
- l'élaboration et la mise à disposition d'outils informatifs sur le site du SDEC ENERGIE.

Le syndicat souhaite mettre en place un concours entre territoires ayant pour fonction de lancer la dynamique de décarbonation des déplacements/véhicules des collectivités, dynamique dont l'enjeu est de se poursuivre sur les années suivantes.

Le plan de financement prévisionnel du projet (environ 40 000 € HT de dépenses sur 3 ans) inclut des recettes émanant de la Région Normandie :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Outils et communication	7 000 €	SDEC ENERGIE et EPCI (50/50)	16 000 €
Conseil aux collectivités	18 000 €	Région Normandie*	11 000 €
Achats (lots pour concours)	15 000€	Autres financeurs (CEE, ..)	13 000 €

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la demande de subvention d'un montant de 11 000 € auprès de la Région pour la mise en place d'un accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités du Calvados ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 74 du budget principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission réunie le 21 octobre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ➤ Programmes de travaux – Tranches 2022

#### 14. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 8<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité de 17 projets, portant sur un montant d'investissement de 349 118 € HT, dont 22 464 € HT de renforcement nécessaire à 1 projet d'extension et 326 654 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces 17 projets avec accord définitif des pétitionnaires est jointe en **annexe 8 p 102**.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la huitième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (17 projets pour un montant total estimé à 349 118 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922- Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 15. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2023

La commission proposera au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité de 24 projets, portant sur un montant d'investissement de 628 973 € HT, dont 7 255 € HT de renforcement nécessaire à 1 projet d'extension et 621 718 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces 24 projets avec accord définitif des pétitionnaires est jointe en **annexe 9 p 103**.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la première tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (24 projets pour un montant total estimé à 628 973 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922- Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 16. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### ➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CABOURG	A	RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT	EP	316 560,00 €	102 720,00 €	32 %

Le projet de convention est joint en **annexe 10 p 104**.

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- de décider que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Cabourg ;
- d'adopter la convention correspondante ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 4581822 - Travaux sous mandat Eclairage Public du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les trois conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CAGNY	Le Domaine de Saulnier – Tranche 1 (42 lots)	LFC Invest	Pose de 651 ml de réseau BT souterrain	70 227,77 €
ESQUAY-NOTRE-DAME	Le Duc Guillaume – Tranche 1 (26 lots)	SAS TERRANEA	HTA : Pose de 600 ml de réseaux électriques Haute Tension 3x150 <sup>2</sup> souterrains et création d'un PAC BT : Pose de 646 ml de réseaux électriques BT	64 307,49 €
RYES	Le Bourg – Rue de la Tringale (30 lots)	SAS PIERREVAL AMENAGEMENT	Pose de 438 ml de réseau BT souterrain	49 077,40 €
<b>TOTAL</b>				<b>183 612,66 €</b>

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- d'adopter les trois conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 183 612,66 € ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autoriser à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

M. Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission réunie le 21 octobre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**17. ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2022**

➤ **6<sup>ème</sup> tranche de Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission présentera au Bureau Syndical la liste des opérations dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC), **annexe 11 p 111**.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	48	18 177 €
Signalisation lumineuse		4	3 485 €
<b>Total</b>		<b>52</b>	<b>187 662 €</b>

➤ **7<sup>ème</sup> tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission proposera au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'extension et de renouvellement d'ouvrages et du programme de renouvellement de foyers et mâts de plus de 30 ans, pour un montant total de 313 889 €.

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement	VERSON	VERSON	Extension d'éclairage suite aménagement place de l'église	106 311 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	Renouvellement de 144 foyers	110 400 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	Renouvellement de 52 foyers	97 178 €
<b>Total</b>				<b>313 889 €</b>

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la septième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation du programme d'extension et de renouvellement d'ouvrages et du programme de renouvellement de foyers et mâts de plus de 30 ans, pour un montant total de 313 889 € TTC ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

## 18. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC - OUISTREHAM

Dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE au 1er mai 2017, la commune de Ouistreham a souhaité rénover son réseau d'éclairage public.

Le montant et la nature des travaux ont été estimés, conjointement par le SDEC ÉNERGIE et la commune de Ouistreham, sur la base de différents documents techniques remis par la commune au SDEC ENERGIE.

Une convention conjointe, signée le 19 mai 2017, définit les modalités techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des installations d'éclairage public de Ouistreham.

Un premier avenant à cette convention, signé le 17 juillet 2018, a pour objet de faire bénéficier la commune de Ouistreham de l'évolution des aides d'éclairage public fixés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 05 avril 2018 et de mettre à jour le quantitatif des ouvrages concernés suite à l'analyse sur site du patrimoine de Ouistreham ainsi que le montant des travaux associés.

Un second avenant, signé le 27 octobre 2020, a permis d'étaler la participation communale jusqu'en 2025, suite à la sollicitation de la commune dans le cadre des effets de la Crise COVID ;

Le 14 septembre 2022, la commune a sollicité l'octroi d'un aménagement du paiement de sa participation en raison du contexte inflationniste conjugué à l'augmentation de charges incompressibles.

Afin de répondre à cette sollicitation, les parties ont convenu d'un nouvel étalement de la participation communale jusqu'en 2028.

Cet accord engendre une modification des articles 4, 5 et 7 de la convention initiale et abroge les dispositions des deux premiers avenants.

L'avenant n°3, ainsi proposé, est joint en **annexe 12 p 112**.

**Délibération** : *il appartiendra au Bureau syndical :*

- *d'adopter l'avenant n°3 à la convention initiale pour le renouvellement du réseau éclairage public de la commune de Ouistreham abrogeant les dispositions des avenants 1 et 2 ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rattachant.*



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 16 septembre 2022, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Présidente.

### Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOURAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GIRARD Henri, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur MALOISEL Gilles.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

### COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Adhésions et transferts de compétences
- Actualités (Flambée des prix de l'énergie, Contrôle de la CRC, Recensement des projets 2023, CLE, Ordre du jour du Comité Syndical du 6 octobre 2022, Echéances).

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### Administration Générale, Finances, Cartographie et Usages numériques

- Ajustement du tableau des effectifs 2022
- Recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents permanents indisponibles
- Titres restaurant 2023
- Plan d'action de prévention - Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Financement des fonds de concours
- Projet France relance cybersécurité

#### Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

#### Relations usagers et précarité énergétique

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

#### Transition énergétique

- Accompagnement à la transition énergétique- « PACTE » - CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Projet photovoltaïque ZAC de la Fossette II à Douvres la Délivrande
- Accompagnement et financement des projets ENR photovoltaïque (< 100 kWc, entre 100 et 500 kWc & > 500 kWc)

#### Mobilités bas carbone

- Programme de travaux - Bornes de recharge pour véhicules électriques - 5ème tranche 2022
- Valeur des actifs à la date de transfert de compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE
- Etat d'avancement de la concertation du futur SD IRVE
- Mise en place d'un programme d'investissement « relais »
- Mode de gestion de la compétence IRVE

#### Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2022
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2023
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Convention constitutive de groupement de commandes avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois déposés 2022

#### Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse - Tranches de travaux 2022

Madame la Présidente confirme que l'ordre du jour de cette séance est important mais il permettra de pouvoir largement échanger sur certains sujets, notamment :

- La flambée des prix de l'énergie,
- L'accompagnement des collectivités en matière de production photovoltaïque,
- Le Schéma Directeur des IRVE.

Par ailleurs, dans le contexte actuel d'explosion des factures énergétique, elle propose un point supplémentaire portant sur la prise en charge des frais de coupure de l'Eclairage public que M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera en détail.

## **I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2022**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022 est approuvé.*

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 8 juillet dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
<b>Transition énergétique</b>	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Victot-Pontfol, Ranville et St Denis de Méré
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bernières-sur-Mer, Victot-Pontfol, Moyaux, Arganchy
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Vire-Normandie		
	Aide financière pour la réalisation de l'audit énergétique de l'école de Quetteville		
<b>Energies</b>	Décision de défense des intérêts du SDEC ENERGIE dans l'instance n°2201826-3 introduite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) devant le Tribunal Administratif de Caen		
<b>Solidarité</b>	Conventions de partenariats 2022 avec le secours Catholique (8 000 €), le secours Populaire (2 000 €) et la Croix Rouge Française (10 000 €)		
<b>Relations usagers</b>	Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados relative aux actions des Points Info 14		

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 8 juillet 2022.*

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 8 juillet dernier.

La liste, jointe en annexe de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

## MARCHES PUBLICS

### ○ Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

OBJET	TYPE DE PROCÉDURE
Accord-cadre de fournitures courantes et services 2020 - Marchés subséquents n°6 - Groupement de commande pour la fourniture de postes de transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité	Marché subséquent
Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « Trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados.	Procédure adaptée (MAPA)

Traitement des transformateurs déposés HTA-BT déposés 2022	Procédure adaptée (MAPA)
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public 2022	
Tickets restaurant	

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

○ **Résultats de consultations, nécessitant délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Objet	Type de procédure	Attributaire
Mise en place d'un cadastre solaire	MAPA > 40 000 € HT	CYTHELIA ENERGY 59 800 €
Traitement des poteaux béton déposés 2022		Société des Matériaux Caennais (SMC) 12€/T

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché pour la mise en place d'un cadastre solaire à l'entreprise CYTHELIA ENERGY pour un montant de 59 800 € ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de traitement des poteaux béton déposés 2022 à la Société des Matériaux Caennais (SMC) pour un montant de 105 600 € ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Avenants, nécessitant délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les avenants suivants :

➤ **Marchés de l'énergie :**

Entreprises	Objet de l'avenant	
PLÛM ENERGIE	Avenant n° 1 de transfert : cession de marché à sa filiale à 100% PLÛM ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS	MS4 lot 1 à l'accord cadre « Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés » 2020

- **Marchés de travaux réseaux 2022** : Avenant n° 4 portant sur la date de prise d'effet des marchés suivants :

Objet	Secteur géographiques	Attributaire
Lot 1A : Travaux aériens	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFPAGE
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullles Terre et Mer	CC Seullles Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

- **Marchés de travaux raccordement 2022** : Avenant n° 3 portant sur la date de prise d'effet des marchés suivants :

Lots	Secteur géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullles Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

➤ **Marchés suite à appel d'offres ouvert – CAO du 06 septembre 2022** (article L1414-4 du CGCT) :

Objet	Attributaire	Avenants
Lot 4 du Marché subséquent 1 - Electricité	TotalEnergies	Avenant n° 2 : prolongation de la période de fourniture d'électricité, diminution du prix du MWh, modalités de calcul du coût induit par le mécanisme de capacité

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les avenants proposés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (Appels d'offres)**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Objet	CAO	Attributaire
Marchés subséquents n° 4 « Electricité » - 2023 – Lot 1 (PdL raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse)	8 juillet 2022	PLUM
Marché spécifique 2023 électricité (lot 1) et gaz (lot 2)	6 septembre 2022	EkWateur
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection – 130 caméras / 8 communes	20 septembre 2022	SPIE City Networks 919 496€

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les reconductions de marchés :

➤ **Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Lot 1 – Petites fournitures de bureau	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	12 mois	02/12/2020	01/12/2024	3
Lot 2 – Papier de reprographie et d'impression		Reconductible 3 x 12 mois			

➤ **Travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1 - Bessin	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	3
Lot 2 - Bocage / Orne et Odon					
Lot 3 - Vire Noireau / Suisse normande / Pays de Falaise	TEIM + INEO				
Lot 4 - Pays d'Auge Sud	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT				
Lot 5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM				

➤ **Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1 - Ouest	REI LUX CONTROLES	12 mois	10/12/2021	09/12/2025	1
Lot 2 - Est		Reconductible 3 x 12 mois			

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022 :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1a - Calvados	SPIE CITYNETWORKS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1
Lot 11a - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFPAGE				
Lot 3 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM				
Lot 4 - CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM				
Lot 5 - CC Seules Terre et Mer	STEPELEC				
Lot 6 - CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM				
Lot 7 - CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT				

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 8 - CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1
Lot 9 - CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE				
Lot 10 - CA Lisieux Normandie	STEPELEC				
Lot 12 - CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO				
Lot 13 - CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC				
Lot 14 - CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO				
Lot 15 - CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM				
Lot 16 - CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC				

➤ **Travaux de raccordement au réseau électrique 2022 :**

Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Lot 1a - Bessin Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1
Lot 2a - Caen La Mer et ses environs - Suisse Normandie et Pays de Falaise					
Lot 3 - Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud					

➤ **Autres marchés :**

Marché / Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Mise à disposition et abonnement à un logiciel de suivi énergétique et patrimonial	MC MA SOLUTIONS	17 mois Reconductible 2 x 12 mois	19/08/2021	30/12/2024	1
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE	MISSENARD QUINT B	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	22/10/2021	21/10/2025	1
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	GT FORLUX - Citéos Ingénierie Normandie + CITEOS CAEN + COGELUM IDF + FRESHMILE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025	1

*Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.*

Arrivée de Monsieur Philippe LAGALLE.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022 :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 6 Travaux souterrains	CC Cœur de Nacre CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	BATI 14 - JABLONSKI Slawomir	Travaux de maçonnerie	6 000 €
Lot 7 Travaux souterrains	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge CU Caen la Mer Nord				6 000 €

➤ **Raccordement 2022 :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	SEC INGENIERIE	Etudes	20 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				20 000 €
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	10 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				10 000 €
Lot 1A	Bessin- Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	TOPO ETUDES	Etudes	20 000 €
Lot 2A	Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				20 000 €

➤ **Travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1	Bessin	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MILECLAIR	Nettoyage de mâts de lampadaires dans le secteur du Calvados	10 000 €
Lot 2	Bocage / Orne et Odon				10 000 €
Lot 4	Pays d'Auge Sud				10 000 €

- **Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 2	Chauffage / Réseau / VRD	MISSEARD QUINT B	SAS MARIE ET CIE	Pose de sorties de toiture	1 500 €

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

## ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

- **Adhésions au SDEC ÉNERGIE**

▪ **Commune de Colombelles**

Madame la Présidente rappelle que la commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE en vue de transférer au syndicat sa compétence « éclairage public ».

Le Comité Syndical du 16 juin a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Le processus d'adhésion sera soumis à délibération des membres du SDEC ÉNERGIE à compter de septembre sachant que la majorité qualifiée sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Il est rappelé que, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Les différentes étapes de cette procédure d'adhésion sont présentées au Bureau Syndical :

Comité Syndical du 16 juin	Validation de cette demande
Le 13 juillet	Information des collectivités sur délibérations à venir
Le 29 août	Notification aux collectivités membres du syndicat
<b>du 1er septembre au 30 novembre</b>	<b>Délibérations des collectivités adhérentes</b>
CLE d'octobre	Rappel aux collectivités - <i>si besoin</i>
Comité syndical du 6 octobre et du 15 décembre	Etat des délibérations reçues
Décembre 2022	Arrêté Préfectoral pour mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2023

A ce jour, 90 communes, représentant 92 335 habitants, ont émis un avis favorable à cette nouvelle demande d'adhésion.

Il reste ainsi à obtenir le retour favorable de 260 communes, représentant 262 197 habitants, ou de 173 communes, représentant 380 374 habitants.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Transferts de compétences**

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 :

➤ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération	Collectivité	Date de la délibération
Agy	24 mai 2022	Juaye-Mondaye	28 juin 2022
Barou-en-Auge	30 mai 2022	Ranchy	29 juin 2022
Touffreville	7 juin 2022	Cordebugle	29 juin 2022
Lingèvres	10 juin 2022	Saint-Jean-de-Livet	30 juin 2022
Etreham	17 juin 2022	Vignats	4 juillet 2022
Belle-Vie-en-Auge	24 juin 2022		

Aucun actif relevant de la compétence « IRVE », Madame la Présidente propose de fixer la valeur du patrimoine à 0 €, à la date du transfert.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Agy, Barou-en-Auge, Touffreville, Lingèvres, Etreham, Belle-Vie-en-Auge, Juaye-Mondaye, Saint-Jean-de-Livet, Ranchy, Cordebugle et Vignats ;
- **DIT** que la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » des communes de Agy, Barou-en-Auge, Touffreville, Lingèvres, Etreham, Belle-Vie-en-Auge, Juaye-Mondaye, Saint-Jean-de-Livet, Ranchy, Cordebugle et Vignats, s'élève à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**ACTUALITES**

---

➤ **Flambée des prix de l'énergie**

○ **Actualités récentes**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que l'Etat a pris un certain nombre de dispositions pour 2022 et que pour 2023, les dernières annonces de la Première ministre portent sur :

- le prolongement du bouclier tarifaire avec une augmentation des TRV de l'électricité et du gaz de 15 %
- le versement d'un chèque énergie exceptionnel à douze millions de foyers français les plus modestes d'un montant de 100 ou 200 € ;

- le plan général de sobriété énergétique présenté début octobre avec un objectif de diminution des consommations de gaz et d'électricité pour cet hiver de 10 % ;
- le projet de loi pour accélérer la mise en service des énergies renouvelables. Monsieur le Directeur Général présente :
  - une note qui insiste plus particulièrement sur deux dispositions prévues dans cet avant-projet de loi (articles 8 et 18) et présentant certains enjeux pour les syndicats d'énergies, ainsi qu'un résumé des dispositions en matière d'énergie adoptées dans les deux lois d'août 2022 susvisées ;
  - une seconde note de présentation des articles de l'avant-projet de loi.
- **Situation des membres du groupement de commandes concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques**

Suite à un différend lors des opérations de bascule entre le Marché Subséquent n°1 et le Marché Subséquent n°2 en octobre 2021, le SDEC ENERGIE a été obligé de relancer des procédures de consultation pour certains contrats de type C2 (courbe de charge télé relevée).

Suite à l'infructuosité de cette consultation, le syndicat s'est rapproché de TotalEnergies (titulaire du lot 4 – Marché Subséquent n°1 (C2) pour négocier la reprise des contrats sortis de son périmètre mais non repris par EDF (nouveau titulaire du Marché Subséquent n°2-lot 4).

L'avenant n°1 au Marché Subséquent n°1 – lot 4 a donc été conclu en décembre 2021 pour prolonger la durée de fourniture du marché (Marché Subséquent n°1) jusqu'au 31 décembre 2022, avec de nouveaux tarifs déterminés dans une période caractérisée par une hausse incontrôlée des prix.

La nouvelle procédure de consultation pour l'année 2023 s'est soldée, de nouveau, par une infructuosité (août 2022). Un nouvel avenant a donc été proposé pour modifier celui en cours de manière à prolonger la période de fourniture jusqu'à fin 2023 et réviser les tarifs à la baisse :

	Avenant MS1 de janvier à sept 2022	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Après échanges prix 2023
Pointe	1 109,18	73,22	74,86
HPH	706,40	60,20	39,53
HCH	187,38	38,31	39,38
HPE	122,61	40,02	28,46
HCE	36,90	26,09	10,65

- **Différends avec EDF**

La société EDF, titulaire des lots 1 - PDL raccordés en BT avec une puissance  $\leq 36$  KVa (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse et 4 – PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2) - du marché subséquent n°2, portant sur l'achat d'électricité pour la période 2022 et 2023, a adressé le 21 avril dernier, deux mémoires en réclamation (1 pour chaque lot), en réponse aux deux courriers du Syndicat du 22 février 2022 (un pour chaque lot).

Le différend qui oppose le SDEC ÉNERGIE à EDF porte sur le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix de ces 2 lots :

- Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat. Pour le Syndicat, la clause d'optimisation devait être déclenchée par le SDEC ÉNERGIE et son application pouvait alors être mise en œuvre selon la méthode décrite par EDF dans son offre acceptée ;
- Conséquence : un prix de l'électron (en €/MWh) multiplié par 2 s'il est appliqué le BPU EDF.

Cette position de la société EDF s'ajoute à son refus, fin 2021, de prendre en compte tous les membres du groupement ou tous les points de livraison, comme évoqué ci-avant.

Pour rappel, plusieurs actions ont été engagées :

- Demande du SDEC ÉNERGIE d'appliquer, pour 2022, le BPU calculé par le syndicat ; EDF a signé ce BPU avec réserves ;
- Engagement d'un processus d'échanges entre EDF et le Syndicat, coordonnateur du groupement, pour tenter de rapprocher nos positions divergentes ;
- Le Comité Syndical du 16 juin 2022 a acté de la poursuite au-delà du 20 juin des négociations (jusqu'au 20 octobre 2022).

Il faut noter que les différentes réunions d'échanges pour tenter une conciliation ont permis des avancées mais sans pouvoir in fine envisager un accord sur l'écart cumulé entre les deux BPU qui est de :

- 2M€ (après ARENH+) pour 2022 (uniquement sur la partie « fourniture d'énergie ») ;
- 5M€ pour 2023 (montant non consolidé restant à confirmer).

EDF propose de prendre en charge 60% de cet écart, soit 1,2M€ pour 2022 (le reste, soit 0,8M€, à charge de chacun des membres du groupement).

A la suite de cette phase de conciliation, il demeure donc des points de divergence :

- Pour 2022 : le SDEC ÉNERGIE souhaite une prise en charge du surcoût d'EDF de 65%, voire 70%, et non 60% comme proposé par le fournisseur ;
- Le traitement de l'année 2023 : les 2 mémoires en réclamation et la saisine du TA ne portent que sur 2022 ;
- Pour formaliser un éventuel accord :
  - Le SDEC ÉNERGIE s'appuie sur l'acte constitutif du groupement de commandes qui l'autorise à passer des avenants aux marchés ;
  - EDF considère qu'il faut formaliser l'accord par un protocole transactionnel car l'avenant s'exposerait à un refus du contrôle de légalité.

Malgré cela, EDF a préféré, par sécurité, saisir le Tribunal Administratif de Caen le 8 août 2022, tout en souhaitant poursuivre les discussions.

La saisine du TA de CAEN par EDF porte sur :

- La responsabilité contractuelle pour faute du SDEC ÉNERGIE en refusant l'application de la clause de SWAP, comme elle est décrite au 4.1.3 du mémoire technique d'EDF ;

Ou

- La responsabilité contractuelle sans faute du SDEC ÉNERGIE pour imprévision ;
- Demande de versement de 3.5 M€ au SDEC ÉNERGIE pour 2022.

Le Cabinet SEBAN Associés a été désigné pour représenter les intérêts du syndicat.

Il adressera prochainement une première réponse au TA contestant l'analyse faite par EDF et indiquant son irrecevabilité : le destinataire de la demande de paiement ne peut pas être le syndicat (ni le payeur) mais chacun des membres du groupement ; Cela pourrait conduire EDF à engager près de 500 procédures au TA.

Par ailleurs, des échanges avec la Préfecture suggèrent le concours des services de la Préfecture pour mettre en place une intermédiation judiciaire, suspendant la procédure au TA.

EDF sollicite une rencontre avec M. Frédéric THÉBAULT, Directeur EDF Commerce Ouest.

Le SDEC ÉNERGIE :

- ✓ prévoit l'information des membres du groupement,
- ✓ est ouvert à la négociation mais dans le cadre strict du mandat qui nous a été confié via l'acte constitutif du groupement de commande,
- ✓ maintient un positionnement ferme laissant le juge décider.

▪ **Achat d'énergie gaz et électricité pour 2023**

L'ensemble des prises de position, tant en électricité qu'en gaz pour 2023, est à ce jour réalisé.

L'évolution évaluée des factures d'énergies des membres du groupement pour 2023 par rapport à 2022, à périmètre de consommation égale, en fonction des différents types de contrats et de marchés :

① **Marché subséquent n°2 – Gaz**

Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
	2022	2023	
EDF	19,2 €	60,0 €	+ 100 à + 150 %

② **Marché spécifique (hors accord cadre) - Gaz**

Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
EkWateur	74 €	254 €	+ 100 %

③ **Marché subséquent n°2 – Electricité**

N° du lot et points de livraison concernés	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023 / facture 2022	Commentaires	
		2022	2023			
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EDF	59 €	123 €	+ 35 à + 40 %	<i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire - nécessité de provisionner</i>
2	Installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	PLUM	89 €	443 €	+ 100 à + 150 %	-
3	Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	Total-Energies	56 €	42 €	- 5 % à - 10 %	-
4	Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	EDF	52 €	95 €	+ 25 % à + 30 %	<i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire nécessité de provisionner</i>
5	A haute valeur environnementale	ENERCOOP	83 €	83 €	Stabilité	

## ④ Marché subséquent n° 4 – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023	Commentaires
			2022	2023		
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM	292 €	532 €	+ 30%	Fait suite au marché subséquent n° 3 – 2022 (flexibilité)

## ⑤ Marché spécifique (hors accord cadre) – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
			2022	2023	
1	Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EkWateur	136 €	711 €	+ 140 %

## ⑤ Avenant n° 2 au marché subséquent n° 1 – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
4	Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TotalEnergies	240 €	32 €	-30%

 ▪ **Information des membres du groupement**

Le contexte exceptionnel, auquel chacun est confronté, réclame des mesures d'information renforcées des membres du groupement. Il est proposé les actions suivantes :

- Septembre :
  - Mail aux collectivités concernées par l'avenant n°2 « TotalEnergies » les informant de la réduction des tarifs dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et pour l'année 2023 ;
  - Courrier à chacun des membres du groupement les informant du niveau des prix de l'électricité et du gaz pour 2023, pour leurs différents contrats .... avec rappel des tarifs 2022.
- Octobre :
  - Information des représentants du Comité Syndical le 6 octobre sur l'avenant avec TotalEnergies, les résultats des consultations pour la tarification 2023, le différend avec EDF ...

- Information des délégués du syndicat dans le cadre des Commissions Locales d'Energie qui vont se tenir du 5 au 18 octobre ;
- Courrier spécifique aux collectivités ayant transféré la compétence « Eclairage public » pour leur préciser le montant de leur future facture énergétique 2023 (préparation budgétaire 2023).
- Mardi 25 octobre matin : Réunion d'information à la CCI en présentiel et distanciel avec les élus de tous les membres du groupement de commandes.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et valide ces dernières propositions.*

➤ **Contrôle de la Cour Régionale des Comptes**

Monsieur le Directeur Général rappelle que, le Comité Syndical du 16 juin 2022 avait été informé, que par courrier en date du 28 avril 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie ouvrait une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à nos jours et le contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

Les services ont produit et déposé sur la plateforme de la CRC un grand nombre de documents de manière à répondre à plus de 250 questions et à compléter une quinzaine de tableaux.

Un contrôle sur place et sur pièces a eu lieu le 21 septembre dernier pour répondre aux dernières interrogations des magistrats et contrôleurs.

Monsieur Jacques LELANDAIS, Président entre 2017 et 2020 et Madame la Présidente seront conviés prochainement à une réunion de clôture de ce contrôle.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Recensement des projets 2023**

Monsieur Bruno DELIQUE confirme que le recensement des projets 2023 sera adressé aux communes adhérentes du syndicat via l'extranet du SDEC ÉNERGIE.

Le retour du recensement des projets 2023 est attendu pour le 15 janvier 2023.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Commissions Locales d'Energie**

Comme convenu lors d'échanges précédents en Bureau Syndical, le SDEC ÉNERGIE propose d'organiser les prochaines Commissions Locales d'Energie, du 5 au 18 octobre 2022, autour de temps forts en lien avec l'actualité énergétique et sur un format rénové (visite de terrains / débats en salle / échanges personnalisés / Cocktail déjeunatoire).

Plus précisément, l'ordre du jour proposé aux maires, présidents et délégués du syndicat est le suivant :

9h30	Accueil café
9h30/10h30	Visite d'une chaufferie bois à proximité
10h30 - en salle	<b>Elections</b> (selon CLE) <b>Flambée des prix de l'énergie :</b> - Quelles réponses apportées par le syndicat ? ( <i>groupements d'achats, rénovation énergétique, production d'EnR, ...</i> )

Temps d'échanges personnalisés entre les élus et les équipes du syndicat :

9h30/10h30 puis à partir de 12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espace « Travaux sur les réseaux »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Effacement « aides aux petites communes rurales »,</li> <li>○ Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : plateforme PLAT'AU,</li> <li>○ Recensement des projets des collectivités.</li> </ul> </li> <li>• <b>Espace « Eclairage public – Signalisation lumineuse »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Programme d'efficacité énergétique R30,</li> <li>○ Réorganisation du service,</li> <li>○ Recensement des projets des collectivités.</li> </ul> </li> <li>• <b>Espace « Mobilité »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Schéma Directeur des IRVE,</li> <li>○ Recensement des projets des collectivités.</li> </ul> </li> <li>• <b>Espace « Transition énergétique »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rénovation énergétique : le logiciel de suivi des consommations ....</li> <li>○ Recensement des projets des collectivités.</li> </ul> </li> </ul>
	Cocktail déjeunatoire

Le planning finalisé est présenté en séance :

SECTEUR	CLE (*Election)	DATE - matin	VISITE INSTALLATION BOIS ENERGIE	SALLE REUNION
CAEN SUD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CINGAL-SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE CC DU PAYS DE FALAISE	Mercredi 5 octobre	SAINT-REMY-SUR-ORNE Ecole / Mairie Chaudière granulés	SAINT-REMY-SUR-ORNE Salle polyvalente
CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE*	Vendredi 7 octobre	DOZULÉ Réseau de chaleur communal Bois déchiqueté	DOZULÉ Salle des fêtes
BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM* CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	Lundi 10 octobre	CORMOLAIN Chaufferie bois - mairie	CORMOLAIN Salle des fêtes

<b>PAYS D'AUGE NORD</b>	<b>TERRE D'AUGE *</b> CC TERRE D'AUGE CŒUR COTE-FLEURIE PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	<b>Mercredi 12 octobre</b>	<b>HONFLEUR</b> Serres communales Chaudière bois déchiqueté	<b>HONFLEUR</b> Salle Carnot
<b>LISIEUX</b>	<b>LISIEUX NORMANDIE*</b> SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE CŒUR DE NACRE	<b>Jeudi 13 octobre</b>	<b>COURTONNE LA MEURDRAC</b> Chaufferie bois	<b>GLOS</b> Salle multi-activités Les Sorbiers
<b>CAEN ET CAEN NORD</b>	<b>CC CŒUR DE NACRE*</b> CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	<b>Vendredi 14 octobre</b>	<b>DOUVRES LA DELIVRANDE</b> La Baronnie Chaudière bois déchiqueté	<b>ANGUERNY (COLOMBY-ANGUERNY)</b> Salle de la Grange aux Dîmes
<b>BOCAGE VIROIS</b>	<b>PRE BOCAGE INTERCOM</b> CC PRE BOCAGE INTERCOM INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	<b>Mardi 18 octobre</b>	<b>VASSY (Valdallière)</b> Chaufferie bois et réseau de chaleur	<b>VASSY (Valdallière)</b> Salle de musique

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Ordre du jour du Comité Syndical du 6 octobre 2022**

Madame la Présidente confirme que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 6 octobre 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Comité Syndical du 16 juin 2022,</li> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li> <li>- Etat des adhésions et des transferts de compétences,</li> <li>- Commissions Locales d'Énergie,</li> <li>- Retour sur le 38 congrès de la FNCCR,</li> <li>- Agenda du Comité Syndical.</li> </ul>
<b>Intérêt commun</b>	<b>Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La flambée des prix de l'énergie / Le groupement d'achat d'énergie</li> <li>- Production photovoltaïque en toiture</li> </ul>
	<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours</li> </ul>
<b>Intérêt spécifique</b>	<b>Mobilité bas carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE</li> <li>- Mise en place d'un programme d'investissement relais</li> <li>- Mode de gestion</li> </ul>

En fin de séance, Madame la Présidente et les représentants des 3 associations caritatives, La Croix Rouge Française, le Secours Catholique et le Secours Populaire Français, seront invités à signer des conventions de partenariat visant la lutte contre les impayés d'énergie.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Echéances**

Les nouveautés et changements de dates à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont présentés à l'écran, comme suit :

Matinée d'échanges organisée par le groupe de travail « Précarité énergétique » de la CCTE	Mardi 11 octobre 2022 - 9h à 12h
Commission « Mobilités bas carbone »	<del>Lundi 19 octobre – 14h</del> Lundi 24 octobre 2022 - 9h
Commission d'Appel d'Offres	<del>Jeudi 27 octobre – 9h00</del> Mardi 25 octobre 2022 - 9h
Réunion d'information des membres du groupement de commandes	Mardi 25 octobre 2022 à 10h30 CCI Caen Normandie
Journée nationale contre la précarité énergétique	Jeudi 24 novembre 2022
Forum énergie	Samedi 26 novembre 2022 - 9h à 13h Salle multi activité Paul Cash - Fontaine-Etoupefour.
Séminaire TEN / Région	Jeudi 8 décembre - 10h-12h Abbaye aus Dames - Caen
Réunions cantonales d'Enedis	Entre le 28 novembre et le 9 décembre 2022
Comité Technique	Mardi 29 novembre 2022 - 9h
Réunion de la CCSPL	Mardi 29 novembre 2022 - 10h30
Présentation du Schéma Directeur des IRVE	Mardi 6 décembre (horaire et lieu à confirmer)

Le planning des échéances 2022 mis à jour, ainsi que l'échéancier du 1<sup>er</sup> semestre 2023 ont été remis en séance et seront envoyés à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

*Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.*

Départ de M. Romain BAIL.

## II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 6 septembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

### AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, le SDEC ÉNERGIE accompagne l'évolution de la carrière de ses agents par le dispositif de l'avancement de grade.

Pour l'année 2022, 3 agents sont inscrits au tableau annuel d'avancement comme suit :

Agents	Catégorie	Grade actuel	Grade proposé	Date d'effet
Sandrine BONNEGENT	B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	01/10/2022
Christine CONDETTE	B	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	01/10/2022
Roseline DUFLLOT	B	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	01/10/2022

Par ailleurs, afin d'adapter le dimensionnement des services aux activités, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de clôturer un poste de technicien principal 2e classe vacant et d'ouvrir les deux postes permanents suivants :

- un emploi d'assistant de gestion finances à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C, au grade d'adjoint administratif principal 2e classe,
- un emploi d'assistant transition énergétique à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs de catégorie C ou du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux de catégorie B.

Le tableau des effectifs mis à jour a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE de clôturer 1 poste au grade de rédacteur et d'ouvrir 1 poste au grade de rédacteur principal 2e classe et ce, à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *DECIDE de clôturer 2 postes de rédacteur principal 2ème classe et d'ouvrir 2 postes de rédacteur principal 1ère classe, à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *DECIDE de clôturer 1 poste de technicien principal 2e classe à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *DECIDE d'ouvrir 1 emploi d'assistant-e transition énergétique ouvert au grade de rédacteur de catégorie B, à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *DECIDE d'ouvrir 1 emploi d'assistant de gestion finances au grade d'adjoint administratif principal 2e classe de catégorie C, à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *DECIDE d'adapter le tableau des effectifs en conséquence ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget principal,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT D'AGENTS PERMANENTS INDISPONIBLES**

Pour assurer l'ensemble des missions du syndicat, il est régulièrement fait appel au service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion du Calvados, aussi bien pour des missions de renfort ponctuel que pour le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel (cf. délibération 2022-01-BS-DB-10 du 21 janvier 2022).

Cette prestation de recrutement a un coût (frais de gestion) que le SDEC ÉNERGIE souhaite davantage maîtriser en assurant lui-même le recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents permanents indisponibles.

Dans ces conditions, le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de ce type de recrutement.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique susvisé pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,
- PRECISE que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- PRECISE que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- DIT que la Présidente sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- PRECISE que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget principal,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### TITRES RESTAURANT 2023

---

Depuis 1994, le SDEC ÉNERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de titres restaurant dont la valeur faciale est partagée entre l'employeur et les employés.

Pour l'année 2022, la valeur faciale est de 7 euros par titre, soit 3,85 euros à la charge de l'employeur et 3,15 euros à la charge de l'employé.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de porter cette valeur faciale pour 2023 à 7,20 euros par titre, soit une augmentation de 2,85 %, tenant compte de l'inflation.

Sur cette base, la part employeur s'élève à 3,96€ et la part employé à 3.24 € par titre, soit une répartition à 55% pour l'employeur et 45% pour l'employé, identique à 2022, qui permet au syndicat l'exonération des cotisations patronales sur cette contribution et l'absence de décompte sous forme d'avantages en nature pour les agents.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE l'augmentation proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- FIXE la valeur faciale des titres restaurant à 7,20 € pour 2023 en maintenant la prise en charge par l'employeur à 55% et la part agent à 45% ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6478 et la recette à l'article 6479 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Patrick JEANNENEZ.

### PLAN D'ACTION DE PREVENTION - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

---

La mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en interne par le service Ressources humaines, par l'assistante de prévention et en concertation avec les services de la médecine professionnelle et préventive (MIST Normandie), dans le cadre de leur mission de conseil de l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour régulièrement en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Le plan d'action a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE de valider le plan d'action ;*
- *APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **FINANCEMENT DES FONDS DE CONCOURS**

---

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 6 octobre prochain devra se prononcer sur les 41 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 16 juin 2022, proposés en annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation, pour un montant total de 965 914,62 €.

*Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 6 octobre 2022.*

## PROJET FRANCE RELANCE CYBERSECURITE

---

Pour relancer l'économie affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a lancé en septembre 2020 le plan France Relance. Ce dispositif comporte un volet cybersécurité doté d'un fonds de 136 millions d'euros.

L'objectif du volet cybersécurité de France Relance, dont le pilotage a été confié à l'ANSSI, est de renforcer la sécurité des administrations, des collectivités, des établissements de santé et des organismes publics tout en dynamisant l'écosystème industriel français.

Devant le constat de besoins croissants en matière de sécurité Informatique (*sauvegardes externalisées, protection contre les malveillances, rénovation des matériels physiques et logiciels...etc.*) le SDEC ÉNERGIE a déposé un dossier en juin 2022 auprès de France Relance pour bénéficier des aides de l'Etat, dans l'objectif de renforcer la sécurité de son système d'information.

Le dossier ayant été retenu, France Relance propose au SDEC ÉNERGIE de signer la demande de subvention « Plan de France Relance ».

Cette demande de subvention porte sur un parcours de cybersécurité, ayant pour objet d'élever le niveau de sécurité de systèmes d'information des bénéficiaires via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins des organisations.

Le parcours de cybersécurité est organisé en 3 phases :

- a. Le pré-diagnostic : Evaluation du niveau de cybersécurité du bénéficiaire, permet de l'orienter vers un parcours adapté à ses enjeux et besoins et à définir le contenu des travaux de la phase suivante ;
- b. La phase de diagnostic initial (Audit) : un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès du syndicat puis élabore un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre ;
- c. La démarche se poursuit par la mise en œuvre des mesures préalablement identifiées et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Sur le plan financier, le projet se décompose en :

- un AUDIT : Le pack initial, valorisé à 40 000 € TTC, entièrement financé par subvention ;
- la REALISATION : les travaux seront cofinancés, pour une valorisation totale d'au moins 70 000 € TTC (50 000 € TTC de subvention et 20 000 € à la charge du bénéficiaire).

Le montant total de la subvention demandée s'élève ainsi à 90 000 € TTC.

Le versement de la subvention sera échelonné selon les étapes du projet et conditionné à leur bonne réalisation attestée par le prestataire en charge de l'accompagnement :

- o un versement immédiat de 40 000 € TTC ;
- o un second versement de 50 000 € TTC sous condition d'engagement des travaux des packs relais.

Le pack initial ou Audit sera réalisé au cours du dernier trimestre 2022. La réalisation des actions à mettre en œuvre sera faite en 2023 hormis une action d'urgence qui aurait été identifiée lors de l'audit.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de l'autoriser à solliciter les subventions ci-dessus.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *AUTORISE Mme la Présidente à solliciter France relance pour l'obtention de subventions à hauteur de 90 000 € ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer le formulaire de demande de subvention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 9 septembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 10 de la note de synthèse explicative).

Pour les 17 projets, d'un montant de 324 315,36 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 233 461,86 € HT pour les extensions du réseau et de 159 030,43 € HT pour les renforcements du réseau.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 17 projets proposés pour un montant de 233 461,86 € HT pour les extensions du réseau et de 159 030,43 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avrils 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 11 de la note de synthèse explicative).

Pour les 13 projets, d'un montant de 281 148,41 € HT pour les extensions, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 154 981,12 € HT pour les extensions du réseau.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 13 projets proposés pour un montant de 154 981,12 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avrils 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

La commission sollicite l'avis du Bureau Syndical sur la possibilité de mener une nouvelle réflexion sur les modalités d'attribution des aides aux collectivités.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition et autorise la commission à mener cette réflexion au cours de ses prochains travaux.*

**RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, présente les travaux de la commission réunie le 8 septembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
					Avant Tvx	Après Tvx	
SOLIHA	Bernesq	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des murs par l'extérieur,</li> <li>- Installation d'un mode de chauffage plus économique à inertie,</li> <li>- Remplacement des menuiseries bois simple vitrage par des PVC double vitrage,</li> <li>- Installation d'une VMC.</li> </ul>	21 229 €	43 %	G	E	2 500 €
	Colombelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation du plancher des combles perdus,</li> <li>- Isolation du plancher en sous face (plafond du garage),</li> <li>- Installation d'un ballon thermodynamique,</li> <li>- Installation d'un poêle à granulés,</li> <li>- Installation d'une VMV double flux.</li> </ul>	17 794 €	62 %	D	B	2 550 €
INHARI	Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation du plancher bas et des rampants.</li> <li>- Remplacement des convecteurs par une chaudière et installation de radiateurs à haute température</li> <li>Remplacement des menuiseries.</li> </ul>	30 693 €	36 %	E	D	2 350 €

\* Frais de gestion de 250 € des opérateurs SOLIHA et INHARI inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 500 € pour le dossier situé sur la commune de Bernesq,
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 550 € pour le dossier situé sur la commune de Colombelles,
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 350 € pour le dossier situé sur la commune des Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon),
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA et le SDEC ÉNERGIE et INHARI en date du 8 février 2022,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**TRANSITION ENERGETIQUE**

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 7 septembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE- « PACTE » – CDC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'adhérer au nouvel accompagnement à la transition énergétique proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI. (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique sous l'acronyme « PACTE »).

Pour rappel, le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 a approuvé les modalités relatives au contenu de cet accompagnement (appui en ingénierie et aides financières) et le montant de la contribution des EPCI, à savoir :

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie – volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du BS		50%
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50%

Ainsi, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ayant déjà réalisé un diagnostic du patrimoine public, le montant de sa contribution annuelle s'élève à 3 500 €.

Cet accompagnement est formalisé au travers d'une convention dédiée d'une durée de 3 ans (annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical).

Pour mémoire, il comporte les éléments suivants :

- Un appui en ingénierie :
  - o Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (Réalisation d'un diagnostic du patrimoine public du territoire (ou actualisation du diagnostic initial existant si celui-ci a déjà été réalisé) ; réunion annuelle avec l'EPCI pour faire le bilan des accompagnements apportés aux collectivités de son territoire et définition des priorités d'accompagnement pour l'année à venir.
  - o Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI (Mise à disposition de données pour le suivi du PCAET, production d'analyses comparatives entre EPCI, mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI,...).
  - o Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants (Interventions d'experts, animations à la Maison de l'Energie pour des groupes constitués par l'EPCI, action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'Energie.
- Des aides financières (50% sur le reste à charge de la collectivité, déduction faite des autres aides et plafonnée à 10 000 € maximum par étude – 2 prestations par an).

Ces aides concernent des prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité (Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières, bilan de gaz à effet de serre interne à la collectivité ou territorial, ..).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à cet accompagnement « PACTE » de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 3 500 €/an pendant 3 ans, imputable à l'article 747585 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ZAC DE LA FOSSETTE II A DOUVRES LA DELIVRANDE

---

En 2021, la communauté de communes Cœur de Nacre (C2N) a sollicité le syndicat pour un partenariat sur un projet de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures de bâtiments d'une zone d'activités à venir (LA FOSSETTE II à DOUVRES LA DELIVRANDE). Il s'agit, au travers de cette démarche, de favoriser l'économie circulaire à l'échelle du parc d'activités de C2N.

En juillet 2021, le Bureau Syndical a validé la signature d'une convention avec la communauté de communes pour partager les frais relatifs aux coûts d'études et d'analyse juridique préalables au montage du projet (*dimensionnement et modèle économique, faisabilité juridique et structure de la société de projet*).

Après l'étude de plusieurs scénarios, la viabilité d'un projet de production photovoltaïque porté en autoconsommation collective est validée par une analyse technico économique. Il repose sur la base du versement d'un loyer par une SAS dédiée à ce projet, aux propriétaires des bâtiments avec la possibilité pour ces propriétaires de souscrire un contrat d'électricité avec la SAS à un tarif inférieur au prix de marché.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- 15 bâtiments équipés pour un investissement évalué à 1 300 000 €,
- Puissance installée : 1 633 kWc,
- Consommation totale : 4 706 MWh/an,
- Production : 1674 MWh/an,
- Durée d'exploitation : 30 ans/toiture équipée (jusqu'en 2057),
- Production affectée : 1 380 MWh/an,
- Taux d'autoconsommation : 82,4 %,
- Bâtiments alimentés : tous les bâtiments publics (communes et C2N), les entreprises du parc d'activités de la Fossette + certains gros consommateurs (station d'épuration, SOCADIS).

Le résultat économique du projet est positif (rentabilité) mais il reste encore un travail d'analyse important : prix de revente à définir avec précision, périmètre autorisé (dérogation à la règle des 2 km).

La prochaine étape du projet consiste donc à réaliser une étude juridique et financière complémentaire comprenant notamment :

- Une demande de dérogation auprès du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires pour étendre le périmètre de 2 km à 20 km entre le producteur et le consommateur ;
- Une étude juridique et financière complémentaires comprenant notamment la définition de la structure de portage du projet qui pourrait par ailleurs constituer la base d'une communauté d'énergie :
  - SAS ;
  - SPL si uniquement acteurs publics,
- La rédaction des statuts,
- La rédaction du pacte d'associés.

*Le Bureau Syndical valide l'intérêt de poursuivre ces études préalables, sachant qu'il est de la compétence du Comité Syndical de se prononcer, le moment venu, sur une éventuelle participation du Syndicat à une société de projet.*

## ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES PROJETS ENR PHOTOVOLTAÏQUE (< 100 kWc, ENTRE 100 ET 500 kWc & > 500 kWc)

---

Depuis 2018, par la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale - délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités qui le souhaitent dans le développement de la production photovoltaïque sur toitures des bâtiments publics.

Les projets développés jusqu'alors étant exclusivement de la vente d'électricité renouvelable par injection sur le réseau de distribution, l'activité relève donc d'un service public industriel et commercial (SPIC).

A ce titre, cette compétence s'est structurée dès son origine au travers d'un budget annexe dédié, doté d'une dotation initiale d'1.5 M€ venant du budget principal.

Cette organisation présente un bilan solide puisque le SDEC ÉNERGIE en quelques années revendique la réalisation et le financement de 20 projets de production photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics.

Il s'agit exclusivement de projets de faibles importances (< 100kWc) implantés dans des petites communes rurales.

Chaque opération trouve son équilibre financier, l'investissement et les frais d'exploitation annuels étant intégralement couverts par le produit de la vente d'électricité et par un forfait maintenance acquitté annuellement par la collectivité. En moyenne, après une quinzaine d'année de production, l'investissement est amorti et le résultat annuel positif est partagé à 50% entre le syndicat et la collectivité.

Ce budget annexe s'équilibre progressivement au point qu'en 2022, la subvention d'équilibre votée au Comité Syndical de décembre sera extrêmement faible voire inexistante.

Malgré cela, le retour moyen d'investissement de chacun des projets étant de 15 ans, la dotation initiale de 1.5M€, consommée au fil des années depuis 2018, n'a pu être reconstituée, afin de pouvoir financer de nouvelles opérations : La dotation initiale de la régie « ENR » devrait être entièrement consommée en fin d'année 2022 ou début 2023.

La réglementation actuelle ne permet pas de doter à nouveau ce budget : cette situation réglementaire est particulièrement pénalisante pour les collectivités exposées à la flambée des prix des matières premières et du coût des énergies et souhaitant, par ailleurs, s'inscrire pleinement dans les objectifs des PCAET de leur territoire.

Les collectivités expriment donc de fortes attentes d'accompagnement du syndicat pour mettre en place des actions opérationnelles qui permettent :

- de favoriser la production locale d'énergies renouvelables y compris pour les plus petites communes ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement liées à la production et à la consommation des énergies ;
- d'encourager l'autoconsommation individuelle ou collective des énergies produites ;

La question de l'outil financier pour répondre à ces besoins de nos membres est donc posée.

Dans le cadre de cette problématique, il est apparu opportun à la commission « Transition Énergétique » de s'interroger sur les différents niveaux d'accompagnement du syndicat en fonction des différentes typologies de projets, à savoir :

### **1. Projets de petite taille ≤ à 100 kWc dont la surface de panneaux est d'environ 600 m<sup>2</sup> (salle des fêtes, écoles, mairie, gymnase, ...)**

Ce sont ces types de projets qui, à partir de 2023, ne peuvent plus être réalisés en l'état par le syndicat.

L'envolée des prix de l'électricité interroge sur le modèle actuellement développé par le SDEC ÉNERGIE et qui repose exclusivement sur l'injection dans le réseau de distribution de l'électricité produite.

Même si ces opérations sont de faible importance, l'intérêt de les développer en autoconsommation individuelle voire collective prend tout son sens dans la situation actuelle.

Dans ce cas, le modèle économique adossé à l'injection - vente de l'électricité pour financer l'investissement - ne peut perdurer.

Deux options sont donc possibles :

	<b>OPTION n°1 Transfert de compétence Modèle en injection</b>	<b>OPTION n°2 Sans transfert de compétence Injection ou autoconsommation individuelle voire collective</b>
	<b>Ingénierie technique et financement des projets par le SDEC ÉNERGIE</b>	<b>Ingénierie technique du SDEC ÉNERGIE</b>
<b>Modalités</b>	Transfert de compétence	Mandat de maîtrise d'ouvrage
<b>Avantage</b>	Maîtrise totale des projets	Pas d'investissement Ne gère plus les contrats d'achats - Eventuellement en PMO Possibilité d'accompagner un grand nombre de projets à long terme
<b>Point de vigilance</b>	Nécessite d'abonder régulièrement le budget annexe par une dotation du budget principal - (courrier à la préfecture en ce sens)	Ne s'occupe pas nécessairement de l'exploitation

### **2. Projets de taille moyenne entre 100kWc et ≤ à 500 kWc pour une surface de panneaux jusqu'à 3 000 m<sup>2</sup> (ombrière de parking, toitures conséquentes...)**

Le gisement est intéressant et paraît exploitable sur cette tranche de puissance (ombrière de parking, boulo-drome, bâtiment avec une surface disponible importante). Une détection à l'échelle des EPCI est en cours, en vue de lancer une action mutualisée pour développer ce type de projets (travail de la CCTE).

Un partenariat avec un développeur pourrait permettre de massifier les projets, de bénéficier de compétences solides en matière de développement non disponibles aujourd'hui au sein du SDEC ÉNERGIE pour cette typologie de projets et d'optimiser les coûts et la viabilité des projets grâce à un partenaire intéressé – création d'une SAS dédiée. Ce dispositif est déjà assez largement développé dans un grand nombre de territoires notamment dans le grand ouest.

Points de vigilance : intervention dans le cadre d'une mise en concurrence de la part de la collectivité propriétaire du site : possibilité de ne pas être retenu.

### **3. Projets de grande taille > à 500 kWc dont la surface de panneaux peut être sur plusieurs hectares (projet au sol, ZAC, ...)**

Actuellement, le syndicat intervient, au cas par cas, au gré des sollicitations (Fieffé à Vire, ZAC de Douvres...). De nombreuses opportunités ont été recensées ces derniers trimestres : Lisieux, Touffreville, Deauville, NCPA, etc. et le syndicat est régulièrement sollicité par des développeurs.

Une stratégie de positionnement est nécessaire sur ce type de projet.

	<b>Possibilité n°1</b>	<b>Possibilité n°2</b>
<b>Avantage</b>	Poursuivre les réponses au fil de l'eau en fonction des opportunités  SDEC ÉNERGIE seul décideur des projets auxquels il souhaite être partie prenante	Reprendre les réflexions sur la création d'une structure ad hoc (type SEM - GIE) pour accompagner le développement des grands projets sur le territoire  Permet la mutualisation des moyens avec des partenaires Partenaire privé dispose d'expertise et de compétence sur ce type de projet Répond à un besoin de collectivités
<b>Point de vigilance</b>	Pas de positionnement affirmé Laisse les collectivités face aux développeurs des projets	Demande un investissement financier non négligeable Maîtrise partagée des projets avec les partenaires

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**MOBILITES BAS CARBONE**

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 12 septembre 2022, qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

**PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 5EME TRANCHE 2022**

Monsieur le Vice-Président précise que la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022 proposée, relative à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques porte sur les projets suivants :

Projets sur la commune de CABOURG		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	
			Investissement	Exploitation
Place de la mairie	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 546,29 €	40 %	20 %
Place de la Poste	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	7 405,20 €	40 %	20 %
Brèche Buhot	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 270,58 €	40 %	20 %
Place de la libération	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA	18 705,10 €	40 %	20 %

Ces projets sont hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides d'investissement pour une borne, inférieure à 50 kVA, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant dans les conditions présentées ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**VALEUR DES ACTIFS A LA DATE DE TRANSFERT DE COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES, A HYDROGENE RECHARGEABLES - IRVE**

Dans le cadre des transferts de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du Syndicat, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine pour chacune des 154 collectivités concernées.

Considérant qu'aucune de ces collectivités ne possédait d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », à la date de leur transfert de cette compétence, le Bureau Syndical sera invité à fixer la valeur des actifs relatifs à ce transfert de compétence à 0 €, pour chacune des 154 collectivités, dont la liste était jointe en annexe 13 de la note de synthèse explicative.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que la valeur des actifs à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » pour ces 154 collectivités, s'élève à 0 € ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION DU FUTUR SD IRVE

---

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical d'avril et juin derniers, la Loi d'Orientation des Mobilités incite à la réalisation d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, ce schéma doit permettre d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Pour rappel, ce SD IRVE s'organise en trois temps :

a. Une phase d'information

Une réunion de lancement de la concertation pour l'élaboration de ce schéma a été organisée au bénéfice de tous les acteurs de la mobilité électrique dans le Calvados le 17 mai dernier en présentiel et à distance en mode webinaire.

Plus de 180 participants et des échanges nourris.

b. Une phase de concertation

Cette phase importante est structurée en trois temps forts :

- Sur la base du pré-diagnostic réalisé, une étude du future maillage au travers d'une vingtaine de réunions à l'échelle de chaque EPCI ;
  - o Un premier retour de ces travaux dans le cadre d'une réunion « point d'étape » organisée à la CCI le mardi 20 septembre 2022. Un retour de cette réunion sera fait en séance ;
- Une vingtaine d'ateliers délocalisés en octobre /novembre avec les communes et autres parties prenantes pour affiner et consolider le maillage.
  - o Le 6 décembre - date à confirmer, une réunion générale de présentation du projet de SD IRVE à l'ensemble des parties prenantes.
- Décembre /janvier : Temps pour la prise en compte d'éventuelles observations et suggestions des collectivités et autres parties prenantes.

c. Une phase de rédaction / validation du SD IRVE

- Saisine du Comité Syndical de février 2023 pour délibération,
- Transmission du SD IRVE au Préfet ouvrant un délai d'instruction de 2 mois,
- Avril / mai 2023 : Approbation et publication en open data du SD IRVE.

La mise en œuvre et le suivi de ce Schéma Directeur prévoit une première période de 3 et 5 ans. Compte tenu du développement important du véhicule électrique et de ses usages, la révision de ce SD IRVE pourra intervenir rapidement après son approbation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et le Comité Syndical du 6 octobre prochain sera informé de l'avancement de cette concertation.

## MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « RELAIS »

La phase actuelle de concertation / approbation du futur Schéma Directeur des IRVE et les études lancées sur la pertinence du mode de gestion de cette compétence par le syndicat (Cf : 21. Mode de gestion de la compétence IRVE), ne peuvent conduire à un arrêt prolongé des investissements nécessaires.

En effet, le développement important du nombre de véhicules électriques crée des besoins nouveaux d'équipement de bornes de recharges notamment :

- en secteur urbain (rechargement la nuit des véhicules - parking ...);
- en secteur d'intérêt touristique ;
- pour pré-équiper des parkings publics en cours d'aménagement et qui seront éligibles à la réglementation en matière d'équipement d'IRVE.

Ces besoins d'implantation de bornes nouvelles sont clairement exprimés par les collectivités au travers des réunions de concertation actuelles, d'échanges en Comité Syndical ou de demandes formelles reçues par les services.

Il s'avère donc pertinent dans la période transitoire qui précède la mise en œuvre du futur schéma directeur de déploiement des IRVE, de pouvoir anticiper les besoins d'équipement qui seront confirmés par le schéma directeur approuvé et décliné à partir de l'année 2024 et ce, dans le cadre du futur mode de gestion du service de Mobilité.

Sur la base des travaux actuels sur le futur SD IRVE, l'identification d'un nombre de bornes, à installer sur la première année de déploiement, donne une évaluation en besoin d'investissement de 2 450 000 € HT représentant 22% de la totalité du SD IRVE à 2035 - pour rappel, la législation prévoit à échéance 2025 l'équipement de parkings.

Compte tenu de la capacité du budget annexe dédié à la Mobilité - disponibilité en capacité d'investissement, il sera proposé la mise en œuvre dès 2023 d'un programme « relais » qui prendrait les caractéristiques suivantes :

- Montant alloué au programme : 1 million d'euros : financement SDEC ÉNERGIE - budget annexe « mobilité » ;
- Sur la base du besoin de bornes défini dans le projet de schéma au stade de la concertation ;
- Prise en charge de l'investissement et du fonctionnement par le syndicat ;
- Mise à disposition gratuite des terrains par la collectivité dans le cadre d'un transfert de la compétence.

Le nombre de bornes, dans la limite du budget alloué pour le programme relais (pour l'année 2023), sera proratisé sur chaque territoire (échelle de l'EPCI) et chaque territoire disposera d'un droit de tirage à hauteur du nombre de bornes proratisé :

Type de localisation	Parkings publics			Gares - pôles multimodaux	Copropriétés sans parking	Zones de covoiturage	Axe de transit	Total général HT
Puissance En KV <sub>a</sub>	3	7	22	7	3	100	150	
Nombre de PDC*	25	44	54	15	21	15	0	174
Coût de PDC en €HT	70 000	220 00	270 000	70 000	60 000	310 000	0	1 000 000

\* Point de charge : une borne dispose selon sa puissance de 1 ou 2 points de charge.

Pour toute demande non éligible à ce dispositif, le taux d'aide du syndicat sera celui des aides définies par le Comité Syndical pour l'année 2023.

Des recherches de financement seront entreprises auprès des autres financeurs pour l'investissement tels que l'organisme Advenir ou le Face.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 6 octobre prochain.*

## **MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE IRVE**

---

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a décidé, par délibération du Comité Syndical du 6 septembre 2016, d'exercer la compétence « Mobilité ».

Le syndicat a donc organisé le déploiement de cette compétence dans l'objectif de répondre aux demandes de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Cela se traduit très concrètement par la mise en place des dispositions suivantes :

- La création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017 ;
- Le vote d'un budget annexe dédié à l'exercice de cette compétence ;
- L'attribution d'une dotation initiale venant du budget principal ;
- La structuration d'un service interne dédié à la mobilité.

Ce SPIC devrait réglementairement s'équilibrer par les recettes provenant de l'utilisation des IRVE par les usagers. Ce n'est pas le cas malgré l'augmentation régulière du nombre de sessions et de la tarification.

Cette situation interpelle, à la veille d'un déploiement plus massif d'IRVE dans les mois qui vont suivre l'approbation du SD IRVE en cours d'établissement (de 250 bornes actuellement, ce nombre à terme - 10 ans / 15 ans devrait être multiplié par 10).

La question du mode de gestion de cette compétence est donc à poser, dès à présent, afin que le syndicat dispose concomitamment d'un SD IRVE approuvé apportant une bonne lisibilité des besoins d'équipement nécessaire à 3/5 ans, d'une expertise juridique et financière du mode de gestion le plus approprié.

Pour ce faire, le syndicat a donc engagé un processus d'évaluation du futur mode de gestion de cette compétence par le cabinet GB2A, qui se structure en trois phases :

- a. L'analyse du mode de gestion actuel (régie) sur les plans juridique, économique et administratif, au regard de l'évolution attendue du réseau (afflux de nouvelles infrastructures) ;
- b. L'identification du ou des modes de gestion les plus pertinents dans une optique de développement du réseau IRVE ;
- c. L'élaboration de l'étude économique et financière détaillée du mode de gestion identifié.

La planification de cette étude doit permettre, le cas échéant, la saisine du Comité Syndical de décembre 2022 si un autre mode de gestion que l'actuel s'avère pertinent :

- Rapport d'analyse du mode de gestion actuel : fin septembre 2022,
- Rapport d'analyse des modes de gestion concurrents et préconisations : mi-octobre 2022,
- Etude juridique et économique du mode de gestion le plus pertinent : début novembre 2022,
- Saisine des commissions « Mobilités bas carbone » et « Administration Générale, Finances, Cartographie et usages numériques » de novembre,
- Saisine du Comité Technique du 29 novembre,
- Saisine de la CCSPL fin novembre,
- Bureau Syndical du 2 décembre,
- Comité Syndical du 15 décembre.

*Le Bureau Syndical valide le principe de cette étude juridique et financière relatif au mode de gestion de cette compétence. Le prochain Comité Syndical du 6 octobre 2022 sera informé de ce projet.*

Départ de Monsieur Abderrahman BOUJRAD.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 9 septembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 972 121 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette cinquième tranche au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (16 projets, pour un montant de 972 121 € HT) ;
- **DECIDE** d'inscrire ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AC/CP) votés au Comité Syndical du 24 mars 2022 – Finalité A Renforcement réseau BT en zone rurale du PPI 2019/2022 ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du Programme Annuel 2022 du 1er PPI 2019/2022 présentés au Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 7<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La septième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 30 projets, portant sur un montant d'investissement de 639 964 € HT dont 121 054 € HT de renforcement nécessaire à 7 projets d'extension et 518 910 HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche 2022 de travaux de raccordement du réseau public d'électricité proposée (30 projets pour un montant estimé à 639 964 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2023

La première tranche de travaux 2023 proposée pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 65 projets pour un montant de 10 498 674 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

A noter que M. Rémi BOUGAULT, maire-adjoint de Vierville-sur-Mer, ne participe pas au vote.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche 2023 de travaux d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée et jointe en annexe (65 projets pour un montant de 10 498 674 € TTC ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du programme travaux d'effacement de réseaux 2023 ;
- **DIT** qu'une partie de ces investissements relève des finalités du second PPI, en cours d'établissement : finalités A Renforcement réseau BT en zone rurale, B Sécurisation BT fils nus en zone rurale, C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine et D Enfouissement de réseau BT autre que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal :
  - pour les travaux Electricité – 2315,
  - pour les travaux Eclairage Public – 2317,
  - pour les travaux de Génie Civil – 2315,
  - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### ➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les deux conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
FONTAINE-HENRY	Lotissement du Parc	SAS SGPBO	Pose de 289,40 ml de réseaux électriques BT	37 528,31 €
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Le Littoral	SA PARTELIOS HABITAT	Pose de 177 ml de réseaux électriques BT	23 677,17 €
<b>TOTAL</b>				<b>61 205,48 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les deux conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 61 205,48 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
LISIEUX	A	RUES PAUL CORNU ET DE LA VALLEE	EP	425 280,00 €	159 420,00 €	37%

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention, qui leur a été transmis, en annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Lisieux ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581822 - Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEM50 POUR LE TRAITEMENT DES POTEAUX BOIS DEPOSES 2022

Dans le cadre des différents marchés de travaux, les entreprises mandatées par le SDEC ÉNERGIE et le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) sont amenées à déposer des poteaux bois électriques traités à la créosote ou aux CCA (Cuivre - Chrome - Arsenic). Ces poteaux sont identifiés comme déchets industriels dangereux.

Ces poteaux sont ainsi stockés par les entreprises de travaux sur des sites de stockage temporaires identifiés, répartis sur le territoire du Calvados et de la Manche.

En prévision de la passation d'un prochain marché, le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50, dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes pour lancer une consultation commune pour le traitement des poteaux bois électriques déposés.

La convention constitutive de groupement de commandes, proposée en annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation des élus, entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties, jusqu'à la date d'achèvement de l'accord-cadre en février 2027.

Les deux parties désignent le SDEC ÉNERGIE, comme coordinateur de ce groupement.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE d'être membre du groupement de commandes proposé avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois déposés ;*
- *ADOpte la convention constitutive du groupement de commandes pour le traitement des poteaux bois électriques déposés ;*
- **CHARGE** *Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 9 septembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

#### ➤ 5<sup>ème</sup> tranche Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 19 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	107	465 347 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	5 987 €
Signalisation lumineuse		12	98 413 €
<b>Total</b>		<b>120</b>	<b>569 748 €</b>

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### ➤ 6<sup>ème</sup> tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 495 817 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER- CALVADOS	Aménagement cœur de bourg	84 584 €
	SAINT-DESIR	SAINT-DESIR	Eclairage du stade de football	266 218 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	TROUVILLE-SUR- MER	TROUVILLE-SUR- MER	Renouvellement 100 luminaires	64 149 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	Programme R30 – 2022	145 015 €
<b>Total</b>				<b>559 966 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation d'extension et de renouvellement d'ouvrages et du programme de renouvellement de foyers et mâts de plus de 30 ans, pour un montant total de 559 966 € TTC ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h40.

Le Secrétaire de séance,

Cédric POISSON

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

## BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE

## Compte-rendu des dépenses du personnel

## Au titre des délégations de la Présidente

Du 16/09/2022 au 19/10/2022

Numéro de comptes	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	7 811,60	17/10/2022
			14 656,72	11/10/2022
			9 209,34	21/09/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 337,59	17/10/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	805,62	17/10/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 288,91	17/10/2022
		URSSAF	1 450,04	17/10/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	350,66	17/10/2022
64111	Rémunération principale	RAFP	1 310,21	17/10/2022
		PREFON	237,50	17/10/2022
		SIE	10 371,96	17/10/2022
		SALAIRES	72 673,42	17/10/2022
		URSSAF	22 856,96	17/10/2022
		TICKETS	2 444,40	17/10/2022
		CNRACL	13 364,96	17/10/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 362,39	17/10/2022
64113	NBI	SALAIRES	741,37	17/10/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	53 624,99	17/10/2022
64131	Rémunérations	SIE	1 813,47	17/10/2022
		IRCANTEC	1 412,91	17/10/2022
		SALAIRES	32 975,16	17/10/2022
		URSSAF	21 268,36	17/10/2022
		TICKETS	897,75	17/10/2022
64171	Rémunérations des apprentis	SALAIRES	1 505,30	17/10/2022
		TICKETS	15,75	17/10/2022
		IRCANTEC	4,42	17/10/2022
		URSSAF	39,06	17/10/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	11 547,58	17/10/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	IRCANTEC	2 211,49	17/10/2022
		CNRACL	37 216,00	17/10/2022
		RAFP	1 310,21	17/10/2022
		ATIACL	469,44	17/10/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 794,58	17/10/2022
6475	Médecine du travail, pharmacie	EDET	25,00	10/10/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 488,80	17/10/2022
<b>TOTAL</b>			<b>333 893,92</b>	

**BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE**

**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €**

**Au titre des délégations de la Présidente**

**du 16/09/2022 au 19/10/2022**

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
627	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2209	0,22
60611	Energie	VEOLIA EAU	CONSOMMATION EAU - 1ER SEMESTRE 2022	21/09/2022	2105	258,09
			CONSOMMATION EAU - 1ER SEMESTRE 2022	21/09/2022	2105	307,15
606121	Energie	TOTAL ENERGIE	COURTONNE LA MEURDRAC	21/09/2022	2107	37,80
			COURTONNE LA MEURDRAC	21/09/2022	2107	91,20
	CHAUFFERIE BOIS COURTONNE LA MEURDRAC		28/09/2022	2232	4,68	
	FACTURE EP -		19/09/2022	2077	27,59	
	FACTURE EP AUDRIEU		19/09/2022	2080	56,41	
	FACT. N° 122001059628 20/09/2022		27/09/2022	2199	76,21	
	CHAUFFERIE BOIS COURTONNE LA MEURDRAC		28/09/2022	2232	79,23	
	FACTURE EP LUC SUR MER		19/09/2022	2078	86,64	
	FACTURE EP LUC SUR MER		19/09/2022	2078	122,83	
	FACTURE EP LUC SUR MER		19/09/2022	2079	136,69	
	FACT. N° 100005343294 05/10/2021		27/09/2022	2225	219,30	
	FACTURE EP LUC SUR MER		19/09/2022	2079	239,92	
	FACTURES GROUPEES EP - OUISTREHAM		19/09/2022	2081	582,50	
	FACT. N° 122001059628 20/09/2022		27/09/2022	2199	1 403,83	
606122	Energie	ENEDIS PHOTOVOLTAÏQUE BATIMENT	BATIMENT DU SDEC ENERGIE	19/09/2022	2082	34,11
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION DES LOCAUX	21/09/2022	2121	35,12
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION BATIMENT SDEC ENERGIE	21/09/2022	2108	35,85
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION GAZ BATIMENT SDEC	10/10/2022	2345	36,41
		EDF AGENCE OBLIGATION ACHAT	FACTURE BATIMENT DU SDEC ENERGIE	19/09/2022	2084	52,44
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION GAZ BATIMENT SDEC	10/10/2022	2345	84,19
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION BATIMENT SDEC ENERGIE	21/09/2022	2108	84,21
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION DES LOCAUX	21/09/2022	2121	84,31
		EDF AGENCE OBLIGATION ACHAT	FACTURE BATIMENT DU SDEC ENERGIE	19/09/2022	2084	84,66
		TOTAL ENERGIE	BATIMENT DU SDEC ENERGIE	19/09/2022	2085	746,81
		TOTAL ENERGIE	BATIMENT DU SDEC ENERGIE	21/09/2022	2114	818,47
		TOTAL ENERGIE	BATIMENT DU SDEC ENERGIE	19/09/2022	2090	830,93
		TOTAL ENERGIE	BATIMENT SDEC	21/09/2022	2124	879,01
		60622	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	FOURNITURE DE CARBURANTS POUR L'ANNEE 2022	22/09/2022
	11/10/2022				2360	447,82
	22/09/2022				2133	526,94
6064	Direction Générale	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ABONNEMENT WORKPLACE_ACHAT FOURNITURES	30/09/2022	2256	21,80
	Informatique	AMAZON BUSINESS EU SARL	CHARGEURS USB-C ANIGADUO 20W	27/09/2022	2196	49,96
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	39989 - CARTOUCHE D'IMPRESSION JET D'ENC	27/09/2022	2195	242,49
			39178 - CARTOUCHE D'ENCRE NOIRE HP 72 DE	27/09/2022	2195	266,63
			61590 - SUPPORT ORDINATEUR PORTABLE FELL	27/09/2022	2195	1 720,64
	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE FDB N° 14	17/10/2022	2411	744,77
		COMMANDE N° 12 - CARTOUCHES D'ENCRES	23/09/2022	2160	1 048,63	
6132	Communication	CCI CAEN	LOCATION ESPACE MATHILDE / REUNION SDIRV	06/10/2022	2322	1 217,65
61358	Direction Générale	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ABONNEMENT_RESTAURANT_ACHAT LOGICIEL	30/09/2022	2254	43,33
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	30/09/2022	2252	230,23
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	27/09/2022	2203	240,84
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	27/09/2022	2204	242,19
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	27/09/2022	2205	242,55
			ABONNEMENT WORPLACE_VIENNOISERIE	27/09/2022	2202	243,04
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	27/09/2022	2206	254,84
			ABBONNEMENT WORKPLACE_LA POSTE	30/09/2022	2253	256,71
			ABONNEMENT_RESTAURANT_ACHAT LOGICIEL	30/09/2022	2254	259,74
			ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	30/09/2022	2255	272,08
			ABONNEMENT WORKPLACE_ACHAT FOURNITURES	30/09/2022	2256	282,17
			ABONNEMENT WORKPLACE_RESTAURATION	30/09/2022	2257	289,88
			ABONNEMENT WORKPLACE - COTIS. ASSURANCE	30/09/2022	2260	293,29
			Informatique	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	APPLE STORE_WORPLACE_LA POSTE	27/09/2022
	ABONNEMENT MENSUEL WORKPLACE	27/09/2022			2200	199,84
	APPLE STORE_WORPLACE_LA POSTE	27/09/2022			2201	206,69
	BONBONNE EAU	23/09/2022			2156	10,75
	BONBONNES D'EAU - OCTOBRE 2022	10/10/2022			2336	10,75

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT	
	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VÉHICULES ELECTRIQUES	22/09/2022	2125	116,55	
				22/09/2022	2128	116,55	
				22/09/2022	2126	143,33	
				22/09/2022	2127	143,33	
				10/10/2022	2340	143,34	
		ELIS	BONBONNE EAU BONBONNES D'EAU - OCTOBRE 2022	23/09/2022	2156	176,24	
				10/10/2022	2336	176,24	
				12/10/2022	2377	181,82	
615221	Logistique	ELECTRIQUE CITE	OPEN SPACE - TRAVAUX EFFECTUES EN MARS	10/10/2022	2338	1 016,26	
		MISSENERD-QUINT N	REPLACEMENT ET MODIFICATION REMPLISSAGE MAINTENANCE 2EME SEMESTRE 2022	23/09/2022	2159	550,00	
		NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	REPLACEMENT DE DEVEROULLAGE MANUEL	23/09/2022	2161	277,00	
		THYSSENKRUPP	FACT. N°CEH8251741707 14/09/2022	23/09/2022	2158	195,00	
	Energie	ENGIE SOLUTIONS	VALDALLIERE - RESIDENCE DE LA CRETE	19/09/2022	2083	2 010,00	
61551	Logistique	CENTRE BONNET	CT - TOYOTA YARIS IMMATICULEE EB-333 WE	12/10/2022	2378	58,08	
		DIAC LOCATION	EM 409 XD	10/10/2022	2341	116,55	
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	FORFAIT LLD REPARATION CREVAISON - RENUA	23/09/2022	2157	23,00	
		TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT - SEPTEMBRE 2022	11/10/2022	2360	21,83	
			CARBURANT AOÛT 2022	22/09/2022	2134	41,42	
			CARBURANTS JUILLET 2022	22/09/2022	2133	51,50	
	VELHOM REPARATION CYCLE	REPARATION CREVAISON - VELO ELECTRIQUE	28/09/2022	2231	20,83		
Eclairage Public	SATO	EXTENSION ECLAIRAGE ARMOIRE 01	10/10/2022	2331	1 496,26		
61562	Eclairage Public	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	26/09/2022	2184	598,97	
		CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	26/09/2022	2186	1 986,57	
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	11/10/2022	2351	2 083,37	
61563	Informatique	AXIANS	CONTRAT MAINTENANCE TELEPHONIQUE	23/09/2022	2168	268,21	
			MAINTENANCE TELEPHONIE	12/10/2022	2375	268,21	
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE JUILLET 2022	23/09/2022	2171	135,00	
			ABONNEMENT LIEN FIBRE CD14 / SDEC	27/09/2022	2192	135,00	
			ABONNEMENT FIBRE NOIRE - SEPTEMBRE 2022	12/10/2022	2371	135,00	
		DOCAPOST FAST	CERTIFICAT RGS 2 ETOILES POUR LQ	26/09/2022	2175	276,00	
		ESRI FRANCE	ARCGIS DESKTOP PRIMAIRE	23/09/2022	2162	133,87	
			ARCGIS DESKTOP SECONDAIRE	23/09/2022	2162	469,63	
			ARCGIS DESKTOP PRIMAIRE	23/09/2022	2162	612,00	
			ARGIS ENTREPRISE STANDARD	23/09/2022	2162	1 878,50	
			FORFAIT ANNUEL INFOGERANCE SUR PERIMETRE	27/09/2022	2198	337,50	
		IBC DIALOGUE	TEAMVIEWER PREMIUM ABONNEMENT 1 AN	23/09/2022	2170	718,80	
		SIS MARCHES	MAINTENANCE SIS MARCHES	23/09/2022	2167	786,25	
		SRCI	CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS 1* PRO 2 ANS	12/10/2022	2374	120,00	
	TRACE SOFTWARE	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT ARCHELIOS	12/10/2022	2373	1 490,00		
Logistique	OMB VASSARD	MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	23/09/2022	2147	293,72		
		MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR TOSHIBAPERIO	28/09/2022	2229	349,10		
61564	Energie	VIRIA SERVICE ENERGIE ENVIRONNEM	CHAUFFERIE GRANULES - MAIRIE DE CORMOLAI	28/09/2022	2238	563,20	
6161	Logistique	MMA PREVEL	CONTRAT D'ASSURANCE RALLYE NORMANDIE ENERGIE TOUR	21/09/2022	2115	394,57	
			CONTRAT D'ASSURANCE RALLYE NORMANDIE ENERGIE TOUR	29/09/2022	2250	394,57	
6168	Logistique	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ABONNEMENT WORKPLACE - COTIS. ASSURANCE	30/09/2022	2260	2 980,71	
6182	Logistique	QUEST FRANCE	ABONNEMENT DU JOURNAL LE QUEST FRANCE	23/09/2022	2153	368,27	
		ENVIRONNEMENT LOCAL	ABONNEMENT A LA REVUE DEVELOPPEMENT	23/09/2022	2154	450,54	
6184	Direction Générale	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	AIPR CONCEPTEUR - RECYCLAGE GROUPE 2022	04/10/2022	2285	300,00	
			CHARPENTIER MAXIME	17/10/2022	2410	882,00	
			ACCARD GUILLAUME	17/10/2022	2410	882,00	
			RECYCLAGE 2022	21/09/2022	2119	1 050,00	
62268	Concession	CABINET DIDIER SEBAN	DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE EDF	27/09/2022	2224	1 681,90	
6228	Communication	GRAFIK	MARQUAGE NOUVEAUX VEHICULES SDEC ÉNERGIE	21/09/2022	2117	1 788,00	
			MARQUAGE NOUVEAUX VEHICULES SDEC ÉNERGIE	21/09/2022	2117	2 148,00	
	Energie	GES COTE DE NACRE	MISE À DISPOSITION DE 2 RUCHES	21/09/2022	2106	1 200,00	
		SOLUTION TECHNIQUE EVENEMENT	DEMONTAGE ET EMBALLAGE EXPOSITIONS 2050	21/09/2022	2122	1 340,00	
		ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	ATELIERS SCIENTIFIQUES - MAISON DE L'ENERGIE	19/09/2022	2089	3 600,00	
		ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	ATELIERS SCIENTIFIQUES - MAISON DE L'ENE	10/10/2022	2344	4 800,00	
	Effacement des réseaux	AIPFC	RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION	04/10/2022	2277	791,35	
			CARPENTIER	REALISATION D'UN DECOR - SUIVANT DEVIS	26/09/2022	2190	1 200,00
			SYNODIYA ENVIRONNEMENT	REPRISE MACONNERIE - NETTOYAGE ET APPLIC	14/10/2022	2390	2 083,60
	Logistique	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES JANVIER FEVRIER 22	23/09/2022	2155	196,00	
PROTECTAS			MISSION GESTION DE RECOURS - TRIMESTRE 3	10/10/2022	2339	3 340,50	
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	ESTIMATION LEEVE ET GEOREFERENCMENT	27/09/2022	2193	387,17	
		TOPO ETUDES	RESEAU EP : ESTIMATION LEEVE ET GEOREFERENCMENT	23/09/2022	2166	4 005,55	

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT	
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	ARGANCHY - 2022/7262	21/09/2022	2111	462,60	
			AUDIT MAIRIE CAMPIGNY	21/09/2022	2113	1 063,98	
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENT	21/09/2022	2112	1 124,11	
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE COMMUNALE	28/09/2022	2237	1 124,11	
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE MAT GRAINVILLE	28/09/2022	2236	1 253,08	
			AUDIT ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE	21/09/2022	2110	2 359,26	
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA MAIRIE	11/10/2022	2359	2 359,26	
		QCS SERVICES	AUDIT ENERGETIQUE - LOGEMENT COMMUNAL	21/09/2022	2123	657,92	
			AUDIT ENERGETIQUE LOGEMENT BUREAU DE TABAC	29/09/2022	2247	699,37	
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENT	19/09/2022	2088	1 102,02	
			AUDIT ENERGETIQUE SALLE DES FETES	19/09/2022	2087	1 102,02	
			AUDIT ENERGETIQUE MAISON DES ASSOCIATION	28/09/2022	2233	1 630,00	
			AUDIT ENERGETIQUE GR SCOLAIRE PERRIERES	28/09/2022	2234	1 653,02	
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE - RANVILLE	21/09/2022	2120	1 804,14	
SAS G-ON	AUDIT ENERGETIQUE	19/09/2022	2086	2 405,52			
6231	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	MISSION DE BASE : MISE A JOUR DE L'ETUDE	20/09/2022	2098	1 600,00	
			FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE	28/09/2022	2230	90,00	
6232	Direction Générale	EURL FORTIER FLEURS	AVIS FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRIC	23/09/2022	2152	720,00	
			FLEURISSEMENT 02/09/2022	17/10/2022	2409	90,91	
6233	Communication	M.J.S (BARE O RESTO)	PAUSE CAFE VIENOISERIE - NET 2022	06/10/2022	2321	100,00	
		COPYCAEN	ORIFALMME FORME CARREE	05/10/2022	2293	453,75	
			FOURNITURE ROLL-UP	05/10/2022	2292	552,00	
		CREATEUR D'IMAGE	CONCEPTION GRAPHIQUE ROL-UP ET MOSQUITO	30/09/2022	2264	600,00	
		DEVE STEPHANE PHOTOGRAPHE	NET 2022 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	28/09/2022	2228	725,00	
		GRAFIK	FONDERIE CORNILLE HAVARD SAS	NET 2022 : VISITE	26/09/2022	2187	588,00
			ADHESIF NET 2022 POUR ARCHE : 2 EX IDENT	21/09/2022	2116	135,00	
		LES CHEVRES DE LA SAFFRIE	ADHESIFS POUR VEHICULES NET 2022 : 2 X 4	21/09/2022	2116	245,00	
			NET 2022 : VISITE	29/09/2022	2249	473,93	
		M.J.S (BARE O RESTO)	NET 2022 : PAUSE CAFE A CAMPAGNOLLES	06/10/2022	2321	100,32	
			PAUSE CAFE VIENOISERIE - NET 2022	06/10/2022	2321	237,73	
		MAISON DES PRODUITS REGIONAUX	PRODUITS REGIONAUX NORMANDIE ENERGIES TOUR	05/10/2022	2295	212,30	
			PRODUITS REGIONAUX STAND CONGRES FNCCR	05/10/2022	2294	368,30	
		NORMANDIE LUGE	PRODUITS REGIONAUX NORMANDIE ENERGIES TOUR	05/10/2022	2295	459,94	
			LOCATION SALLE DE SEMINAIRE	26/09/2022	2189	127,27	
			VERRE PUNCH OU CIDRE	26/09/2022	2189	250,00	
ACCES JARDIN PIEDS NUS	26/09/2022		2189	490,91			
PASS 3 TOURS DE LUGE	26/09/2022		2189	741,82			
SAS JEANNETTE 1850	COCKTAIL DINATOIRE	26/09/2022	2189	2 727,27			
	EVENEMENTIELS : MADELEINES POUR NORMANDIE	26/09/2022	2188	255,03			
6234	Communication	LE TABLIER	DEJEUNER LE TABLIER - EQUIPE NET	12/10/2022	2379	35,17	
			DEJEUNER LE TABLIER - EQUIPE NET - MENU	12/10/2022	2379	286,91	
	Direction Générale	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ABONNEMENT WORPLACE_VIENOISERIE	27/09/2022	2202	14,50	
			ABONNEMENT WORKPLACE_RESTAURATION	30/09/2022	2257	40,50	
			ABONNEMENT WORKPLACE_RESTAURATION	30/09/2022	2257	57,20	
			ABONNEMENT_RESTAURANT_ACHAT LOGICIEL	30/09/2022	2254	79,20	
			ABONNEMENT WORKPLACE_RESTAURATION	30/09/2022	2257	97,50	
			ABONNEMENT WORKPLACE_RESTAURATION	30/09/2022	2257	116,60	
		DELICECOOK	LIVRAISON - MARDI 6 SEPT - 11H30 AU SDEC	20/09/2022	2097	15,00	
		TARDIBOX MARCO POLO (AR/JB/EB)	20/09/2022	2097	49,50		
	LE LOGE	DEJEUNER CDE DU 14 JUIN 2022	04/10/2022	2286	381,82		
		DEJEUNER DU 9 SEPTEMBRE 2022	20/09/2022	2096	492,73		
	LES PECHEURS BRASSERIE ENERO	FORMULE BOISSONS	04/10/2022	2284	93,33		
		MENU ENTREE PLAT DESSERT	04/10/2022	2284	640,00		
		JEUDI 8/09/2022 - 4 PERSONNES	19/09/2022	2092	9,75		
	Ressources Humaines	LE TABLIER	VENDREDI 13/10/2022	17/10/2022	2415	44,55	
			JEUDI 8/09/2022 - 4 PERSONNES	19/09/2022	2092	59,55	
Energie	LE TABLIER	REPAS DE TRAVAIL LE 20 SEPTEMBRE 2022	10/10/2022	2343	14,67		
		REPAS DE TRAVAIL SDIRVE - 2 PERSONNES	10/10/2022	2343	117,18		
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION 4000 ENVELOPPES KRAFT	27/09/2022	2222	370,00	
			IMPRESSION DIALOGUE 84 - FORMAT 230*297	27/09/2022	2221	1 283,00	
6251	Direction Générale	OKARITO	FRAIS AOUT	16/09/2022	2075	30,00	
			OCEANE SALAÛN - BILLETS	16/09/2022	2076	68,20	
	Logistique	BIP AND GO	PEAGES JUILLET 2022	23/09/2022	2150	49,67	
			PEAGES AOUT 2022	23/09/2022	2151	55,42	
			PEAGE SEPTEMBRE 2022	10/10/2022	2342	123,50	

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
6261	Direction Générale	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	APPLE STORE_WORPLACE_LA POSTE	27/09/2022	2201	8,90
			ABONNEMENT WORKPLACE_LA POSTE	30/09/2022	2253	22,16
	Logistique	LA POSTE	CONTRAT POST REPONSE FEVRIER 2022	22/09/2022	2130	30,10
			CONTRAT POST REPONSE FEVRIER 2022	22/09/2022	2131	30,80
			CONTRAT POST REPONSE FEVRIER 2022	10/10/2022	2337	85,00
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 2022	22/09/2022	2132	2 002,55
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 2022	22/09/2022	2129	2 083,15
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 2022	11/10/2022	2361	2 467,00
6262	Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT NUMERO LONG	26/09/2022	2179	44,00
			ABONNEMENT OCTOBRE 2022	12/10/2022	2368	44,00
			ABONNEMENT 5 LIGNES AOUT 2022	26/09/2022	2181	82,50
			ABONNEMENT SEPTEMBRE	26/09/2022	2183	120,00
			ABONNEMENT OCTOBRE 2022	12/10/2022	2367	120,00
			GUIDE VOCAL AOUT 2022	26/09/2022	2178	130,00
			GUIDE VOCAL SEPTEMBRE 2022	12/10/2022	2369	130,00
			ABONNEMENT 34 LIGNES AOUT 2022	26/09/2022	2180	611,38
			ABONNEMENT SDA	26/09/2022	2177	749,60
			ABONNEMENT OCTOBRE 2022	12/10/2022	2370	808,14
			BUSINESS INTERNET	26/09/2022	2182	1 334,00
			627	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	FACT. N°11425FA2100001499 21/09/2021
COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2208				0,41
COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2211				0,48
FACT. N°11425FA2100002391 22/12/2021	27/09/2022	2212				0,48
COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2213				0,49
COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2214				0,51
TRANSACTION COMMISSION	30/09/2022	2263				0,51
COMMISSION TRANSACTION	27/09/2022	2210				0,52
COMMISSION TRANSACTION	30/09/2022	2262				0,59
COMMISSIONS TRANSACTIONS	30/09/2022	2258				0,77
COMMISSION TRANSACTION MAI 2022	30/09/2022	2259				0,83
FACT. 11425FFA2200000915	27/09/2022	2215				100,54
6281	Direction Générale	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	CARTE ACHAT	30/09/2022	2254	400,00
			CARTE ACHAT	30/09/2022	2254	420,00
		FNCCR	COTISATION NUMERIQUE	27/09/2022	2216	735,00
			COTISATION TRANSITION ENERGETIQUE	27/09/2022	2217	735,00
			COTISATION ECLAIRAGE PUBLIC	27/09/2022	2218	735,00
6283	Logistique	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX JANV 2022	23/09/2022	2149	2 382,27
6284	Effacement des réseaux	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE	REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	28/09/2022	2243	25,00
			REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	28/09/2022	2244	25,00
			REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	28/09/2022	2242	28,00
6355	Finances	MARY AUTOMOBILES CAEN	PEUGEOT E-208 ACTIVE	14/10/2022	2393	22,94
		RENAULT DACIA BAYEUX	RENAULT ZOE	14/10/2022	2391	22,94
657382	Energie	TREVIERES	AIDE FINANCIERE 2022	11/10/2022	2363	2 445,59
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>133 458,85 €</b>

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT		
13182	Electricité	FRANCE MELASSES	MORTEAUX COULIBOEUF - REMBOUSEMENT	10/10/2022	2346	470,73		
	Finances	JEROME GUERIN INVESTISSEMENTS	GRAINVILLE LANGANERIE - REMBOURSEMENT	18/10/2022	2420	3 516,16		
2041481	Energie	ST ARNOULT	AIDE FINANCIERE ACHAT VEH. ELECTRIQUE	11/10/2022	2348	3 000,00		
2051	Informatique	CIAT SA	EVOLUTIONS CIAT - DEVELOPPEMENT SPECIFIQUE	12/10/2022	2376	4 096,54		
			IBC DIALOGUE	MIGRATION ECHANGE VERS EXCHANGE SERVER	23/09/2022	2169	4 770,00	
			NEXT DECISION	ACCOMPAGNEMENT SIAD	26/09/2022	2173	656,50	
		BERGER LEVRAULT	PRESTATION DE SERVICE AOUT 2022	26/09/2022	2174	1 313,00		
			FV1667104_TEST PARAMETRAGE PAIE	22/09/2022	2146	950,00		
			FV1690904_INTERVENTION DU 02/03/2022	23/09/2022	2164	950,00		
			FV1701913_INTERVENTION DU 20/07/2022	22/09/2022	2144	966,00		
			FV1693677_INTERVENTION DU 25/05/2022	23/09/2022	2165	1 050,00		
			FV1699666_PARAMETRAGE INTERFACE	22/09/2022	2141	1 274,00		
			FV1700988_DONNEES SOCIALES	22/09/2022	2143	1 437,00		
			INTERVENTION MODULE GESTION	22/09/2022	2138	1 470,00		
			FV1707167_MODULE GESTION	22/09/2022	2145	1 470,00		
			FACT. N° FV1666777 22/12/2021	23/09/2022	2163	1 575,00		
			INTERVENTION DU 5 ET 6 AVRIL 2022	22/09/2022	2135	2 100,00		
			FV1700980_INTERVENTION DU 24/06/2022	22/09/2022	2142	2 221,56		
			INTERVENTION DU 24/06/2022	22/09/2022	2140	2 266,44		
			INTERVENTION DU 08/03/2022	22/09/2022	2137	2 311,67		
			SIS MARCHES	INSTALLATION REPLICATION PARAMETRE	12/10/2022	2366	550,00	
				INSTALLATION PARAMETRAGE	12/10/2022	2366	1 100,00	
				ACQUISITION DROIT D'USAGE LICENCE	12/10/2022	2366	2 200,00	
		RECETTE FONCTIONNELLE 2 JOURS	12/10/2022	2366	2 200,00			
		21318	Energie	BUREAU VERITAS	CONTROLEUR TECHNIQUE	28/09/2022	2235	420,00
					CHEVALIER DIAG CM	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB SOUS-SOL	11/10/2022	2358
				ITHEM CONSEIL	CHAUFFERIE PLAQUETTES - LANDELLES-ET-COUPIGNY	11/10/2022	2357	738,00
					CHAUFFERIE PLAQUETTES - LANDELLES-ET-COUPIGNY	29/09/2022	2251	4 080,00
					CHAUFFERIE PLAQUETTES - LANDELLES-ET-COUPIGNY	21/09/2022	2109	4 080,00
CHAUFFERIE PLAQUETTES - LANDELLES-ET-COUPIGNY	11/10/2022				2356	4 080,00		
21838	Informatique	KOESIO CORPORATE IT (EX QUADRIA)	SOURIS DELL MS160 OPTIQUE 5 BOUTONS	27/09/2022	2194	254,28		
			SACOCHE DE TRANSPORT CASE LOGIC 15.6"	27/09/2022	2194	280,54		
			DOCKING STATION WD19S STATION D'ACCUEI	27/09/2022	2194	3 097,36		
		ORANGE BUSINESS SERVICES	COQUE PROTECTION A53	26/09/2022	2176	44,00		
			FILM TIGER GLASS	26/09/2022	2176	58,00		
			SAMSUNG GALAXY A53	26/09/2022	2176	559,80		
	Concession	DDFIP	TAXE AMENAGEMENT LA SENTE MESNIL SOLEIL	28/09/2022	2239	313,00		
			TAXE AMENAGEMENT	28/09/2022	2240	313,00		
			TAXE D'AMENAGEMENT - BOULON - LA ROCHETT	28/09/2022	2241	559,00		
			MUTATION PUC CARREAUX 758-04 400KVA	29/09/2022	50999	91,80		
		ENEDIS14	REPLACEMENT H61 BG MAGNY 100 KVA PAR PS	20/09/2022	50959	1 238,45		
				BT ETOQUET	20/09/2022	50955	1 531,28	
				BT NOUVELLE FRANCE	20/09/2022	50957	2 021,81	
				REPLACEMENT H61 BG MISSY 432-03 PAR PUC	30/09/2022	51015	2 945,06	
				CREATION PSSA 703-XX - 100 KVA	20/09/2022	50956	3 226,88	
				CREATION PAC 4UF MANDELA 250 KVA - 090-X	20/09/2022	50958	3 314,36	
				REPLACEMENT RC CACHY 236-02 160KVA	14/10/2022	51094	3 314,36	
				ACOMPTE N°55 DU 07/10/2022	07/10/2022	51047	14,13	
				ACOMPTE N°54 DU 07/10/2022	07/10/2022	51045	21,02	
				ACOMPTE N°55 DU 23/09/2022	23/09/2022	50979	21,35	
		ACOMPTE N°50 DU 21/09/2022	21/09/2022	50974	25,63			
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ACOMPTE N°58 DU 07/10/2022	07/10/2022	51046	98,45		
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	07/10/2022	51047	121,62	
				ACOMPTE N°45 DU 21/09/2022	21/09/2022	50969	141,76	
				ACOMPTE N°54 DU 23/09/2022	23/09/2022	50978	200,79	
				ACOMPTE N°52 DU 22/09/2022	23/09/2022	50976	207,03	
				ACOMPTE N°49 DU 21/09/2022	21/09/2022	50973	221,85	
				ACOMPTE N°51 DU 22/09/2022	23/09/2022	50975	227,71	
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	07/10/2022	51045	243,24	
				ACOMPTE N°53 DU 23/09/2022	23/09/2022	50981	286,03	
				ACOMPTE N°50 DU 21/09/2022	21/09/2022	50965	293,07	
				ACOMPTE N°46 DU 21/09/2022	21/09/2022	50970	293,78	
				ACOMPTE N°47 DU 21/09/2022	21/09/2022	50971	389,56	
				ACOMPTE N°53 DU 23/09/2022	23/09/2022	50977	396,70	
				ACOMPTE N°44 DU 21/09/2022	21/09/2022	50968	482,22	
				ACOMPTE N°52 DU 21/09/2022	21/09/2022	50967	525,51	
				BT CACHY	21/09/2022	50974	576,81	
				BT COURTS CHAMPS 529-09 - EXTENSION BT	23/09/2022	50979	603,93	
				ACOMPTE N°59 DU 07/10/2022	07/10/2022	51048	710,64	
				ACOMPTE N°48 DU 21/09/2022	21/09/2022	50972	723,51	
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	07/10/2022	51046	851,34	
		ACOMPTE N°57 DU 23/09/2022	23/09/2022	50982	1 927,29			
		ACOMPTE N°56 DU 23/09/2022	23/09/2022	50980	2 122,10			

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
2315	Electricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	MUTATION PUC CARREAUX 758-04 400KVA PAR	21/09/2022	50966	2 197,15
			BT EGLISE	23/09/2022	50978	3 952,95
			BT ETOQUET	21/09/2022	50969	3 972,26
			BT CACHY	21/09/2022	50973	3 995,94
			BT BG BERN PATRY	23/09/2022	50976	4 014,29
			BT ROQUETTES	23/09/2022	50975	4 057,20
			BT LIEFONTAINE	06/10/2022	51041	43,72
			BT BG LOUCELLES	06/10/2022	51041	43,72
			BT GD HAMEL	06/10/2022	51041	43,72
			BT BG SECQUEVILLE-EN-BESSIN 670-01	06/10/2022	51041	43,72
			BT PRE LAIR - 362-22	06/10/2022	51041	43,72
			BT BOURG AUBIGNY - 025-03 - LOTISSEMENT	06/10/2022	51041	43,72
			BT EGLISE 473-04	06/10/2022	51041	43,72
			BT COTARDIÈRE 460-10	06/10/2022	51041	43,72
			BT CAMBRAIS 040-06 - EXTENSION BT PROPRI	06/10/2022	51041	43,72
			BT VENELLES	06/10/2022	51041	43,72
			BT MOULIN 759-02	06/10/2022	51041	43,72
			REPLACEMENT PRCS CHÂTEAU FRIARDEL 100 KVA	06/10/2022	51041	43,72
			BT MACQUEFER 625-19	06/10/2022	51041	43,72
			BT BELLEVUE 625-15	06/10/2022	51041	43,72
			BT EGLISE 033-02	06/10/2022	51041	43,72
			BT CARREFOUR ROME 520-36 ET BT FERME ROM	06/10/2022	51041	43,72
			BT EGLISE 605-13 ET BT MARE TENDEUR 605-	06/10/2022	51041	43,72
			MUTATION PSSB QUATRE ROUTES 100KVA	06/10/2022	51041	43,72
			BT LIEU DORE	06/10/2022	51041	43,72
			BT PARTS	06/10/2022	51041	43,72
			BT PONTOLIN	06/10/2022	51041	43,72
			MUTATION H61 MONT MAGNY 50KVA PAR 100KVA	06/10/2022	51041	43,72
			BT GARE	06/10/2022	51041	43,72
			BT RIVIERE	06/10/2022	51041	43,72
			BT HAMEL HOMMES	06/10/2022	51041	43,72
			BT COUR PATIN	06/10/2022	51041	43,72
			CREATION PAC 4UF SCHLUMBERGER 400 KVA 47	06/10/2022	51041	43,72
			BT MOULIN	06/10/2022	51041	43,72
			BT RTE CALVAIRE	06/10/2022	51041	43,72
			BT FRESNE 255-05 - EXTENSION BT SAS FREE	06/10/2022	51041	43,72
			BT ARTISAN - 294-07	06/10/2022	51041	43,72
			BT BG ST GERM LE VASSON	06/10/2022	51041	43,72
			BT MUTRELLES	06/10/2022	51041	43,72
			BT VEY	06/10/2022	51041	43,72
			BT FEUILLET	06/10/2022	51041	43,72
			BT HAMARS	06/10/2022	51041	43,72
			NOUES DE SIENNE - BT MOULIN QUERITE	06/10/2022	51041	43,72
			BT EGLISE	06/10/2022	51041	43,72
			BT BETHLEEM	06/10/2022	51041	43,72
			BT FRICHE ST VINCENT	06/10/2022	51041	43,72
			BT BATTERIE	06/10/2022	51041	43,72
			BT BUT	06/10/2022	51041	43,72
			BT MAIRIE	06/10/2022	51041	43,72
			ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	06/10/2022	51041	43,72
			BT BOTTENTUITS	06/10/2022	51041	43,72
			BT EGLISE	06/10/2022	51041	43,72
			BT GARE	06/10/2022	51041	43,72
			BT COMMANDERIE - 083-27	06/10/2022	51041	43,72
			BT REPAS	06/10/2022	51041	43,72
			REPLACEMENT DU POSTE H61 "EGLISE"	06/10/2022	51041	43,72
			BT BOIS AUNAY	06/10/2022	51041	43,72
			BT L'ETANG	06/10/2022	51041	43,72
			BT BOUVRAY	06/10/2022	51041	43,72
			BT PRUNIER	06/10/2022	51041	43,72
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	ACOMPTE N° 56 DU 07/10/2022	07/10/2022	51049
	VISITES RACCORDEMENT RESEAU ENVIRONNEME	07/10/2022	51049	324,32		
	REPLACEMENT H61 HARAS 100 KVA	13/10/2022	51078	3,55		
	BT VARDIERE 403-05	28/09/2022	50995	3,87		
	REPLACEMENT H61 HARAS 100 KVA	13/10/2022	51078	5,05		
	CREATION PRCS GENTEVILLE 608-XX	13/10/2022	51079	5,23		
	REPLACEMENT H61 CHARTIERS 100 K	13/10/2022	51080	7,80		
	BT FORGE MOISY	13/10/2022	51077	26,53		
	CREATION PSSA FOSSETTES 160 KVA	13/10/2022	51081	200,00		
	REPLACEMENT PRCS COMMUNES 100KV	28/09/2022	50994	250,00		
	REPLACEMENT H61 LAUNAY 011-27	10/10/2022	51052	250,00		
	CREATION PRCS ROCQUES 160 KVA	10/10/2022	51058	250,00		
	CREATION PRCS LES MARETTES 100 K	10/10/2022	51051	250,00		

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT		
		SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	REPLACEMENT H61 HARAS 100 KVA	10/10/2022	51057	250,00		
			CREATION PRCS BOIS NORMAND 084-X	10/10/2022	51050	250,00		
			CREATION PRCS CHEMIN 100 KVA	10/10/2022	51055	250,00		
			BT PETITE FONTAINE 111-10 - BUCEEL	11/10/2022	51062	550,00		
			BT BG GERM LE VASSON - 589-00 - DESSERTÉ	11/10/2022	51064	550,00		
			BT ECLUSE 676-02 - DESSERTÉ INTERIEURE	11/10/2022	51065	550,00		
			DESSERTÉ INTERIEURE DU LOTISSEMENT	11/10/2022	51066	550,00		
			BT HARAS LAUNAY	11/10/2022	51061	550,00		
			BT COUR GARENNE 231-02	12/10/2022	51070	550,00		
			BT LIEU MOUTIER 575-05	11/10/2022	51060	550,00		
			BT LIEU MOUTIER 575-05	12/10/2022	51069	550,00		
			BT CORNICA 593-10	12/10/2022	51067	550,00		
			BT QUEUE RENARD	11/10/2022	51059	550,00		
			ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	11/10/2022	51063	550,00		
			BT PIQUET	12/10/2022	51075	550,00		
			BT RICHARD	12/10/2022	51071	550,00		
			REPLACEMENT H61 100KVA PLAINE 721-08	12/10/2022	51073	550,00		
			MUTATION H61 QUESNAY 50KVA PAR 100KVA	12/10/2022	51074	550,00		
			BT LOT	10/10/2022	51054	1 006,50		
			SPIE CITYNETWORKS 14	ACOMPTE N° 8 DU 13/10/2022	14/10/2022	51086	4 354,41	
		STEPELEC	ACOMPTE N° 6 DU 06/10/2022	07/10/2022	51044	287,11		
		TRANSFIX	BT BACHELERIE	30/09/2022	51009	4 601,62		
		TREDI	DOSSIER STOCK	29/09/2022	51005	748,02		
		Energie	ITHEM CONSEIL	CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE D'OU	19/09/2022	2091	3 628,43	
		Effacement des réseaux		DEKRA INDUSTRIAL SAS	RD 562	17/10/2022	51104	211,68
					ROUTE DE BRETAGNE PARTIE HAUTE	17/10/2022	51100	360,00
					HAMEAU FONTAINE HALBOUT	17/10/2022	51103	514,08
					RUE DES ACACIAS	17/10/2022	51102	514,08
					ROUTE DE BRETTEVILLE T2	17/10/2022	51105	564,48
					SAINT SYLVAIN - RD 183	17/10/2022	51099	670,00
				PIERREFITTE EN CINGLAIS - RD 133 ET 167	17/10/2022	51101	1 279,95	
				EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	LE VEY - RD 133A - LE HAUT DU VEY	05/10/2022	2298	940,10
					SAINT PIERRE DU MONT - BOURG	05/10/2022	2304	2 136,69
				OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ACOMPTE N° 11 DU 12/10/2022	14/10/2022	51085	859,58
				ORANGE GENIE CIVIL	REALISATION EXTENSION SUR GENIE	30/09/2022	51020	1 825,04
QUALICONSULT EXPLOITATION	AVENUE DU PRÉSIDENT RAYMOND POINCARÉ			06/10/2022	51041	43,72		
	RUE ST JEAN			06/10/2022	51041	43,72		
	MORIERES AVEC HTA			06/10/2022	51041	43,72		
	LA MARE AUX CHEVRES			06/10/2022	51041	43,72		
	RD 49B - LA BELLE EPINE - FUSION T1			06/10/2022	51041	43,72		
	ROUTE DU PARC			06/10/2022	51041	43,72		
	D217 RTE DE MONTS EN BESSIN			06/10/2022	51041	43,72		
	RD63 - ROUTE DE TRUN			06/10/2022	51041	43,72		
	RD63 - ROUTE DE TRUN			06/10/2022	51041	43,72		
	RD 205 - RUE D'ASNELLES			06/10/2022	51041	43,72		
	HAMEAU DE FRANQUEVILLE			06/10/2022	51041	43,72		
	RD 513 - RUE DES BAINS			06/10/2022	51041	43,72		
RUE BRIERE T2	06/10/2022			51041	43,72			
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ACOMPTE N° 7 DU 30/09/2022			30/09/2022	2270	1 454,90		
	ACOMPTE N° 5 DU 30/09/2022			30/09/2022	51018	3 725,46		
SATO	ACOMPTE N° 6 DU 28/09/2022			30/09/2022	51017	1 518,29		
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	LE MOULIN NEUF			13/10/2022	51076	0,65		
	LE MOULIN NEUF			13/10/2022	51076	3,60		
	LE GLAY			10/10/2022	51056	250,00		
	L'ENTRETIENANT "BOURG"			12/10/2022	51072	550,00		
	RUE DE BORDEAUX			12/10/2022	51068	550,00		
	RUE OCTAVE LEMENUEL POSTE FOTELA			26/09/2022	2191	1 100,10		
	RD98 - ROUTE DE CORMELLES			10/10/2022	51053	1 767,00		
SORAPEL	ACOMPTE N° 8 DU 17/10/2022			17/10/2022	2406	155,16		
	LA CHAPELLE - EFFACEMENT			12/10/2022	2384	433,70		
	ACOMPTE N° 7 DU 17/10/2022			17/10/2022	2405	532,24		
	ACOMPTE N° 6 DU 11/10/2022			14/10/2022	51083	2 298,26		
SPIE CITYNETWORKS 14	RUE DE LA BARONNERIE			14/10/2022	51090	4 013,19		
STEPELEC	ACOMPTE N° 11 DU 07/10/2022			07/10/2022	2324	361,41		
	ACOMPTE N° 9 DU 07/10/2022			07/10/2022	51043	779,39		
	ACOMPTE N° 7 DU 05/10/2022			05/10/2022	51040	1 156,14		
	ACOMPTE N° 8 DU 07/10/2022			07/10/2022	51042	1 159,47		
	ACOMPTE N° 10 DU 05/10/2022			05/10/2022	2288	2 965,43		
	D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARC			07/10/2022	2324	4 841,90		

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT		
		STURNO	ACOMPTE N° 10 DU 11/10/2022	12/10/2022	2383	322,55		
			ACOMPTE N° 7 DU 11/10/2022	12/10/2022	2382	464,71		
			EFFACEMENT RESEAUX-VIRE NORMANDIE	30/09/2022	2265	1 122,76		
			RUE DU STADE	04/10/2022	2282	1 627,14		
			EFFACEMENT RESEAUX-VIRE NORMANDIE	30/09/2022	51016	1 733,48		
			ACOMPTE N° 9 DU 11/10/2022	14/10/2022	51082	1 928,66		
			EFFACEMENT RESEAUX-VIRE NORMANDIE	30/09/2022	51016	3 158,54		
		TOPO ETUDES	BOURG	26/09/2022	50984	297,76		
			DAUVAL	26/09/2022	50990	403,31		
			RD 26 - BOURG	26/09/2022	50983	436,87		
			BEQUET- CLOS RIBOT- JARDIN A BLE - BORDE	26/09/2022	50991	442,93		
			QUARTIER DU GRAND BEC	26/09/2022	50986	524,56		
			RUE DE BORDEAUX	26/09/2022	50987	529,60		
			RUE DE CAUMONT	26/09/2022	50992	541,01		
			RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	26/09/2022	50993	627,28		
			RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES	26/09/2022	50985	710,04		
			BOURG - CD 562	26/09/2022	50988	721,73		
			RUE NATIONALE	26/09/2022	50989	877,61		
		Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	2317	CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT D'UN REPETITEUR DE FEUX	10/10/2022	2333	328,16
					RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES EFFICACITE	11/10/2022	2353	1 277,82
					RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES R30	26/09/2022	2185	4 889,99
				COMATELEC	RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES	19/09/2022	2094	439,32
					EXTENSION ECLAIRAGE ROUTE DU MARAIS	19/09/2022	2094	576,84
				DEPAGNE	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	17/10/2022	2412	1 243,42
					PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	06/10/2022	2318	1 243,43
					PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	17/10/2022	2412	1 353,30
					PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	17/10/2022	2412	1 353,31
					PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	06/10/2022	2318	1 353,31
METALOGALVA FRANCE	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMNET DU FOYER			20/09/2022	2101	201,59		
	EXTENSION DE RESEAUX ET REMPLACEMENT DE			20/09/2022	2101	245,09		
	PROGRAMME R30 2022			20/09/2022	2101	2 590,97		
	ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL			20/09/2022	2103	2 608,20		
	RENOUVELLEMENT DE 14 FOYERS EN LED			20/09/2022	2103	3 042,90		
SATO	ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL			20/09/2022	2103	3 137,64		
	RENOUVELLEMENT MAT 16.011/012			29/09/2022	2248	1 564,76		
SIMON LIGHTING SA	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05.009 HORS SERVICE			28/09/2022	2226	185,00		
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-003 ACCIDENTE			19/10/2022	2424	189,44		
	DEPLACEMENT SUPPORT 14-017 SUITE AMENAGE			19/10/2022	2424	189,44		
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 08-008 HORS SERVICE			19/10/2022	2424	189,44		
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 06-005 ACCIDENTE			19/10/2022	2424	189,44		
	EXTENSION D'UN LAMPADAIRE - ARRET DE BUS			06/10/2022	2319	189,44		
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 08-026 ET 16-0			06/10/2022	2319	189,44		
	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE PIERRE			19/10/2022	2424	378,88		
	EXTENSION ECLAIRAGE ARMOIRE 04			28/09/2022	2226	387,21		
	TRANCHE 2022-RENOUVELLEMENT MATERIEL			06/10/2022	2319	568,32		
	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES			06/10/2022	2319	568,32		
	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES			06/10/2022	2319	2 462,72		
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022			19/10/2022	2424	4 546,56		
	SORAPEL			ACOMPTE N° 9 DU 17/10/2022	17/10/2022	2407	57,61	
BT LOGETTES				17/10/2022	2407	955,09		
TEIM	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES EN LED			19/10/2022	2423	452,97		
	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES EN LED			19/10/2022	2423	2 501,53		
	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES EN LED			19/10/2022	2423	3 096,17		
DEKRA INDUSTRIAL SAS	RUE DE L'EGLISE			17/10/2022	2418	65,00		
	RUE DE L'EGLISE			17/10/2022	2419	73,29		
DEPAGNE	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE			17/10/2022	2412	1 243,42		
	ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE			06/10/2022	2318	1 243,42		
	RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR			04/10/2022	2283	1 258,83		
	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO			06/10/2022	2318	1 380,79		
	RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO			17/10/2022	2412	1 380,81		
METALOGALVA FRANCE	LA LANDE VAUMONT SUR RD 218			04/10/2022	2283	1 536,97		
	EGLISE - CHEMIN DE LA VERBAZIERE			20/09/2022	2103	248,56		
	RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BEL			20/09/2022	2101	642,97		
	LA CHAPELLE			20/09/2022	2103	745,68		
	EFFACEMENT RESEAUX			20/09/2022	2103	2 116,49		
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BEL	20/09/2022	2101	2 320,35				
	EGLISE - CHEMIN DE LA VERBAZIERE	12/10/2022	2389	540,60				
	BOURG	05/10/2022	2302	742,12				
	ACOMPTE N° 9 DU 12/10/2022	12/10/2022	2388	2 702,60				
	ACOMPTE N° 10 DU 12/10/2022	12/10/2022	2389	36,31				
RD 133A - LE HAUT DU VEY	05/10/2022	2296	2 704,77					

Numéro de Compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	ACOMPTE N° 6 DU 30/09/2022	30/09/2022	2269	967,09
		SATO	ACOMPTE N° 8 DU 28/09/2022	30/09/2022	2267	179,49
			D139 RUE DE LA LIBERATION	30/09/2022	2267	2 310,00
		SIMON LIGHTING SA	LA LANDE VAUMONT SUR RD 218	19/10/2022	2424	3 409,92
		SORAPEL	LOUVIGNY - RUE MOISSON	12/10/2022	2381	162,65
			LA CHAPELLE - EFFACEMENT	12/10/2022	2384	582,93
			RUE MOISSON	12/10/2022	2381	1 820,81
		STEPELEC	ACOMPTE N° 7 DU 07/10/2022	07/10/2022	2328	160,67
			ACOMPTE N° 4 DU 05/10/2022	05/10/2022	2289	287,08
			ACOMPTE N° 8 DU 06/10/2022	06/10/2022	2323	350,07
			ACOMPTE N° 6 DU 05/10/2022	05/10/2022	2291	431,61
			ACOMPTE N° 9 DU 05/10/2022	05/10/2022	2287	2 359,65
		STURNO	RUE DE CAUMONT	07/10/2022	2328	3 901,62
			ACOMPTE N° 8 DU 11/10/2022	12/10/2022	2380	245,24
			EFFACEMENT RESEAUX-VIRE NORMANDIE	30/09/2022	2265	1 345,10
			BEQUET- CLOS RIBOT- JARDIN A BLE - BORDE	12/10/2022	2380	4 051,10
		4581622	Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ACOMPTE N° 6 DU 11/10/2022	12/10/2022
RD 37B - RUE DU MOUTIER - RUE MESAISE	12/10/2022				2386	151,95
ACOMPTE N° 5 DU 11/10/2022	12/10/2022				2385	621,02
ACOMPTE N° 7 DU 11/10/2022	12/10/2022				2387	2 303,72
RD 37B - RUE DU MOUTIER - RUE MESAISE	12/10/2022				2385	3 908,19
SATO	ACOMPTE N° 7 DU 28/09/2022			30/09/2022	2266	52,90
	ACOMPTE N° 9 DU 29/09/2022			30/09/2022	2268	144,04
	D139 RUE DE LA LIBERATION			30/09/2022	2266	1 151,00
SORAPEL	D139 RUE DE LA LIBERATION			30/09/2022	2268	1 336,30
	LOUVIGNY - RUE MOISSON			12/10/2022	2381	50,47
STEPELEC	RUE MOISSON			12/10/2022	2381	428,94
	ACOMPTE N° 9 DU 07/10/2022			07/10/2022	2329	27,36
	ACOMPTE N° 11 DU 07/10/2022			07/10/2022	2330	60,45
	ACOMPTE N° 10 DU 07/10/2022			07/10/2022	2327	158,94
	ACOMPTE N° 8 DU 07/10/2022			07/10/2022	2325	258,00
	ACOMPTE N° 10 DU 07/10/2022			07/10/2022	2326	309,51
	RUE DE CAUMONT			07/10/2022	2329	601,51
	ACOMPTE N° 5 DU 05/10/2022			05/10/2022	2290	618,17
	RUE DE L'EGLISE			07/10/2022	2330	1 098,92
	RUE DE CAUMONT			07/10/2022	2327	3 852,71
ALLEE DES SOUPIRS	07/10/2022	2325	3 993,26			
4581821	Effacement des réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	AVENUE DU PRÉSIDENT RAYMOND POINCARRE	17/10/2022	2417	99,46
4581822	Effacement des réseaux	METALOGALVA FRANCE	RUE LUCIEN MANGEMATIN	20/09/2022	2101	3 676,29
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>313 523,59 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>446 982,44 €</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE**  
**Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 16/09/2022 au 19/10/2022**

Numéro de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
606121	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2307	7 099,37
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2316	7 287,29
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2313	7 345,86
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2316	7 347,65
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2307	7 559,06
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2309	7 645,53
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2309	7 663,74
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2313	7 791,58
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2308	8 194,02
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2312	8 449,57
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2314	8 453,29
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2310	8 472,44
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2306	8 513,09
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2308	8 523,80
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2311	8 763,48
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2306	8 778,36
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2310	8 867,97
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2312	8 883,78
			CONSOMMATION ENERGIE	06/10/2022	2311	8 976,60
			61561	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2022
CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2022	11/10/2022			2351	24 573,83
61563	Informatique	IBC DIALOGUE	FORFAIT MAINTENANCE INFOGERANCE	27/09/2022	2197	7 882,50
62268	Concession	COGEDIACN EX NALDEO	REALISATION D'UN AUDIT	27/09/2022	2223	5 305,61
6228	Ressources	LIGHT CONSULTANTS	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT RH	19/09/2022	2093	5 500,00
62281	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	23/09/2022	2166	7 474,76
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	27/09/2022	2193	8 429,15
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	12/10/2022	2365	8 968,58
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	26/09/2022	2172	8 968,58
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	12/10/2022	2372	9 720,14
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	12/10/2022	2364	11 424,52
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	12/10/2022	2365	17 051,01
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	26/09/2022	2172	17 178,06
6281	Direction Générale	FNCCR	COTISATION SUR EXERCICE 2022	27/09/2022	2219	7 350,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>408 046,53 €</b>

2051	Informatique	SEDI MARIANNE GROUPE BERGER LEV	INTERVENTION FORMATION PAIE	22/09/2022	2136	6 600,00
			INTERVENTION 2021_RHPA0160	22/09/2022	2139	8 528,00
21828	Logistique	RENAULT DACIA BAYEUX	Commande d'une ZOE E-TECH ELECTRIQUE	14/10/2022	2392	24 179,17
			Commande d'une ZOE E-TECH ELECTRIQUE	14/10/2022	2391	24 179,17
		MARY AUTOMOBILES CAEN	Commande d'une PEUGEOT e-208 Active	14/10/2022	2393	24 847,42
			Commande d'une PEUGEOT e-208 Active	14/10/2022	2394	24 847,42
21838	Informatique	KOESIO CORPORATE IT (EX QUADRIA)	Dell Latitude 3520 Configuration BTS	27/09/2022	2194	8 284,92
			Dell Precision 3561 CTO	27/09/2022	2194	14 535,92
Electricité		ENEDIS14	CREATION PSSA GORDER 100 KVA	20/09/2022	50960	5 377,31
			REPLACEMENT RC EGLISE 250 kVA PAR PAC 4	30/09/2022	51014	5 791,26
			PSSA HOUSSEE 100kVA - EXTENSION BT SA AX	29/09/2022	50997	11 505,76
		EPSYS SAS	CREATION PSSA CLOS BAVENT 250 kVA - 149-	29/09/2022	51004	15 515,85
			REPLACEMENT RC CACHY 236-02 160 KVA PAR	20/09/2022	50964	16 560,81
			PAC LES BUHOTS PLANTES 4UF 250KV	30/09/2022	51011	17 008,10
			REPLACEMENT RC EGLISE 250 kVA	20/09/2022	50961	17 770,19
			RENFORCEMENT BT GALETTE 406-03 - EXTENSION	30/09/2022	51023	18 524,91
			CREATION PSSB LIBERATEURS 160 kv	30/09/2022	51010	19 044,95
			REPLACEMENT RC 250kVA BOSQUIE 552-06 PAC	30/09/2022	51027	19 245,99
			PUC COUTURE I+P 400kVA - ZONE D'ACTIVITE	20/09/2022	50962	19 473,75
			TILLY SUR SEULLES - DTMO BT PETITE FONTAINE	30/09/2022	51021	18 387,98
			LCV DEVELOPPEMENT	MOULIN EN BESSIN - DTMO	30/09/2022	51025
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT ROQUE	21/09/2022	50970	5 870,25
			MUTATION PSSA 160kVA BG GRAINVILLE/ODON	23/09/2022	50981	5 932,05
			MUTATION PUC CARREAUX 758-04 400kVA	21/09/2022	50965	6 770,08
			BT ST LEGER 406-02 DESSERTTE INTERIEURE	07/10/2022	51048	8 682,66
			BT PTE RAMEE 711-17 - EXTENSION BT GAEC	23/09/2022	50977	9 288,97
			MUTATION PUC CARREAUX 758-04 400kVA	21/09/2022	50967	12 091,97
			REPLACEMENT H61 50kVA CABOTIERE 655-04	21/09/2022	50971	12 496,59
			EXTENSION DESSERTTE INTERIEURE BT	29/09/2022	51002	15 427,38
			BT ETOQUET	21/09/2022	50968	16 083,02
			BT CROIX LANDES 695-03 - EXTENSION BT	21/09/2022	50972	18 737,12
			CREATION PAC 4UF MANDELA 250 Kva	29/09/2022	50998	26 966,04
			BT COURTS CHAMPS 529-09 - EXTENSION BT	23/09/2022	50980	36 568,94
		REMATELEC	MUTATION H61 VAL VIARD 100KVA PAR 100KVA	30/09/2022	51024	5 789,76
			MUTATION PAC 3UF HT DIGRY 100KVA	30/09/2022	51022	6 313,17
			MUTATION CH BUTTES 100KVA PAR 16	14/10/2022	51098	6 595,95
			MUTATION PSSB MESNIL ROGER 100KV	29/09/2022	51000	6 595,95
			MUTATION CH BIEVILLE 011-01 100KVA	14/10/2022	51097	7 225,68
MUTATION PUC GLENGARRIANS 250KVA	29/09/2022		51001	9 358,28		

Numéro de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT		
2315	Energie		REMPLACEMENT RC EGLISE 250 kVA P	30/09/2022	51013	9 358,28		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	CREATION PSSA 160 KVA	30/09/2022	51006	8 148,14		
		SATO	MUTATION H61 HAIE LOUPS 50KVA	20/09/2022	50963	26 434,75		
		SCI LE VAUSSIEUX	ESQUAY SUR SEULLES - DTMO BT DEMI-CLOS	29/09/2022	50996	24 152,37		
		SORAPEL	BT LES MOUTIERS	29/09/2022	51003	6 979,93		
			BT LES MOUTIERS	14/10/2022	51092	22 304,57		
		SPIE CITYNETWORKS 14	BT PONT MILIEU 724-06	14/10/2022	51086	10 863,70		
		STEPELEC	BT VILLAGE BLONDS	07/10/2022	51044	14 060,41		
		TEIM	REMPLACEMENT H61 COUARDE 50 KVA	30/09/2022	51007	26 171,32		
			CREATION PRCS 726-XX 100 KVA	30/09/2022	51008	37 125,04		
			REMPLACEMENT RC CACHY 236-02 160 KVA	14/10/2022	51093	6 473,67		
			REMPLACEMENT RC 250kVA BOSQUIE 552-06	14/10/2022	51095	9 080,63		
		TRANSFIX	REMPLACEMENT RC ECOLES 162-16 250KVA	30/09/2022	51028	9 317,09		
		BT CANTELOUP	30/09/2022	51012	12 378,97			
		SYNERGIE SERVICES	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERIE	11/10/2022	2355	11 400,00		
	Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BOURG		05/10/2022	2303	6 203,87	
			Compte N° 8 du 12/10/2022		14/10/2022	51084	8 606,10	
			RD 133A - LE HAUT DU VEY		05/10/2022	2297	9 284,14	
			EGLISE - CHEMIN DE LA VERBAZIERE		14/10/2022	51085	9 660,66	
			RD 133A - LE HAUT DU VEY		05/10/2022	51036	10 231,31	
			RD 133A - LE HAUT DU VEY		05/10/2022	51035	11 732,75	
			HAMEAU FONTAINE HALBOUT		05/10/2022	51037	15 766,60	
			BOURG		05/10/2022	51039	20 569,30	
			HAMEAU FONTAINE HALBOUT		05/10/2022	2299	25 347,37	
			RUE DES ACACIAS		05/10/2022	51033	35 676,05	
			HAMEAU FONTAINE HALBOUT		05/10/2022	51038	39 107,62	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	QUARTIER DU GRAND BEC		05/10/2022	51029	6 404,72
				QUARTIER DU GRAND BEC		04/10/2022	2273	13 525,94
		ROUTE DU PARC			14/10/2022	51089	16 297,17	
		RD 513 - RUE DES BAINS			14/10/2022	51091	17 991,87	
		RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BEL			30/09/2022	2270	27 866,68	
		RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES			05/10/2022	51032	30 088,62	
		QUARTIER DU GRAND BEC RUE DES			05/10/2022	51030	34 726,03	
		SA TOFFOLUTTI		BLONVILLE SUR MER - RUES HARICOT DE GAULLE	14/10/2022	51088	35 806,60	
		SATO		D139 RUE DE LA LIBERATION	30/09/2022	51017	16 377,84	
		LE BOURG			17/10/2022	2406	5 617,03	
		LA CHAPELLE			12/10/2022	2384	7 033,22	
		LE BOURG			17/10/2022	2405	8 351,36	
		LA CHAPELLE			14/10/2022	51083	23 247,00	
		STEPELEC	Compte N° 8 du 30/09/2022		30/09/2022	51019	5 849,88	
			RUE DE L'EGLISE		07/10/2022	51043	20 587,65	
			ALLEE DES SOUPIRS		05/10/2022	51040	29 748,55	
			RUE DE CAUMONT		07/10/2022	51042	38 581,42	
			BEQUET - CLOS RIBOT - JARDIN A BLE - BORDE		12/10/2022	2383	5 114,80	
			BEQUET - CLOS RIBOT - JARDIN A BLE - BORDE		12/10/2022	2382	5 155,20	
			RUE DU STADE		04/10/2022	2281	6 054,70	
			LA LANDE VAUMONT SUR RD 218		30/09/2022	2265	15 887,72	
LA LANDE VAUMONT SUR RD 218				30/09/2022	51016	19 716,28		
BEQUET - CLOS RIBOT - JARDIN A BLE - BORDE				14/10/2022	51082	21 904,26		
RUE DU STADE				05/10/2022	51034	30 039,22		
LA LANDE VAUMONT SUR RD 218				30/09/2022	51016	33 018,39		
STURNO			RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF		19/09/2022	2094	12 113,64	
		CREATION PAC 4UF OREE 400 KVA - 254-xx -		17/10/2022	2408	17 407,67		
		Extension rue de Sainte Croix		19/10/2022	2422	23 214,24		
		Renouvellement des luminaires O4		11/10/2022	2352	10 083,18		
		PROGRAMME R30 2022		19/10/2022	2424	8 335,36		
		REGROUPEMENT DEVIS 2020 MATERIEL A REMP		10/10/2022	2332	8 931,67		
		Programme efficacite lumineuse 2022		17/10/2022	2413	12 366,79		
		Programme efficacite lumineuse 2022		17/10/2022	2414	16 168,58		
		MOULINES HAMEAU FONTAINE HALBOUT		05/10/2022	2301	23 677,83		
		LA LANDE VAUMONT SUR RD 218		20/09/2022	2099	5 366,52		
		HAMEAU FONTAINE HALBOUT		05/10/2022	2300	5 328,87		
	RUE DES ACACIAS		04/10/2022	2278	7 231,08			
	RD 37B - RUE DU MOUTIER - RUE MESAISE		12/10/2022	2388	37 783,21			
QUARTIER DU GRAND BEC RUE		04/10/2022	2272	11 212,72				
RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BEL		30/09/2022	2269	15 513,49				
LA CHAPELLE		12/10/2022	2384	6 167,06				
RUE DE TROUVILLE		05/10/2022	2289	9 519,50				
ALLEE DES SOUPIRS		05/10/2022	2291	11 018,16				
RUE DE L'EGLISE		06/10/2022	2323	11 334,88				
D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARC		05/10/2022	2287	39 258,86				
RUE DU STADE		04/10/2022	2280	9 669,45				
LA LANDE VAUMONT SUR RD 218		30/09/2022	2265	20 021,58				
4581621	Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RUE DES ACACIAS	04/10/2022	2279	10 546,25		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES	04/10/2022	2275	24 929,54		
4581622	Effacement des réseaux	STEPELEC	RUE DE L'EGLISE	07/10/2022	2326	6 302,38		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 37B - RUE DU MOUTIER - RUE MESAISE	12/10/2022	2387	15 102,81		
		STEPELEC	ALLEE DES SOUPIRS	05/10/2022	2290	16 299,08		
4581821	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES	04/10/2022	2274	20 043,06		
65311	Ressources	SALAIRES	SALAIRES OCTOBRE 2022 PER. EM	17/10/2022	2395	6 222,78		
657358	Energie	CU DE CAEN LA MER	AF AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS PUBLICS	20/09/2022	2095	6 453,75		
657382	Energie	NOUES DE SIENNE	AIDE FINANCIERE 2022	11/10/2022	2362	13 071,00		
65748	Finances	APSEC	SUBVENTION 2022 - SOLDE	11/10/2022	2347	20 000,00		
66111	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	INTERETS du 31/03/2022 N° A141401D-2	18/10/2022	2421	10 542,54		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>1 929 558,35 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>2 337 604,88 €</b>		



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE AU BUREAU SYNDICAL

### **MAINTENANCE CORRECTIVE ET ÉVOLUTIVE, PRESTATIONS ET FOURNITURES COMPLÉMENTAIRES POUR LA SOLUTION LOGICIELLE MAPEO DE LA SOCIÉTÉ 1SPATIAL**

#### I - RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Le présent accord-cadre de services porte sur les prestations suivantes : « **Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1 SPATIAL** ».

Ce marché concerne la maintenance et les évolutions de la solution logicielle arcOpole PRO Foncier Cadastre de la société 1SPATIAL utilisée dans le cadre du service MAPEO, mutualisé avec le DEPARTEMENT DU CALVADOS.

Le contrat est mis en place dans le cadre du groupement de commandes dont le coordinateur est le DEPARTEMENT DU CALVADOS, et dont le SDEC ENERGIE est membre.

Caractéristiques principales du marché :

- Type de procédure : accord-cadre à bons de commande, avec minimum et avec maximum mono-attributaire de services. Il s'agit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison de droits d'exclusivité (article R2122-3 3° du Code de la Commande Publique).
- Durée : 24 Mois à compter de la notification du contrat, reconductible 1 x 24 mois.
- Allotissement : sans objet – Impossible d'identifier des prestations distinctes.

#### II – MODALITES DE CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ 1SPATIAL

Depuis la création du service MAPEO en 2018, le SDEC ENERGIE et le DEPARTEMENT DU CALVADOS utilisent la solution logicielle éditée par la société 1SPATIAL, anciennement nommée GEOMAP-IMAGIS.

En 2020, les sociétés GEOMAP-IMAGIS et 1SPATIAL ont fusionné par absorption de GEOMAP-IMAGIS par 1SPATIAL.

Suite à la fin du précédent marché au 31/12/2021 passé par le biais du groupement de commande avec la société GEOMAP-IMAGIS, nous avons fait le choix de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de droits d'exclusivité.

#### III – PRESENTATION DES PIÈCES DE L'OFFRE

L'offre devait être constituée des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement dûment complété ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le contrat de maintenance (conditions particulières et conditions générales) ;
- L'attestation d'exclusivité ;
- Le catalogue des produits 2022 ;



**Groupe 3 : Acquisition de Prestations de service  
Bordereau des prix unitaires**

<b>Prestations</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaires HT</b>	<b>Conditions particulières applicables</b>
Désignation	<b>en Euros HT</b>		
<b>A : Prestations par profils sur site du département du Calvados tous frais compris</b>			
<i>les prix indiqués sont unitaires : Le prix journalier unitaire inclut les honoraires, frais de mission et de déplacement et s'entend tous frais compris</i>			
Profil 1 :Directeur de Projet - - Sur site	Journée d'intervention	1 685,00	
Profil 2 :Expert Technique - - Sur site	Journée d'intervention	1 665,00	
Profil 3 :Chef de Projet Délégué - - Sur site	Journée d'intervention	1 470,00	
Profil 4 :Ingénieur d'application Standard - - Sur site	Journée d'intervention	1 230,00	
Profil 5 :Développeur Standard - - Sur site	Journée d'intervention	1 005,00	
Profil 6 :Formateur Standard - - Sur site	Journée d'intervention	1 460,00	Page 4/6
<b>B : Prestations dans les locaux du prestataire</b>			
<i>les prix indiqués sont unitaires : Le prix journalier unitaire inclut les honoraires, frais de mission et de déplacement) et s'entend tous frais compris</i>			
Profil 1 :Directeur de Projet - - Local	Journée d'intervention	1 415,00	
Profil 2 :Expert Technique - - Local	Journée d'intervention	1 395,00	
Profil 3 :Chef de Projet Délégué - - Local	Journée d'intervention	1 200,00	
Profil 4 :Ingénieur d'application Standard - - Local	Journée d'intervention	960,00	
Profil 5 :Développeur Standard - - Local	Journée d'intervention	735,00	
Profil 6 :Formateur Standard - - Local	Journée d'intervention	1 190,00	Page 5/6

## B- Analyse

Les références utilisées par le SDEC ENERGIE sur ce marché sont :

REFERENCE	Intitulé	P.U HT	Quantité annuelle
BPU Groupe 1	Maintenance annuelle arcOpole Pro Cadastre	1 310.00	0.5
BPU Groupe 1	Maintenance annuelle arcOpole Pro Cadastre - Web Extranet - par Commune connectée à l'extranet (souscription annuelle) total 422 commune	2 321.00	211
BPU Groupe 1	arcOpole PCIBASE	435.00	0.5
BPU Groupe 1	Connecteur NETADS	905.00	1
BPU Groupe 1	Hébergement annuel Case mamanger Portal Access 1rst User	228.00	

Dans le cadre du groupement de commande, le montant annuel à payer par le SDEC ENERGIE pour la maintenance (fonctionnement) s'élèvera donc à 5 199.00 € HT soit 6 238.80 € TTC.

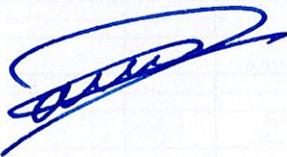
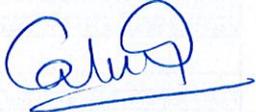
Comparativement à 2021, le coût annuel de la maintenance pour le SDEC ENERGIE est en baisse de 7% malgré une hausse globale des prix de maintenance de 25% en 2022. Cette baisse s'explique donc par la suppression d'une instance orcOpole Pro dont le groupement n'avait plus usage.

Sur la période du marché, le recours au Groupe 3 « Acquisition de prestation de service » devrait être très limité.

## V – PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE AU BUREAU SYNDICAL

Considérant l'analyse qui précède, la Présidente du SDEC ENERGIE propose au Bureau Syndical de :

- ATTRIBUER l'accord-cadre à l'entreprise **1SPATIAL** selon le détail des prix approuvé par le SDEC ENERGIE.

Établi par F.THOMAS le 24/10/2022  François THOMAS	Visé par le Directeur Administration-Finances le 24/10/2022  Jérôme DANIEL	Vérifié par le Directeur Général le 24/10/2022  Bruno DELIQUE	Validé par la Présidente Le 25/10/2022  Catherine GOURNEY- LECONTE
--	---	--	---

**COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 20 OCTOBRE 2022  
PRESENTATION BUREAU SYNDICAL DU 04/11/2022**

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			RENFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
AGY <i>Etude en cours</i>	C	Permis d'aménager	Alimentation en énergie électrique d'une future aire naturelle de camping (9 emplacements avec bloc sanitaire, accueil camping-cars et aires de jeux)	M. Michel MARIE	Extension BT	50	Réel	3 966,00 €	1 189,80 €	1 586,40 €	2 776,20 €	0,00 €	1 189,80 €	0,00 €
BEAUFOUR-DRUVAL <i>OS à lancer</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône de télécommunication, 12 kVA MONO avec disjoncteur non différentiel.	FREE MOBILE	Extension BT	115	Barème	11 149,00 €	3 344,70 €	4 459,60 €	7 804,30 €	0,00 €	3 344,70 €	0,00 €
BRANVILLE <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique du Haras des Chartreux, 100 kVA	HARAS DE BOURGEOUVILLE	Extension BT	40	Réel	27 769,51 €	8 330,85 €	11 107,80 €	19 438,66 €	0,00 €	8 330,85 €	0,00 €
CESNY-AUX-VIGNES <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	TDF	Extension BT	200	Barème	17 949,00 €	5 384,70 €	7 179,60 €	12 564,30 €	0,00 €	5 384,70 €	0,00 €
LA CHAPELLE-YVON <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 36 kVA TRI	TDF	Extension BT + renforcement	190	Barème	17 149,00 €	5 144,70 €	6 859,60 €	12 004,30 €	0,00 €	5 144,70 €	22 463,99 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une armoire de protection cathodique (action de lutte contre les corrosions) 12kVA	TRAPIL	Extension BT	220	Barème	19 549,00 €	5 864,70 €	7 819,60 €	13 684,30 €	0,00 €	5 864,70 €	0,00 €
MALHERBE-SUR-AJON BANNEVILLE-SUR-AJON <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications (36kVA TRI Type II)	PHOENIX France INFRASTRUCTURES	Extension BT	155	Barème	14 349,00 €	4 304,70 €	5 739,60 €	10 044,30 €	0,00 €	4 304,70 €	0,00 €
VALLORBIQUET ST-CYR-DU-RONCERAY <i>Etude à lancer</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	AXIANS MOBILE OUEST	Extension BT	45	Barème	5 549,00 €	1 664,70 €	2 219,60 €	3 884,30 €	0,00 €	1 664,70 €	0,00 €
VIRE NORMANDIE ROULLOURS	C	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau hangar.	GAEC DEROYAND	Enedis : extension BT	24	Enedis	17 691,23 €	<sup>(1)</sup> 5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	12 691,23 €	0,00 €

(1) Dans le cas où la commission ne souhaiterait pas appliquer le plafond de 5 000 €, l'aide serait de 5 307,37 €

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			RENFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
ST-PIERRE-AZIF <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation public pour locaux artisanaux	CC Cœur Côte Fleurie	Extension BT	353	Réel	29 121,46 €	11 648,58 €	11 648,58 €	23 297,17 €	5 824,29 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>						<b>1 392</b>		<b>164 242,20 €</b>	<b>51 877,44 €</b>	<b>58 620,39 €</b>	<b>110 497,83 €</b>	<b>5 824,29 €</b>	<b>47 920,08 €</b>	<b>22 463,99 €</b>



**COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 20 OCTOBRE 2022  
PRESENTATION BUREAU SYNDICAL DU 04/11/2022**

**AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES**

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
AURE-SUR-MER	RUSSY	C	Alimentation en énergie électrique de terrains divisés en 5 lots destinés à des constructions de maisons d'habitations (47kVA foisonnée)	70	8 618,00 €	3 447,20 €	3 447,20 €	6 894,40 €	1 723,60 €	0,00 €	0,00 €
BARBEVILLE	BARBEVILLE	C	Alimentation en énergie électrique de 2 lots (2x12 kVA - Monophasé)	35	4 749,00 €	949,80 €	1 899,60 €	2 849,40 €	0,00 €	1 899,60 €	0,00 €
BAZENVILLE	BAZENVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	97	9 709,00 €	1 941,80 €	3 883,60 €	5 825,40 €	0,00 €	3 883,60 €	0,00 €
BLANGY-LE-CHATEAU	BLANGY-LE-CHATEAU	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant 12kVA	110	10 749,00 €	2 149,80 €	4 299,60 €	6 449,40 €	0,00 €	4 299,60 €	0,00 €
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	70	7 549,00 €	1 509,80 €	3 019,60 €	4 529,40 €	0,00 €	3 019,60 €	0,00 €
CLECY	CLECY	C	Viabilisation d'une nouvelle parcelle (12 kVA - Monophasé)	41	5 229,00 €	1 045,80 €	2 091,60 €	3 137,40 €	2 091,60 €	0,00 €	0,00 €
GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "le Martrait" - Tranche I	90	9 188,80 €	3 675,52 €	3 675,52 €	7 351,04 €	1 837,76 €	0,00 €	0,00 €
HERMIVAL-LES-VAUX	HERMIVAL-LES-VAUX	C	Alimentation en énergie d'une habitation	45	5 543,00 €	1 108,60 €	2 217,20 €	3 325,80 €	0,00 €	2 217,20 €	0,00 €
LE THEIL-EN-AUGE *	LE THEIL-EN-AUGE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	110	10 749,00 €	2 149,80 €	4 299,60 €	6 449,40 €	0,00 €	4 299,60 €	0,00 €
NOUES-DE-SIENNE	ST-SEVER CALVADOS	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	15	3 149,00 €	629,80 €	1 259,60 €	1 889,40 €	0,00 €	1 259,60 €	0,00 €
ROTS	LASSON	C	Réhabilitation d'une maison d'habitation existante (12 kVA - Monophasé).	82	8 509,00 €	1 701,80 €	3 403,60 €	5 105,40 €	3 403,60 €	0,00 €	0,00 €
ST-ETIENNE-LA-THILLAYE	ST-ETIENNE-LA-THILLAYE	C	Alimentation d'une maison d'habitation existante 12kVA	60	6 749,00 €	1 349,80 €	2 699,60 €	4 049,40 €	0,00 €	2 699,60 €	0,00 €
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	ST-MARTIN-DES-BESACES	C	Découpe cadastrale pour 2 lots à bâtir 2 x12kVA	25	3 949,00 €	789,80 €	1 579,60 €	2 369,40 €	1 579,60 €	0,00 €	0,00 €
				35	2 800,00 €	560,00 €	1 120,00 €	1 680,00 €	0,00 €	1 120,00 €	0,00 €
THURY-HARCOURT-LE-HOM	HAMARS	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	90	9 149,00 €	1 829,80 €	3 659,60 €	5 489,40 €	0,00 €	3 659,60 €	0,00 €
				<b>975</b>	<b>106 388,80 €</b>	<b>24 839,12 €</b>	<b>42 555,52 €</b>	<b>67 394,64 €</b>	<b>10 636,16 €</b>	<b>28 358,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

\* A la demande des élus de la commission Développement Economique, ce dossier, initialement présenté dans la liste des activités économiques, est proposé dans le présent tableau des "Sites Privés" (impossibilité pour le pétitionnaire de présenter à ce jour une attestation MSA)



**CONVENTION de**  
**MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX**  
**DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA HOGUETTE**

Entre les soussignés :

La commune de La Hoguette, représentée par son Maire, Mme. Sylvie GRENIER, dûment habilitée à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil municipal réuni en date du 12 septembre 2022,

ci-après désignée : la Commune ou le maître d'ouvrage,

Et

Le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) représenté par sa Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 4 novembre 2022, dont le siège est situé : Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5,

ci-après désigné : le SDEC ENERGIE ou le mandataire,

## Sommaire

Article 1.	Objet de la convention .....	3
Article 2.	Programme de travaux et enveloppe financière prévisionnelle.....	4
Article 3.	Délai de réalisation .....	4
Article 4.	Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage.....	4
4.1.	Financement.....	4
4.2.	Remboursement.....	4
4.3.	Contrôle financier .....	4
Article 5.	Missions du mandataire .....	4
Article 6.	Contrôle administratif et technique .....	5
6.1.	Règles de passation des contrats .....	5
6.2.	Approbation des avant-projets.....	5
6.3.	Réception des travaux.....	5
Article 7.	Mise à disposition des bâtiments au maître de l'ouvrage.....	6
Article 8.	Rémunération du mandataire .....	6
Article 9.	Engagements du maître d'ouvrage .....	7
Article 10.	Résiliation .....	7
Article 11.	Achèvement de la mission.....	7
Article 12.	Certificats d'Économie d'Énergie .....	8
Article 13.	Dispositions diverses .....	8
13.1.	Mise à disposition préalable du bâtiment .....	8
13.2.	Assurances.....	8
13.3.	Capacité d'ester en justice.....	9
13.4.	Litiges .....	9
ANNEXE n° 1 :	Programme de travaux.....	10
ANNEXE n° 2 :	Plan de financement prévisionnel.....	12

## Préambule :

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités du département en matière de maîtrise de la demande en énergie et de rénovation des bâtiments publics en leur proposant :

- un suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments, notamment par la mise à disposition d'un logiciel de management de l'énergie (Conseil en énergie partagé - niveau 1),
- l'élaboration d'une stratégie de rénovation énergétique d'un bâtiment (Conseil en énergie partagé niveau 2), notamment avec la réalisation d'un bilan ou d'un audit énergétique qui leur propose différents scénariis de travaux,
- la réalisation des travaux de rénovation énergétique inclus dans le scénario retenu par la collectivité (Conseil en énergie partagé - niveau 3).

Pour ce dernier niveau de Conseil en énergie partagé (CEP niveau 3), conformément aux possibilités offertes par l'article L. 2224-34 du CGCT issu de la loi énergie et climat de décembre 2019, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes au service de conseil en énergie partagé de prendre en charge, pour leur compte, la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments, par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

VU l'article L2422-5 du code de la commande publique qui dispose que « *dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtés, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L. 2422-6* ».

## Article 1. Objet de la convention

---

La présente convention contractualise l'adhésion de la collectivité au service de conseil en énergie partagé de niveau 3 proposé par le SDEC ENERGIE.

Le présent document est une convention de mandat entre la collectivité (maître d'ouvrage) et le SDEC ENERGIE (mandataire) pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique des sites suivants :

- Bâtiments : Mairie / École / Garderie / Salle polyvalente
- Adresse : 7 rue de l'église 14700 La Hoguette
- Propriétaire : Commune de La Hoguette

Cette convention :

- Désigne le SDEC ENERGIE pour assurer la mission de maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux de rénovation au nom et pour le compte de la Commune, et ce, conformément à l'article L2422-5 du code de la commande publique.
- Définit les conditions et modalités encadrant ce mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Opération.
- Détermine les droits et obligations des Parties.

## Article 2. Programme de travaux et enveloppe financière prévisionnelle

---

Le programme de travaux détaillé ainsi que le budget prévisionnel sont définis dans les annexes 1 et 2 de la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser les travaux dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

Si le programme des travaux ou l'enveloppe financière devaient être modifiés du fait du maître d'ouvrage ou du mandataire, les modifications devraient être acceptées par avenant.

## Article 3. Délai de réalisation

---

Sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'Article 10, le présent mandat expirera à l'achèvement de la mission du mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'Article 11.

Sur le plan technique, le mandataire assurera toutes les tâches définies ci-après à l'Article 5 jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement et la levée de toutes les réserves.

## Article 4. Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage

---

### 4.1. Financement

Le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel figurant en annexe 2.

### 4.2. Remboursement

Le mandataire sera remboursé des dépenses qu'il aura engagées au titre de sa mission.

La demande de remboursement sera faite après la réception des travaux.

Si des dépenses supplémentaires étaient engagées pour régler des désordres après cette demande de remboursement, une demande de remboursement complémentaire sera faite par le mandataire une fois sa mission terminée.

Les demandes de remboursement devront être accompagnées des pièces justificatives prévues à l'article 4.3.

### 4.3. Contrôle financier

Une fois le marché de travaux lancé et les offres reçues, le budget définitif de l'opération est proposé au maître d'ouvrage pour validation. Le marché est ensuite attribué.

En fin de mission, conformément à l'Article 11, le mandataire établira et remettra au maître d'ouvrage un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

## Article 5. Missions du mandataire

---

Les missions du SDEC ÉNERGIE, en tant que mandataire, sont les suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et exécutés,

- Préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation des travaux (maître d'oeuvre, etc.), établissement, signature et gestion des contrats,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet (voir article 6.2),
- Préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion des dits contrats,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- Réception des travaux (voir article 6.3),
- Synthétiser dans un document, après la réception des travaux, les Certificats d'Économie d'Énergie valorisables dans le cadre de cette opération et verser à la commune la rétribution fixée à l'Article 12 en contrepartie de son renoncement à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie générés au bénéfice du mandataire,
- Assurer les éventuelles actions en justice,
- Accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

## Article 6. Contrôle administratif et technique

---

### 6.1. Règles de passation des contrats

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le mandataire devra donc laisser libre accès au maître d'ouvrage et à ses agents à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers.

Toutefois, le maître d'ouvrage ne pourra faire ses observations qu'au mandataire et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celui-ci.

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, le mandataire est tenu d'appliquer les règles applicables au maître d'ouvrage, figurant dans le Code des marchés publics.

Pour l'application du Code de la commande publique, le mandataire est chargé, dans la limite de sa mission, d'assurer les obligations que le Code attribue au représentant légal du maître d'ouvrage/à la personne responsable du marché .

Le choix des titulaires des contrats à passer par le mandataire doit être approuvé par le maître d'ouvrage. Cette approbation devra faire l'objet d'une décision écrite du maître d'ouvrage dans le délai de 20 jours calendaires suivant la proposition motivée du mandataire. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

### 6.2. Approbation des avant-projets

Le mandataire est tenu de solliciter l'accord préalable du maître d'ouvrage sur les dossiers d'avant-projets. À cet effet, les dossiers correspondants seront adressés au maître d'ouvrage par le mandataire accompagnés des propositions motivées de ce dernier.

Le maître d'ouvrage devra notifier sa décision au mandataire ou faire ses observations dans le délai de 20 jours calendaires suivant la réception des dossiers. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

### 6.3. Réception des travaux

Le mandataire est tenu d'obtenir l'accord préalable du maître d'ouvrage avant de prendre la décision de réception des travaux. En conséquence, les réceptions d'ouvrages seront organisées par le mandataire selon les modalités suivantes.

Avant les opérations préalables à la réception prévue à l'article 41.2 du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, le mandataire organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront le maître d'ouvrage, le mandataire et le maître d'œuvre chargé du suivi du chantier. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprendra les observations présentées par le maître d'ouvrage et qu'il entend voir réglées avant d'accepter la réception.

Le mandataire s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception. Le mandataire transmettra ses propositions au maître d'ouvrage en ce qui concerne la décision de réception. Le maître d'ouvrage fera connaître sa décision au mandataire dans les 15 jours calendaires suivant la réception des propositions du mandataire. Le défaut de décision du maître d'ouvrage dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du mandataire.

Le mandataire établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera à l'entreprise. Une copie en sera notifiée au maître d'ouvrage.

Le mandataire en sera libéré dans les conditions fixées à l'Article 7.

#### Article 7. Mise à disposition des bâtiments au maître de l'ouvrage

---

Les bâtiments seront remis à la disposition du maître d'ouvrage après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que le mandataire ait assuré toutes les obligations qui lui incombent.

Si le maître d'ouvrage demande une mise à disposition partielle, celle-ci ne peut intervenir qu'après la réception partielle correspondante.

Toutefois, si le maître d'ouvrage se réserve le droit d'occuper un bâtiment. Il devient alors responsable de la garde du bâtiment ou de la partie qu'il occupe.

Entrent dans la mission du mandataire la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles.

En cas de litige au titre des garanties biennale ou décennale, toute action contentieuse reste de la seule compétence du maître d'ouvrage.

Le mandataire ne peut être tenu pour responsable des difficultés qui résulteraient d'une mauvaise utilisation de l'ouvrage remis ou d'un défaut d'entretien.

#### Article 8. Rémunération du mandataire

---

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire percevra une rémunération forfaitaire de 5 % du montant du coût des travaux hors taxe.

Cette rémunération comprend tous les frais occasionnés au mandataire par sa mission, à l'exclusion des contrats ou commandes passés pour la réalisation de l'opération.

Compte tenu de la classification de votre commune et de l'application du guide des aides et contributions financières 2022 du SDEC ÉNERGIE, une aide de 80 % vous sera apportée sur la rémunération du mandataire indiquée ci-dessus.

En complément de cette rémunération, le mandataire percevra une partie de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie générés par les travaux.

## Article 9. Engagements du maître d'ouvrage

---

La commune s'engage à :

- Confier les missions fixées à l'Article 5 au mandataire,
- Désigner un référent concernant la rénovation énergétique des bâtiments qui sera l'interlocuteur privilégié du mandataire,
- Donner accès et mettre à disposition les bâtiments dans les conditions fixées à l'article 13.1,
- Verser au mandataire le montant de sa contribution financière prévue à l'Article 8,
- Rembourser le mandataire du coût des travaux selon le montant indiqué au bilan général de l'opération,
- Renoncer à valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie au profit du mandataire

Pour l'exécution des missions confiées au mandataire, le maître d'ouvrage sera représenté par Mme. Sylvie GRENIER qui sera seule habilitée à engager la responsabilité du mandataire pour l'exécution de la présente convention.

Dans tous les actes et contrats passés par le mandataire, celui-ci devra systématiquement indiquer qu'il agit au nom et pour le compte du maître d'ouvrage.

## Article 10. Résiliation

---

Si le mandataire est défaillant, et après mise en demeure infructueuse, le maître d'ouvrage peut résilier la présente convention sans indemnité pour le mandataire.

Dans le cas où le maître d'ouvrage ne respecte pas ses obligations, le mandataire après mise en demeure restée infructueuse a droit à la résiliation de la présente convention.

Dans le cas de non obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute du mandataire, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Dans les trois cas qui précèdent, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation et le mandataire est rémunéré de la part de mission accomplie. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par le mandataire et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le mandataire doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel le mandataire doit remettre l'ensemble des dossiers au maître d'ouvrage.

## Article 11. Achèvement de la mission

---

La mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'Article 10.

Le quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et notamment :

- Réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- Mise à disposition des ouvrages,
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages, soit 1 an après réception, et reprise des désordres couverts par cette garantie,
- Établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage doit notifier sa décision au mandataire dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la demande de quitus.

À défaut de décision du maître d'ouvrage dans ce délai, le mandataire est indemnisé d'une somme forfaitaire par mois de retard de 1 % de la rémunération de base figurant à l'Article 8.

Si à la date du quitus il subsiste des litiges entre le mandataire et certains de ses cocontractants au titre de l'opération, le mandataire est tenu de remettre au maître d'ouvrage tous les éléments en sa possession et pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

## Article 12. Certificats d'Économie d'Énergie

---

Les travaux réalisés dans le cadre de cette opération sont susceptibles de générer des Certificats d'Économie d'Énergie. Le mandataire se chargera de valoriser les certificats générés par l'opération. La commune s'engage à renoncer à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour son propre compte au seul bénéfice du mandataire. En contrepartie, le mandataire s'occupe du montage du dossier et de son instruction auprès du pôle national des certificats d'économies d'énergies. Il reverse une partie de la valorisation obtenue au maître d'ouvrage.

Le nombre de MWh cumac valorisables sera déterminé dans une synthèse, réalisée par le mandataire dans les 30 jours calendaires après la réception des travaux, reprenant l'ensemble des fiches opérations des Certificats d'Économie d'Énergie pouvant faire l'objet d'une valorisation et les calculs des MWh cumac valorisables pour chaque fiche en tenant compte des travaux réalisés, des caractéristiques du bâtiment et des justificatifs que le mandataire sera en mesure de réunir.

## Article 13. Dispositions diverses

---

### 13.1. Mise à disposition préalable du bâtiment

Un état des lieux contradictoire sera établi par le mandataire avant le démarrage des travaux.

Le maître d'ouvrage mettra le bâtiment tout ou partie, objet de l'opération, à disposition du mandataire à la demande de ce dernier.

À compter de cette mise à disposition le mandataire est gardien des bâtiments ou des zones mises à disposition tant qu'il ne les a pas lui-même confiés à l'entrepreneur qui exécute les travaux.

Les bâtiments ainsi mis à disposition seront :

- libérés de toute occupation,
- ou occupés dans les conditions suivantes : *occupation quasi quotidienne ou sur périodes scolaires*

Le mandataire sera tenu de prendre en compte ces contraintes dans l'exécution de sa mission.

### 13.2. Assurances

Le mandataire devra, dans le mois qui suivra la notification de la présente convention, fournir au maître d'ouvrage la justification :

- de l'assurance qu'il doit souscrire au titre de l'article L. 241-2 du Code des assurances,
- de l'assurance garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son activité professionnelle à la suite de dommages corporels, immatériels, consécutifs ou non, survenus pendant l'exécution et après la réception des travaux causés aux tiers ou à ses cocontractants.

### 13.3. Capacité d'ester en justice

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du maître d'ouvrage jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le mandataire devra, avant toute action, demander l'accord du maître d'ouvrage.

Toutefois, toute action en matière de garantie décennale et de garantie de bon fonctionnement n'est pas du ressort du mandataire.

### 13.4. Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen (14).

Fait à Caen, le

Le Maire,

La Présidente,

Sylvie GRENIER

Catherine GOURNEY-LECONTE

Les travaux programmés sont les suivants :

- Bâtiment Mairie :
  - o Sur l'enveloppe
    - Isolation des murs par l'intérieur (Résistance thermique  $\geq 3,82 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ )
    - Isolation des rampants (Résistance thermique  $\geq 6,10 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ )
    - Isolation des planchers hauts non isolés (Résistance thermique  $\geq 6,90 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$  ou  $\geq 8,30 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$  selon les zones et les difficultés de mise en place)
    - Diminution de la hauteur sous plafonds d'une partie du bâtiment
    - Remplacement des menuiseries en simple vitrage bois par du double vitrage ( $U_w \leq 1,3 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$  et  $Sw \leq 0,35$ )
    - Remplacement des portes non isolées par des portes isolées ( $U_w \leq 1,7 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$ )
  - o Sur les équipements
    - Remplacement des équipements d'éclairage par des équipements LED
    - Reprise de la distribution du chauffage, calorifugeage et remplacement d'une partie des radiateurs à eau chaude
    - Remise aux normes de l'électricité
- Bâtiment École / Garderie :
  - o Sur l'enveloppe
    - Isolation des murs par l'intérieur (Résistance thermique  $\geq 3,82 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ )
    - Isolation des planchers hauts non isolés (Résistance thermique  $\geq 6,90 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ )
    - Diminution de la hauteur sous plafonds du 1<sup>er</sup> étage
    - Remplacement des menuiseries en simple vitrage bois par du double vitrage ( $U_w \leq 1,3 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$  et  $Sw \leq 0,35$ )
    - Remplacement des portes non isolées par des portes isolées ( $U_w \leq 1,7 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$ )
  - o Sur les équipements
    - Remplacement des équipements d'éclairage par des équipements LED
    - Reprise de la distribution du chauffage, calorifugeage et remplacement d'une partie des radiateurs à eau chaude
    - Mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée pour le 1<sup>er</sup> étage
    - Création d'un escalier extérieur pour l'accès au 1<sup>er</sup> étage
    - Remise aux normes de l'électricité
- Salle polyvalente :
  - o Sur l'enveloppe
    - Isolation de la façade Nord par l'extérieur (Résistance thermique  $\geq 4,10 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ ) et isolation des murs par l'intérieur de la petite salle (Résistance thermique  $\geq 3,80 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$ )
    - Remplacement des menuiseries en simple vitrage bois par du double vitrage ( $U_w \leq 1,3 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$  et  $Sw \leq 0,35$ )
  - o Sur les équipements

- Remplacement des équipements d'éclairage par des équipements LED
- Reprise de la distribution du chauffage, calorifugeage et remplacement de tout ou partie des anciens émetteurs de chauffage
- Remplacement du préparateur d'eau chaude sanitaire
- Mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée et d'une sonde de CO2
- Remise aux normes de l'électricité

À noter : En parallèle et complément de ce programme de travaux, un projet, sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE, de mise en place d'une nouvelle chaufferie bois collective avec un réseau de distribution de chaleur isolé sera réalisé.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant (en €)	Source de financement	Montant (en €)
Maîtrise d'œuvre, diagnostics, expertises	50 300 €	<b>AIDES PUBLIQUES*</b>	
Dépenses de travaux de rénovation	316 100 €	État : DETR ( <i>Dotation d'équipement des territoires ruraux</i> ) ou DSIL ( <i>Dotation de soutien à l'investissement local</i> )	156 800 €
Autres dépenses :		Conseil Régional de Normandie	-
<i>Aléa de chantier</i>	19 000 €	Conseil Départemental du Calvados - APCR ( <i>Aide aux petites communes rurales</i> )	75 760 €
<i>SPS</i>	2 600 €	Union Européenne (FEDER / LEADER)	-
<i>Contrôleur technique</i>	4 000 €	AAP PROGRES 2022	36 360 €
Taxe sur la valeur ajoutée	78 400 €	Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	± 77 160 €
Mission SDEC ENERGIE (CEP niv 3)	19 600 €	Aide sur mission SDEC ENERGIE (CEP niv 3)	15 680 €
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
		<b>Fonds propres et emprunts</b>	<b><u>128 240 €</u></b>
		Autres : (à préciser)	
<b>Total</b>	<b>490 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>490 000 €</b>

\*Attention : Les montants d'aides indiqués sont sous réserve du maintien des dispositifs d'aides, de l'attribution de celles-ci et des modalités valables au moment de la rédaction de ce document



# Convention relative au Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique

Entre :

**La communauté de communes Pré-Bocage Intercom**, représentée par son Président, Gérard LEGUAY, dûment habilité à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2022 et ci-après désignée la collectivité,

et

**Le SDEC ENERGIE** (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) représenté par sa Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 4 novembre 2022 et ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,

## Préambule :

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom a approuvé son PCAET le 5 février 2020. Il a été réalisé avec l'appui du SDEC ENERGIE dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 10 octobre 2017 et modifiée par avenant le 17 décembre 2020, portant sur l'élaboration et le suivi du PCAET jusque son bilan à mi-parcours, à savoir septembre 2023.

Le PCAET fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergie renouvelable (EnR) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble de son territoire.

A ce titre, la Communauté de communes joue un rôle d'animation de son territoire en matière de transition énergétique. Elle cherche à mobiliser et fédérer les acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions concrètes et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les champs qui les concernent.

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de transition énergétique notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, de production d'énergies renouvelables, de mobilité bas carbone, de lutte contre la précarité énergétique et de sensibilisation de la population. Il apporte une ingénierie permettant aux collectivités de réaliser leurs projets par transfert de compétences ou dans le cadre d'activités complémentaires.

Dans la continuité de l'accompagnement du SDEC ENERGIE à la structuration du PCAET et des engagements pris par la Communauté de communes pour lutter contre le changement climatique, l'enjeu est aujourd'hui de mettre en synergie les compétences et les leviers d'action :

- ✓ de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom en tant qu'animateur du PCAET sur son territoire,

- ✓ du SDEC ENERGIE en tant qu'ingénierie mutualisée au service des collectivités.

Le Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) apporté par le SDEC ENERGIE a pour but de contribuer à créer un effet d'entraînement sur le territoire de Pré-Bocage Intercom en faveur du passage à l'action et de la concrétisation des objectifs de son PCAET.

Il est complémentaire aux démarches mutualisées interterritoriales coordonnées par le SDEC ENERGIE dans le cadre de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) et aux démarches mutualisées impulsées par la communauté de communes sur son territoire.

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la mise en œuvre d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom visant à mettre en mouvement les acteurs locaux et à déclencher des actions concrètes de la part des communes et EPCI en matière de transition énergétique, principalement sur les 6 thématiques suivantes :

- Bâtiments publics
- Energies renouvelables
- Mobilité bas carbone
- Précarité énergétique
- Eclairage public
- Sensibilisation

L'accompagnement par le SDEC ENERGIE comprend 2 axes :

- ✓ Un appui en ingénierie en matière de planification énergétique et de sensibilisation
- ✓ Des aides financières pour les prestations de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité de l'EPCI

## Article 2 : DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT – APPUI EN INGENIERIE

### Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités

L'accompagnement a pour but de favoriser le passage à l'action de la part des collectivités sur la base d'une approche stratégique partagée entre le SDEC ENERGIE et la Communauté de communes, qui soit priorisée en cohérence avec les objectifs de son PCAET (ex : selon l'impact énergétique des actions, les filières ENR prioritaires...).

Au démarrage de l'accompagnement :

A partir des données recueillies lors d'une enquête réalisée auprès des communes volontaires du territoire et des données internes au SDEC ENERGIE liées à l'exercice de certaines de ses compétences et activités complémentaires, le SDEC ENERGIE réalise un diagnostic comprenant :

- ✓ Un état des lieux du patrimoine public du territoire présentant :

- un inventaire du patrimoine bâti des collectivités et leurs caractéristiques
  - un inventaire du réseau d'éclairage public exploité par le SDEC ENERGIE et ses caractéristiques
  - le repérage des bâtiments soumis au décret tertiaire
  - le repérage des principaux bâtiments et espaces artificialisés non bâtis publics propices au solaire photovoltaïque
  - les écoles labellisées
- ✓ Le diagnostic GeoDIP de la précarité énergétique
  - ✓ L'identification des projets des collectivités et les besoins d'accompagnement
  - ✓ L'identification du potentiel d'actions en terme de :
    - bâtiments à rénover, dont les logements communaux à vocation sociale éligibles aux aides du SDEC ENERGIE,
    - chaudières à remplacer,
    - projets d'énergies renouvelables
    - véhicules à remplacer
    - renouvellement et adaptation du régime de fonctionnement de l'éclairage public

**Livrables :**

- ➔ tableau d'état des lieux du patrimoine public rassemblant les données collectées lors de l'enquête et le traitement des données du SDEC ENERGIE
- ➔ Tableau de suivi des préconisations synthétisant et priorisant les actions à mener par l'EPCI et les communes dans le cadre des accompagnements proposés par le SDEC ENERGIE (CEP niveau 1, 2, 3, note d'opportunité chaufferies bois, note d'opportunité PV, acquisition de véhicules bas carbone, rénovation de logements communaux à vocation sociale, éclairage public à renouveler, secteurs à enjeux trame noire, etc...)
- ➔ Rapport précarité énergétique GeoDIP
- ➔ Feuille de route synthétisant les actions préconisées par commune (enquêtée)

NB : L'accord des communes sera sollicité pour qu'elles autorisent le SDEC ENERGIE à transmettre à la communauté de communes les données non publiques les concernant

Chaque année de l'accompagnement :

Le SDEC ENERGIE et la Communauté de communes se réunissent pour dresser le bilan des actions réalisées et des accompagnements menés. Ils conviennent ensemble des priorités d'accompagnement pour l'année à venir. Le tableau de suivi des préconisations cité plus haut tient lieu d'outil de suivi partagé entre les 2 partenaires.

Suite à cette réunion, le SDEC ENERGIE prend contact avec les collectivités visées.

Cette coordination permet de mobiliser de façon priorisée les collectivités. Cependant, le SDEC ENERGIE se réserve la possibilité de répondre à une sollicitation isolée de la part d'une collectivité du territoire de Pré-Bocage Intercom.

**Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI**

L'accompagnement consiste à mettre à disposition de la Communauté de communes des données, des analyses et des outils utiles au suivi du volet transition énergétique du PCAET et à prendre part aux instances de pilotage de ses démarches de planification énergétique et ses projets territoriaux.

### Mise à disposition de données

Chaque année, le SDEC ENERGIE fournit des éléments utiles au suivi du PCAET de la collectivité:

- ✓ Un rapport des activités du SDEC ENERGIE en matière de transition énergétique sur le territoire de l'EPCI pour l'année écoulée, soit :
  - Les accompagnements techniques et leurs résultats (actions concrétisées, bilan du fonctionnement...) : adhésion aux CEP, notes d'opportunités ENR, installations ENR, bornes de recharge pour véhicules électriques, actions sur l'éclairage public
  - Les aides financières : études réalisées par un tiers, achat de véhicules à faible émission, lutte contre la précarité énergétique (rénovation des logements, impayés d'énergie), etc.
  - Les animations pédagogiques : classes et écoles venues à la Maison de l'Énergie
- ✓ Des données territoriales accessibles au SDEC ENERGIE pour l'année écoulée dont :
  - les bâtiments publics ayant fait l'objet de travaux de rénovation (données issues du CEP et des partenaires du SDEC ENERGIE par exemple la Préfecture, le Conseil départemental, le CAUE...)
  - les nouvelles installations de production d'énergies renouvelables (données issues du SDEC ENERGIE, de ses partenaires comme Biomasse Normandie et du traitement des données en open data de la DREAL et des distributeurs d'énergie)

NB : la liste des données transmises pourra être étoffée selon les besoins de la Communauté de communes et la capacité du SDEC ENERGIE à les obtenir et les traiter. Pour les données non publiques, l'accord des communes sera sollicité pour obtenir leur autorisation pour leur transmission à la communauté de communes.

Livrable :

→ Document synthétique annuel rassemblant les données ci-dessus.

### Production d'analyses comparatives entre EPCI

Le SDEC ENERGIE réalise une analyse départementale de l'**évolution des indicateurs climat-énergie produits par l'ORECAN** à la maille des EPCI (l'échéance de réalisation de cette analyse dépendra du calendrier de publication des données par l'ORECAN) permettant de comparer la dynamique de transition énergétique des EPCI du Calvados.

Livrable :

→ Document synthétique de présentation de l'analyse.

### Mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI

Le SDEC ENERGIE met à disposition les outils suivants :

- ✓ Le logiciel « PROSPER Actions » :
  - Il comprend 2 modules :
    - Module prospective énergétique : permet d'élaborer des scénarios de stratégie énergétique, par exemple pour un PCAET. Il peut aussi être utilisé dans le cadre de

l'évaluation réglementaire du PCAET, pour estimer la contribution des actions mises en oeuvre aux objectifs stratégiques du PCAET.

- Module de suivi du plan d'actions : permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre des actions, par la visualisation de la part des actions réalisées par rapport aux actions prévues. Il peut être utilisé pour présenter le bilan réglementaire à mi-parcours des PCAET.
  - Il est accessible sur internet à l'adresse <https://calvados.prosper-actions.fr>. Pour y accéder, l'utilisateur doit s'inscrire directement sur ce site (bouton « inscription » sur la page d'accueil). Un « utilisateur principal » doit être désigné par l'EPCI. Celui-ci est l'interlocuteur principal du SDEC ENERGIE pour l'utilisation du logiciel. Il est chargé de définir les droits des éventuels autres utilisateurs de sa structure (lecture ou mise à jour).
  - Le SDEC ENERGIE forme les utilisateurs collectivement ou individuellement et leur apporte une assistance technique. Il assure le lien avec le fournisseur du logiciel « Energies Demain » si nécessaire.
  - Le SDEC ENERGIE se réserve la possibilité de remplacer ce logiciel par un logiciel aux fonctionnalités équivalentes ou par un logiciel plus adapté aux besoins des EPCI adhérents au présent accompagnement, après les avoir consultés.
- ✓ L'atlas des énergies :
- Créé principalement à destination des EPCI, il comprend 2 fonctionnalités principales :
    - Centraliser et mutualiser les données géolocalisées utiles pour l'identification du potentiel de projets ENR. Il permet de prioriser les secteurs ou les bâtiments qui présentent des facteurs favorables pour des projets ENR ou d'identifier la localisation de ressources ou de modes de valorisation possible (NB : il ne permet pas d'évaluer l'opportunité/la faisabilité des projets ni de chiffrer le potentiel de production d'un territoire ou d'une installation)
    - Partager l'information sur les projets existants sur les territoires entre le SDEC ENERGIE et l'EPCI au travers de « couches partagées » modifiables par chacun des partenaires (ex : installations ENR existantes, projets d'installations ENR, projets de construction de bâtiments publics). Chaque EPCI ne peut visualiser que son propre territoire, quand le SDEC ENERGIE a accès à l'ensemble du Calvados.
  - Il est accessible sur la plateforme SIG Mapeo-Calvados. Pour y accéder, l'utilisateur doit d'abord créer un compte Mapeo sur le site [mapeo-calvados.fr](http://mapeo-calvados.fr), puis adresser un mail au service SIG du SDEC ENERGIE pour activer le profil « atlas des énergies » ([eleheno@sdec-energie.fr](mailto:eleheno@sdec-energie.fr)). Un « utilisateur principal » doit être désigné par l'EPCI. Celui-ci est l'interlocuteur principal du SDEC ENERGIE pour l'utilisation de l'atlas et est chargé de définir les droits des éventuels autres utilisateurs de sa structure (lecture ou mise à jour).
  - Le SDEC ENERGIE forme les utilisateurs collectivement ou individuellement à l'utilisation de l'atlas.
  - Des évolutions de l'atlas peuvent être apportées selon les besoins des EPCI.

### **Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants**

L'accompagnement comprend des actions de sensibilisation dans le but de soutenir la mobilisation des acteurs locaux et de la population dans la dynamique du PCAET.

#### **Interventions à titre d'experts**

A la demande de la Communauté de communes, le SDEC ENERGIE intervient, dans la limite de la disponibilité des agents, dans des réunions ou temps de sensibilisation dédiés destinés aux élus sur des thématiques relevant de l'expertise du SDEC ENERGIE en lien avec les 6 thématiques identifiées à l'article 1.

### Animations à la Maison de l'énergie

Le SDEC ENERGIE réalise maximum 2 animations par an sur la durée de la convention à la Maison de l'énergie, à la demande de la Communauté de communes, pour des groupes constitués au choix de l'EPCI (élus, agents, habitants, membres d'associations...).

L'animation porte sur l'exposition permanente de la Maison de l'énergie, à savoir l'Escape Game « Mission énergie » (cette action peut être envisagée à partir de début 2023 seulement, date de mise en service de l'Escape game).

### Une action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'énergie

Le SDEC ENERGIE coordonne en lien étroit avec la Communauté de communes la mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la transition énergétique à l'attention du public scolaire (à partir du cycle 3) et du grand public en s'appuyant sur l'exposition nomade de la Maison de l'énergie (actuellement : exposition 2050).

La découverte de cette exposition s'accompagne d'une animation réalisée par des personnes formées. La durée d'animation est de 2h00 à 2h30 selon les publics.

L'action territoriale peut se dérouler sur une période allant de 1 à 3 mois en fonction du nombre d'animations à prévoir (nombre d'établissements scolaires et classes engagés, autres publics visés par l'action : habitants, agents, associations, élus).

L'exposition peut être installée dans un ou plusieurs lieux sur le territoire. D'autres partenaires peuvent y être associés (établissements scolaires du secondaire, communes...).

En vue d'en préciser les modalités pratiques de mise en œuvre, l'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique fera l'objet d'une convention complémentaire entre le SDEC ENERGIE et la Communauté de communes, voire les éventuels autres partenaires (ex : collègues, communes),.

Cette action est réalisée une seule fois sur la durée initiale de la convention (une seule fois sur les 3 premières années de mise en œuvre).

## **Article 3 : DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT - AIDES FINANCIERES**

La présente convention ouvre la possibilité pour la communauté de communes Pré-Bocage Intercom de bénéficier d'aides financières pour les prestations suivantes, réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité :

- Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques
- Etudes de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières (études à la maille d'un territoire sur le photovoltaïque, bois énergie, méthanisation... Les études d'une installation seule sont exclues du présent accompagnement)
- Bilan de gaz à effet de serre interne à la collectivité ou portant sur des projets spécifiques (ex : unité de méthanisation, centrale photovoltaïque au sol...)
- Sensibilisation et médiation en lien avec les projets ENR (acceptabilité des projets de méthanisation, information de la population...)
- Appui à des dynamiques citoyennes sur l'énergie

- ❑ Sensibilisation des scolaires dans le cadre des projets territoriaux de la Maison de l'énergie

Le montant prévisionnel de l'aide s'élève à :

- 50% de la part restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des autres aides publiques,
- avec un plafond d'aide de 10 000€ par étude.

Maximum deux prestations peuvent être aidées chaque année sur la durée de la convention. Ces aides font l'objet de conventions dédiées complémentaires.

Les demandes d'aide financière devront être adressées par courrier ou mail au SDEC ENERGIE accompagnées des informations suivantes :

- Devis de la prestation
- Plan de financement
- Montant de l'aide demandée

Important : Aucun devis ne devra être signé avant l'avis de la Commission transition énergétique du SDEC ENERGIE.

Dans la limite de la disponibilité des agents, le SDEC ENERGIE participe aux instances de pilotage des démarches de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité soutenues financièrement au titre de la présente convention.

#### Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

A travers cette convention, le SDEC ENERGIE accompagne la Communauté de communes pour mobiliser les acteurs de son territoire en faveur de la transition énergétique. Afin de créer la dynamique souhaitée, il est nécessaire que la Communauté de communes s'implique fortement dans les différentes actions menées avec l'appui du SDEC ENERGIE, dans une logique de partenariat.

La collectivité s'engage à :

- Désigner un élu référent et un ou plusieurs interlocuteurs administratifs ou techniques qui seront les interlocuteurs privilégiés du SDEC ENERGIE pour le suivi de l'exécution de la présente convention notamment pour les actions suivantes :
  - L'impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités
  - La contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI, dont le logiciel PROSPER et l'atlas des énergies
  - La sensibilisation, et plus spécifiquement l'action territoriale de sensibilisation avec la Maison de l'énergie
- Favoriser l'implication des acteurs locaux (communes, écoles...) dans les actions menées dans le cadre de la présente convention par le biais des contacts, des canaux de communication et des outils dont il dispose.
- Organiser les réunions (salle, matériel, envoi des invitations, ...) avec les acteurs de son territoire nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention, notamment :
  - Réunions avec les communes relatives au volet 1
  - Réunions avec les établissements scolaires pour l'action territoriale de sensibilisation prévue dans le volet 3
- Concernant l'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique, la Communauté de communes :

- se charge d'organiser le transport et d'installer l'exposition dans le/les lieu(x) retenus, ainsi que d'assurer le matériel sur toute la durée de l'action,
  - met en place les moyens d'animation de l'exposition,
  - prend en charge les coûts associés :
    - au transport de l'exposition
    - à l'animation (possibilité de co-financement de l'animation par le SDEC ENERGIE : cf. article 3)
    - au transport des classes sur le lieu de l'exposition
  - recherche des solutions logistiques permettant de limiter les coûts de transport lié au déplacement des classes sur le lieu d'animation,
  - informe les écoles du territoire des possibilités de visite de l'exposition sur une période donnée.
- Assurer la communication sur la démarche (insertion d'articles dans les supports de communication de la Communauté de communes ou des communes, organisation de points presse...) avec l'appui du SDEC ENERGIE (fourniture des éléments nécessaires à la rédaction des articles ou communiqués de presse...), notamment sur le volet sensibilisation.
  - Communiquer sur le partenariat avec le SDEC ENERGIE. Son logo apparaîtra sur l'ensemble des documents relatifs aux actions menées.

## Article 5 : ENGAGEMENTS DU SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention,
- faire son possible pour obtenir les données nécessaires à l'exécution de la présente convention. Cependant, le SDEC ENERGIE ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles carences dans les résultats, causées par la non réponse, le refus ou l'impossibilité de transmettre les données de la part des détenteurs de données, ou par l'inexactitude des données fournies,
- utiliser les données transmises conformément à la législation en vigueur, en respectant la stricte confidentialité des informations transmises par la collectivité.
- concernant l'action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique, le SDEC ENERGIE :
  - coordonne le projet : identification du/des lieu(x) d'installation de l'expo, calendrier, construction du planning des animations,
  - met à disposition l'exposition nomade sur le territoire de l'EPCI,
  - participe à la mobilisation des établissements scolaires : recensement des établissements, animation et présentation du projet lors des réunions de présentation, rencontre des chefs d'établissement (ex : collèges)...
  - réalise une session collective de formation des animateurs locaux (associations, enseignants, éco-délégués, agents de collectivités...),
  - réalise 2 animations maximum.
- remettre à la collectivité l'ensemble des livrables prévus dans le cadre de la présente convention.

## Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de suivi est constitué avec les représentants du SDEC ENERGIE et de la Communauté de communes soit :

- Communauté de communes : l'élu et le ou les référents techniques désignés par la Communauté de communes,
- SDEC ENERGIE : un représentant du service « Accompagnement à la transition énergétique des territoires ».

Il se réunit annuellement pour :

- Suivre l'avancement et faire le bilan de la mise en œuvre de la présente convention,
- Dresser le bilan des actions engagées par les communes dans le cadre du volet 1 décrit à l'article 2 et convenir des priorités d'accompagnement pour l'année à venir,
- Présenter les données et analyses prévues dans le volet 2,
- Convenir de l'engagement et du calendrier de mise en œuvre des actions prévues dans le volet 3.

Le suivi de la mise en œuvre de cette convention est assuré par le SDEC ENERGIE. Il prépare les documents de séance et rédige les comptes-rendus des réunions de suivi.

## Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION ET CALENDRIER

La présente convention prend effet après signature des parties pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée pour 3 années supplémentaires par avenant, sur la base d'un bilan des actions menées.

L'échéance prévisionnelle de mise en œuvre du projet territorial de sensibilisation est 2024 ou 2025.

## Article 8 : CONTRIBUTION FINANCIERE

Le coût du service se partage en deux dépenses :

- Le coût du diagnostic initial pour un montant de 8000€
- Le coût de l'ingénierie pour l'accompagnement annuel : 7000€/an soit 21 000€ pour 3 ans.

Action	Coût unitaire	Coût sur 3 ans	Contribution totale du SDEC ENERGIE (50%)	Contribution totale de l'EPCI (50%)
Diagnostic initial	8 000€	8000 €	14 500 €	14 500 €
Ingénierie	7 000€/an	21 000 €		
<b>Total</b>		29 000€		

Le montant de la contribution de la collectivité s'élève à 14 500 €, réparti comme suit :

- 7500€ la première année
- 3500€/an les 2 années suivantes

Le paiement de cette contribution doit être effectué annuellement au maximum 2 mois après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE.

La collectivité se libérera des sommes dues par virement, sur le compte ouvert au nom du SDEC ENERGIE.

Fait à ....., le .....

Pour la Communauté de Communes  
Pré-Bocage Intercom,

Gérard LEGUAY

Pour le SDEC ENERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

## 8ème Tranche : RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE PROGRAMME 2022

Nombre de dossiers : 17

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AGY	AGY	24/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'une future aire naturelle de camping (9 emplacements avec bloc sanitaire, accueil camping-cars et aires de jeux)	Extension de 50 ml de réseau électrique BT souterrain	50	3 966 €	0 €
BARBEVILLE	BARBEVILLE	29/03/2022	Alimentation en énergie électrique de 2 lots (2x12 kVA - Monophasé).	Extension de 35 ml de réseau BT souterrain	35	4 749 €	0 €
BEAUFOR-DRUVAL	BEAUFOR-DRUVAL	02/04/2022	Alimentation en énergie électrique d'un pylône de télécommunication FREE MOBILE, 12 kVA MONO avec disjoncteur non différentiel. □	Extension de 115 ml de réseau BT souterrain	115	11 149 €	0 €
BLANGY-LE-CHATEAU	BLANGY-LE-CHATEAU	23/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant 12kVA	Extension de 110 ml de réseau BT souterrain	110	10 749 €	0 €
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	10/08/2022	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension de 70 ml de réseau BT souterrain	70	7 549 €	0 €
CESNY-AUX-VIGNES	CESNY-AUX-VIGNES	08/08/2022	Alimentation en énergie électrique d'un pylône pour antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	Extension de 200 ml de réseau BT souterrain	200	17 949 €	0 €
ÉVRECY	ÉVRECY	10/01/2019	Desserte intérieure d'un lotissement privé composé de 51 lots, 9 macrolots pour logements groupés dédiés à l'accession ou la location et 1 macrolot pour logements sociaux collectifs (sous DTMO)	Extension de 1 464,80 ml de réseaux électriques BT souterrains, 119 coffrets de sectionnements et alimentation de 3 futures armoires de commandes EP	1465	143 901 €	0 €
LE THEIL-EN-AUGE	LE THEIL-EN-AUGE	10/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension de 110 ml de réseau BT souterrain depuis un support en domaine privé	110	10 749 €	0 €
MALHERBE-SUR-AJON	BANNEVILLE-SUR-AJON	13/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications (36kVA TRI Type II)	Extension de 155 ml de réseau électrique BT souterrain	155	11 422 €	0 €
ROTS	LASSON	13/06/2022	Réhabilitation d'une maison d'habitation existante (12 kVA - Monophasé).	Extension de 82 ml de réseau BT souterrain	82	7 194 €	0 €
SAINT-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	SAINT-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	01/08/2022	Alimentation d'une maison d'habitation existante 12kVA	Extension de 60 ml de réseau BT souterrain	60	5 925 €	0 €
SAINT-PIERRE-AZIF	SAINT-PIERRE-AZIF		Alimentation public pour location à des artisans. Modification du projet pour ajouter autant de comptages que d'artisans	Extension de 353 ml de réseau BT	353	30 977 €	0 €
SOMMERVIEU	SOMMERVIEU	12/01/2022	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé (division parcellaire 2 lots) pour le compte de la SNC MECATRAC.	DESSERTE INTERIEURE : Pose de 2x 5 ml de réseaux BT souterrains. Pose de 30 mètres linéaires de réseau électrique BT souterrain	40	11 214 €	0 €
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	SAINT-MARTIN-DES-BESACES	18/08/2022	Découpe cadastrale pour 2 lots à bâtir 2 x12kVA	Extension BT de 60 ml	60	6 749 €	0 €
TILLY-SUR-SEULLES	TILLY-SUR-SEULLES	27/06/2022	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant découpé en 4 lots destinés à des habitations individuelles	EXTENSION : Pose de 160.00 ml de réseau électrique BT souterrain COLONNE MONTANTE : Création d'une colonne dite 'Petit collectif'	271	19 714 €	0 €
VALORBIQUET	LA CHAPELLE-YVON	08/06/2022	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 36 kVA TRI	EXTENSION BT : Pose de 45 ml de réseau BT souterrain en pose de 45 ml de réseau BT souterrain RENFORCEMENT BT : Pose de 230 ml de réseau BT souterrain	190	17 149 €	22 464 €
VALORBIQUET	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	12/08/2022	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	Pose de 45 ml de réseau BT souterrain	45	5 549 €	0 €
					<b>3 411</b>	<b>326 654 €</b>	<b>22 464 €</b>
<b>PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :</b>					<b>95,76 €</b>	<b>349 118 €</b>	

1ère Tranche : RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE  
PROGRAMME 2023

Nombre de dossiers : **24**

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AMAYE-SUR-ORNE	AMAYE-SUR-ORNE	17/06/2022	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé nommé "Parc des Cinq Terres"	Pose en tranchées ouvertes par l'aménageur de 88 ml de réseaux BT souterrains + fourreau en attente pour extension réseau possible vers l'Ouest	88	9 636 €	0 €
BAZENVILLE	BAZENVILLE	26/01/2022	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	Pose de 97 ml de réseau BT souterrain	97	9 709 €	0 €
BRANVILLE	BRANVILLE	04/07/2022	Alimentation en énergie électrique du Haras des Chartreux, 100 kVA	EXTENSION HTA ET BT : Pose de 30 ml de réseau HTA souterrain, d'un PRCS 160 kVA, de 10 ml de réseau BT souterrain et d'un coffret	40	27 770 €	0 €
CAUMONT-SUR-AURE	CAUMONT-L'ÉVENTE	12/05/2021	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement "Gustave Courbet" (7 lots) - Sous DTMO	Pose de 72 ml de réseau BT souterrain (sous DTMO)	72	10 497 €	0 €
CESNY-AUX-VIGNES	CESNY-AUX-VIGNES	29/10/2021	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privé le "Clos Bavent" de 37 lots, 1 armoire éclairage public, 2 pompes de relevage, 205 kVA MONO foisonnés Sous DTMO	Pose de 564 ml de réseau BT souterrain	564	58 680 €	0 €
CLECY	CLECY	08/12/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 60 ml de réseau BT souterrain	60	6 749 €	0 €
CLECY	CLECY	25/07/2022	Viabilisation d'une nouvelle parcelle (12 kVA - Monophasé).	Pose de 41 ml de réseau BT souterrain	41	5 229 €	0 €
ÉTERVILLE	ÉTERVILLE	09/04/2021	Desserte électrique intérieure d'un lotissement de 17 lots dont 3 macrolots, une armoire d'éclairage public, 190 kVA estimés et foisonnés Sous DTMO	Pose de 423 ml de réseau BT souterrain	423	42 745 €	0 €
ÉTERVILLE	ÉTERVILLE	25/06/2021	Desserte électrique intérieure d'un lotissement de 15 lots, 96 kVA MONO foisonnés - Sous DTMO	Pose de 150 ml de réseau BT souterrain	150	19 228 €	0 €
ÉVRECY	ÉVRECY	10/01/2019	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privé composé de 44 lots, 6 macrolots pour logements groupés dédiés à l'accession ou la location et 1 macrolot pour logements sociaux collectifs	Pose de 735,70 ml de réseaux électriques BT souterrains	736	87 708 €	0 €
FRENOUVILLE	FRENOUVILLE	17/02/2022	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privé composé de 26 lots, 144 kVA MONO foisonnés Sous DTMO	Pose de 214 ml de réseau BT souterrain	214	30 596 €	0 €
HERMIVAL-LES-VAUX	HERMIVAL-LES-VAUX	02/09/2019	Alimentation en énergie d'une habitation pour le compte de la SCI TERRES DES ANGES 12kVA	Extension BT de 45 ml	45	5 543 €	0 €
NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER-CALVADOS	05/01/2022	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Extension BT de 15 ml en souterrain	15	3 149 €	0 €
ROSEL	ROSEL	07/09/2020	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé LES ROSALIES composé de 25 lots, dont 12 lots destinés à des constructions de maisons d'habitations jumelées - Sous DTMO	Pose de 207 ml de réseaux électriques BT souterrains	207	30 296 €	0 €
SEULLINE	SAINT-GEORGES-D'AUNAY	14/03/2019	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé LES BESLONDES composé de 18 lots - Sous DTMO	Pose de 271 ml de réseaux électriques BT souterrains	271	27 105 €	0 €
SOIGNOLLES	SOIGNOLLES	12/08/2022	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	EXTENSION HTA ET BT : Création d'un ERAS HTA, pose de 940 ml de réseau HTA souterrain d'un poste PRCS 100 kVA et de 15 ml de réseau BT souterrain	955	104 184 €	0 €
SOMMERVIEU	SOMMERVIEU	09/03/2021	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé nommé 'Les Rochambelles' composé de 19 lots pour 21 logements - Sous DTMO	Pose de 319 ml de réseaux électriques BT souterrains	319	32 546 €	0 €
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LE BENY BOCAGE	09/08/2022	Raccordement en énergie électrique d'un bâtiment agricole (36 kVA - Triphasé).	Pose de 153 ml de réseau BT souterrain et mutation du H61 50kVA vers un 100 kVA.	153	14 189 €	7 255 €
SOUMONT-SAINT-QUENTIN	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	02/07/2021	Desserte intérieure électrique d'un lotissement privé nommé "Joseph LARUE" de 25 lots Sous DTMO	Pose de 305 ml de réseau BT souterrain	305	33 976 €	0 €
SUBLES	SUBLES	20/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 50 ml de réseau BT souterrain	50	5 949 €	0 €
THAON	THAON	12/03/2021	Desserte intérieure en énergie électrique BT d'un macro lot existant pour le raccordement de 6 maisons et 4 logements intermédiaires	DESSERTTE INTERIEURE : Pose de 45 ml de réseaux BT souterrains, COLONNE MONTANTE (Petit collectif RDC : 2logts + SG/1er ETG : 2logts) : Pose de 76ml de branchements 2x35 CU	45	12 060 €	0 €
THAON	THAON	20/07/2022	Raccordement de deux maisons d'habitation sur une même parcelle (2x12 kVA - Monophasé).	Pose de 36 ml de réseau BT souterrain	36	6 069 €	0 €
THURY-HARCOURT-LE-HOM	HAMARS	08/12/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 90 ml de réseau BT souterrain	90	9 149 €	0 €
VIENNE-EN-BESSIN	VIENNE-EN-BESSIN	30/11/2020	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé nommé 'Le Pré d'Adeline' composé de 15 lots - Sous DTMO	Pose de 297 ml de réseaux électriques BT souterrains	297	28 957 €	0 €
					<b>5 273</b>	<b>621 718 €</b>	<b>7 255 €</b>
					<b>PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :</b>	<b>117,91 €</b>	<b>628 973 €</b>



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage  
de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE  
au titre des travaux d'éclairage public associés  
au projet d'effacement coordonné de réseaux  
- « RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT » (Réf. 22AME0056)**

**ENTRE**

La commune de CABOURG, représentée par son Maire, Monsieur Tristan DUVAL, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 07/06/2022

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

**ET**

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du .....

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule :**

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

**Article 1er - Objet de la convention**

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés - « RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT » sur la commune de CABOURG, constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1<sup>er</sup> en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

## Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

---

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1<sup>er</sup> dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

## Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

---

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

## Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

---

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

## Article 5 – Financement de l'opération

---

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

## **Article 6 – Règlement de la participation communale**

---

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

## **Article 7 – Déroulement des travaux**

---

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

## **Article 8 - Réception de l'ouvrage**

---

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

## **Article 9 – Propriété des ouvrages**

---

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

## **Article 10 - Assurances**

---

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

## Article 11 – Durée de validité de la présente convention

---

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

## Article 12 – Capacité d'ester en justice

---

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

## Article 13 – Litiges

---

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le ..... en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,  
Le Maire,

  
Le Maire  
Tristan DUVAL

Monsieur Tristan DUVAL

Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,  
Le Vice-Président en charge des travaux  
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

---

### ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

*Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)*

*Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (2 pages).*

# CABOURG « RD513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT »

Dans le cadre d'un projet de ré-aménagement de l'entrée de bourg piloté par Ingé-Infra, la commune de Cabourg a sollicité le SDEC ENERGIE pour le chiffrage de ce projet.

Ce projet s'intègre dans un plan pluriannuel d'effacement des réseaux visant à enfouir les réseaux sur l'avenue Guillaume Le Conquérant depuis l'entrée de bourg, en passant par le parvis de l'église, jusqu'aux berges de la Dives.

Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications sous voirie ou accotement, suivant la position des réseaux existants, en assurant le raccordement des usagers. Le remplacement de l'éclairage public existant complètera ce projet.

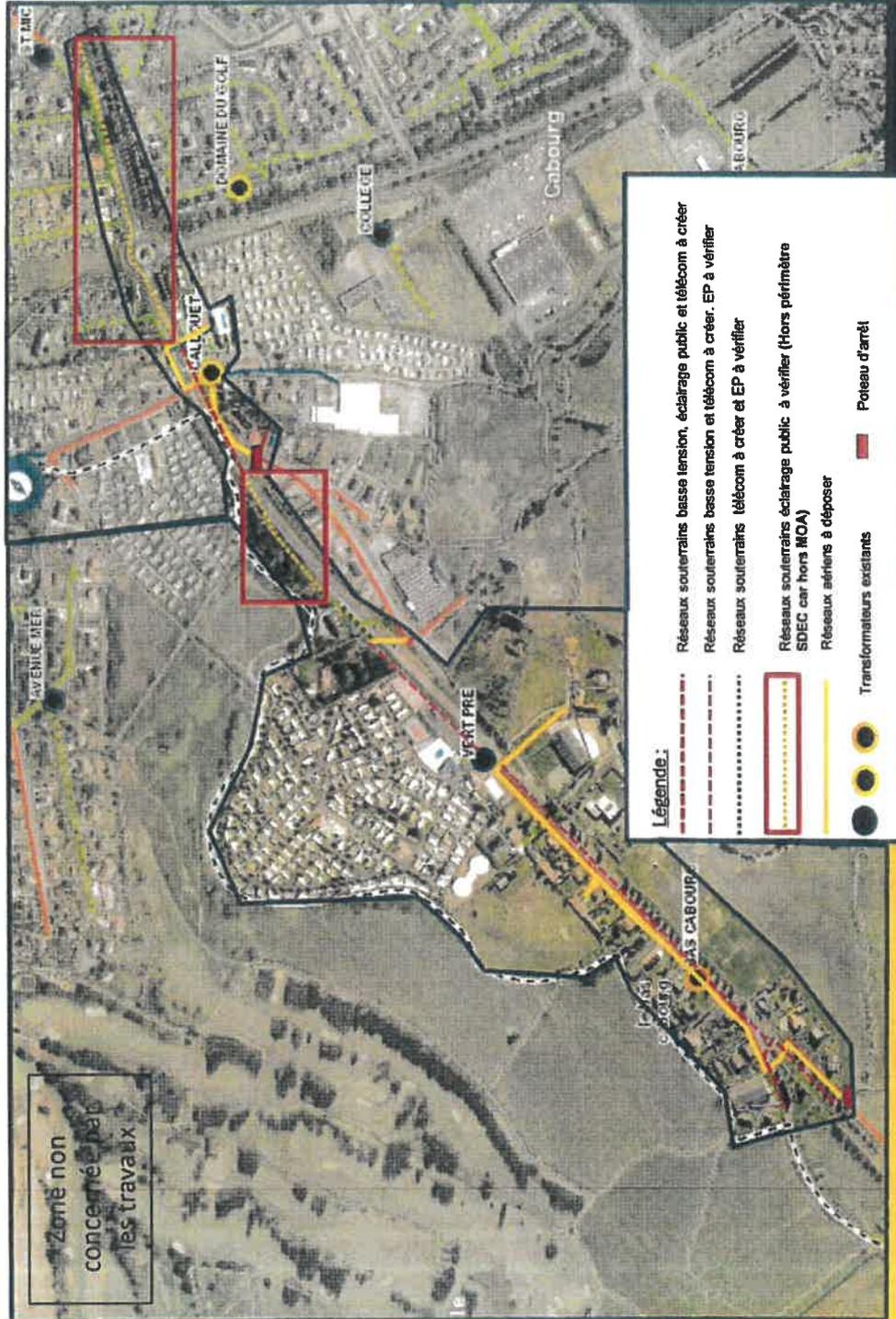
Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associés afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.



Matériel proposé à la commune restant à définir  
 RAL 6009 (couleur du matériel Cabourg)  
 Hauteur de feu 8 m avec crosse



Données techniques	MOA SDEC	MOA CABOURG
Effacement basse tension :	800 m	7
Effacement éclairage :	900 m	550 m
Effacement télécom :	970 m	7
Reprise de branchements :	27	7
Poids de canalisations :	24	13
Prix forfaitaire	12	6





## CABOURG

### RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	13 000,00 €	15 600,00 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	120 000,00 €	144 000,00 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	133 000,00 €	159 600,00 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	85 600,00 €	102 720,00 €	TVA avancée par la commune
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	67 500,00 €	81 000,00 €	

(\*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 900 ml

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	45 200,00 €	54 240,00 €	TVA non récupérable
-------------------	---	-----------------------	-------------	-------------	---------------------

COUT GENERAL DE L'OPERATION ( 4 + 5 + 7 )		263 800,00 €	316 560,00 €
---	--	--------------	--------------



**CABOURG**

**RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT**

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût HT (ligne 3 )	48 000,00 €	79 800,00 €
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	5 200,00 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	26 600,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	27 000,00 €	58 600,00 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		17 120,00 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 40 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	21 696,00 €	32 544,00 €

<b>128 496,00 €</b>	<b>188 064,00 €</b>
<b>Taux moyen d'aide</b>	
<b>40,59%</b>	



## COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 21 OCTOBRE 2022

PROGRAMME 2022 : TRANCHE 6  
Affaires inférieures à 40 k€ HT

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension Renouvellement	NOUES DE SIENNE	SAINT-SEVER-CALVADOS	DEPOSE DU LAMPADAIRE 13-009	153 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	POSE DE PRISE GUIRLANDE	190 €
	CU CAEN LA MER	CAIRON	DEPOSE DEFINITIVE DU LAMPADAIRE 13-013	268 €
	SANNERVILLE	SANNERVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-037 HORS SERVICE	318 €
	CONDE-SUR-IFS	CONDE-SUR-IFS	POSE PRISE GUIRLANDE	369 €
	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	DEPOSE D'UN ANCIEN CABLE D'ECLAIRAGE E FACADE	391 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU FOYER 60-009 HORS SERVICE	576 €
	OSMANVILLE	OSMANVILLE	RENOUVELLEMENT DU MAT 01.003 ACCIDENTE	621 €
	FONTAINE-HENRY	FONTAINE-HENRY	RENOUVELLEMENT DE LA PLATINE led 04-004 pour TEKK M ET driver HORS SERVICE	627 €
	CAIRON	CAIRON	EXTENSION OU MISE EN LUMIERE	642 €
	CAIRON	CAIRON	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 10-002 ACCIDENTE	652 €
	CU CAEN LA MER	CHEUX	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-107 HORS SERVICE	705 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU FOYER 34-046 HORS SERVICE	705 €
	CUVERVILLE	CUVERVILLE	RENOUVELLEMENT DU MAT 08-006 ACCIDENTE	717 €
	CU CAEN LA MER	ROCQUANCOURT	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-024 HORS SERVICE	780 €
	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-034 HORS SERVICE	805 €
	CU CAEN LA MER	BOURGUEBUS	RENOUVELLEMENT DU FOYER 11-004 HORS SERVICE	805 €
	ÉTERVILLE	ÉTERVILLE	DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 06-007	853 €
	BARON-SUR-ODON	BARON-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-062 HORS SERVICE	855 €
	VER-SUR-MER	VER-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 16-041 HORS SERVICE	927 €
	THAON	THAON	RENOUVELLEMENT DU MAT ACCIDENT 07-024	930 €
	MOUEN	MOUEN	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 19-005 ACCIDENTE	968 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	DEPOSE DES CANDELABRES 08-025/08-029/09-016/09-017/16-008/16-007, RUE DU GENERAL DE GAULLE	1 082 €
	HERMANVILLE-SUR-MER	HERMANVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 19-036 HORS SERVICE	1 465 €
	PONT-D'OUILLY	PONT-D'OUILLY	POSE DE PRISE GUIRLANDES FOYERS 07-029/031/033 ET 14-001/002/003/004/005	1 522 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RENOUVELLEMENT DU MAT 34-018 ACCIDENTE	1 567 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 49-002 ACCIDENTE	1 692 €
	MAY-SUR-ORNE	MAY-SUR-ORNE	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-001	1 749 €
	VIERVILLE-SUR-MER	VIERVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02-030 ACCIDENTE	1 762 €
	CASTILLON	CASTILLON	POSE DE PRISE GUIRLANDE	1 838 €
	GRAINVILLE-SUR-ODON	GRAINVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE 04	1 861 €
	LONGUES-SUR-MER	LONGUES-SUR-MER	POSE DE PRISE GUIRLANDE	1 902 €
	MATHIEU	MATHIEU	RENOUVELLEMENT DU CABLAGE DE LA FACADE DE LA MAIRIE	2 237 €
	BAYEUX	BAYEUX	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE AU DROIT D'UN PASSAGE PIETON	2 906 €
	LONGUES-SUR-MER	LONGUES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU MAT ET DES FOYER 01-002-003 ET D'UNE PRISE DE COURANT FESTIVE	3 460 €
	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CABLE SOUTERRAIN EN DEFAUT ENTRE 11-001 et 11-002	3 820 €
	CU CAEN LA MER	ROCQUANCOURT	REPOSE DE MATS 99/001 A 006 SUITE MODIFICATION ECLAIRAGE - REGULARISATION	4 644 €
	MOULINS EN BESSIN	COULOMBS	JARDIN ARRIERE ANCIENNE MAIRIE	5 481 €
	SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	MISE EN PLACE DE 2 ECLAIRAGES SOLAIRE POUR ARRET DE BUS	6 636 €
	BOULON	BOULON	TERRAIN D'ENTRAINEMENT:RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-03/04/05/06	6 811 €
	TROUVILLE-SUR-MER	TROUVILLE-SUR-MER	DEPLACEMENT DU FOYERS 04.011	7 273 €
	VENDEUVRE	VENDEUVRE	EXTENSION DE 3 LAMPADAIRES SUITE A L'EFFACEMENT DU RESEAU	7 762 €
	CONDE-EN-NORMANDIE	SAINT-PIERRE-LA-VIEILLE	REPLACEMENT DE 11 CROSSES ET LUMINAIRES DANGEREUX	11 810 €
	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES - ZONE 2	12 497 €
	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES - ZONE 1	12 638 €
	MOULINS EN BESSIN	COULOMBS	ECLAIRAGE CITY STADE	13 686 €
	SAINT-PIERRE-CANIVET	SAINT-PIERRE-CANIVET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	25 224 €
	BARBERY	BARBERY	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	26 994 €
Signalisation lumineuse (SL)	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT D'UN FEU PIETON VANDALISE, CARREFOUR DE FEUX 43	402 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT AFFICHEUR DU CONTROLEUR CARREFOUR 27	513 €
	VIMONT	VIMONT	RENOUVELLEMENT DU REPETITEUR PIETONS CARREFOUR 126	696 €
	BAYEUX	BAYEUX	CONFECTION DE BOUCLE A1, A2 + RENOUVELLEMENT D'UN FEU TRICOLERE CARREFOUR 01	1 875 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
EP extension renouvellement	48	184 177 €
SL : signalisation lumineuse	4	3 485 €
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>187 662 €</b>



## Convention pour le renouvellement du réseau d'éclairage public Avenant 3

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados**, représenté par sa Présidente, **Madame Catherine GOURNEY LECONTE**, dûment habilitée à cet effet par délibération du bureau syndical du \_\_\_\_\_, domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Couvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5,

ci-après désigné « **SDEC ENERGIE** »,

et,

La **commune de OUISTREHAM** représentée par son Maire, Monsieur Romain BAIL dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_.

## PREAMBULE :

---

Dans le cadre du transfert de sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE au 1<sup>er</sup> mai 2017, la commune de Ouistreham a souhaité rénover son réseau d'éclairage public.

Le montant et la nature des travaux ont été estimés conjointement par le SDEC ENERGIE et la commune de Ouistreham sur la base de différents documents techniques remis par la commune au SDEC ENERGIE.

Une convention conjointe, signée le 19 mai 2017, définit les modalités techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des installations d'éclairage public de Ouistreham.

Un 1<sup>er</sup> avenant à cette convention, signé le 17 juillet 2018, a pour objet de faire bénéficier la commune de Ouistreham de l'évolution des aides d'éclairage public fixés par le Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 05 avril 2018 et de mettre à jour le quantitatif des ouvrages concernés suite à l'analyse sur site du patrimoine de Ouistreham ainsi que le montant des travaux associés.

Un second avenant, signé le 27 octobre 2020, a permis d'étaler la participation communale jusqu'en 2025 suite à la sollicitation de la commune dans le cadre des effets de la crise COVID.

## OBJET DE L'AVENANT :

---

Le 14 septembre 2022, la commune de Ouistreham a sollicité l'octroi d'un nouveau report de paiement de sa participation en raison du contexte inflationniste conjugué à l'augmentation de charges incompressibles.

Afin de répondre à cette sollicitation, les parties ont convenu d'un nouvel étalement de la participation communale jusqu'en 2028.

Cet accord engendre une modification des articles suivants de la convention initiale et abroges les dispositions des deux premiers avenants.

## ARTICLE 1 – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

En tenant compte de la dépense HT réellement constatée au mois de septembre 2020, le tableau ci-après abroge les dispositions du plan de financement de la convention initiale de l'article 4 et fixe la dépense HT et sa répartition financière année par année :

Année	Répartition financière				Dépense en € HT
	SDEC ENERGIE	OUISTREHAM			
		TCCFE versée au SDEC ENERGIE		Participation	
		Montant	Taux maximum		
2018	165 670,04 €	27 500,00 €	13,75%	200 556,20 €	706 248,23 €
2019	235 768,06 €	60 330,00 €	30,17%	107 249,97 €	902 452,57 €
2020					
2021		110 000,00 €	50,00%	52 325,31 €	
2022		110 000,00 €	50,00%	52 325,31 €	
2023				81 162,65 €	
2024				81 162,65 €	
2025				81 162,65 €	
2026				81 162,65 €	
2027				81 162,65 €	
2028				81 162,65 €	
<b>Total</b>	<b>401 438,10 €</b>	<b>307 830,00 €</b>	<b>-</b>	<b>899 432,70 €</b>	<b>1 608 700,80 €</b>
	<b>25%</b>	<b>19%</b>		<b>56%</b>	<b>100%</b>

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE SELON LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

---

L'article 5 de la convention initiale est remplacé comme suit :

La commune de Ouistreham :

- s'engage à verser au SDEC ENERGIE une part de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE.) totale perçue selon le tableau ci-dessous :

Année	Montant reversé au SDEC ENERGIE
2018	27 500 €
2019	60 330 €
2020	
2021	110 000 €
2022	110 000 €

- s'engage à s'acquitter de sa participation financière à ces travaux tous les ans selon le tableau ci-dessous :

Année	Participation OUISTREHAM
2018	200 556,20 €
2019	107 249,97 €
2020	
2021	52 325,31 €
2022	52 325,31 €
2023	81 162,65 €
2024	81 162,65 €
2025	81 162,65 €
2026	81 162,65 €
2027	81 162,65 €
2028	81 162,65 €

Le SDEC ENERGIE s'engage pour sa part, à :

- apporter une aide financière sur le montant HT des travaux réalisés, selon le tableau ci-dessous :

Année	AIDE SDEC ENERGIE
2018	165 670,04 €
2019	235 768,06 €

- mobiliser les crédits nécessaires en 2018 et 2019 pour être en mesure de financer le coût total des travaux,
- réaliser la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux selon les conditions techniques et administratives applicables dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public de la commune au Syndicat ;
- n'appliquer aucun frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

### ARTICLE 3- DUREE DU TRANSFERT DE COMPETENCE

---

Les dispositions de cet article 3 remplacent l'article 7 « DUREE DE LA CONVENTION » de la convention initiale selon les accords suivants :

Dans sa délibération du 14 avril 2017, relative au transfert de la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE, la commune de Ouistreham a acté d'un transfert de cette compétence pour une durée minimale de 10 ans au SDEC ENERGIE.

Compte tenu de la modification du plan de financement, une prolongation du transfert de la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE est décidé, soit un transfert de compétence jusqu'au 14 avril 2030 au minimum.

### ARTICLE 4

---

Tous les autres articles de la convention du 19 mai 2017 restent inchangés.

Fait à CAEN, le 04 novembre 2022,

Pour le SDEC ENERGIE,

La Présidente

Pour la commune,

Le Maire

Madame Catherine GOURNEY LECONTE

Monsieur Romain BAIL